



Fenêtre sur Loire aux Mées

**BULLETIN
MUNICIPAL**
Janvier 2016



La Martinière

GARAGE TD Auto Thierry DECOUARD



127, route Nationale
41000 St Denis sur Loire
02 54 33 91 12 - 06 37 93 69 44
td-auto@orange.fr

LE SERVICE EST NOTRE MÉTIER

Depuis le 1er Janvier 2013, Thierry DECOUARD et toute son équipe sont à votre disposition.



- Achat de véhicules toutes marques
- Vente de véhicules toutes marques
- Reprise de votre ancien véhicule
- Recherche d'un véhicule d'occasion pour votre compte

De Lundi au Samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.



- Entretien de véhicules toutes marques
- Réparation mécanique toutes marques
- Montage de pneus achetés sur internet
- Prêt de véhicule de courtoisie

De Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
le Samedi de 9h00 à 12h00.

- Agrément pour la réalisation de la carte grise de votre véhicule acheté ou non chez nous.



Numéro Vert 020369 846 - 02 54 75 30 30

Site internet TD Auto garage



Maintenance
Industrielle
Blésoise

COQUAND Fabrice
Port : 06 85 13 57 44

ZA des Sarrazinières
rue des Boulonniers
41000 Saint Denis sur Loire

Tél. : 09 61 36 93 46
Fax : 09 70 61 13 93
mib41000@gmail.com



Travaux publics et particuliers

Pour piloter vos projets d'aménagements urbains, simples ou complexes, les hommes et les femmes de Colas Blois se tiennent à votre disposition.

Colas Blois

3 rue René Descartes - 41260 La Chaussée St Victor
Tél : 02 54 74 05 33 - contact.blois@colas-cb.com



Electricité
Denis Sinson

6, rue du Grand Sirey
41350 La Chaussée Saint Victor
Tél : 0254 50 88 88
Fax : 0254 50 88 77
Email : dsinson@denis-sin.fr



Atelier de Façonnage

Travaux de post impression
Coupe, pliage de flyers et dépliants
Encartage de brochure

Tél. +33 (0)2 34 89 08 34
Mob. +33 (0)6 26 66 70 66
Fax. +33 (0)2 34 89 08 34
malherbe_agb@yahoo.fr

Siège Social : 46 Rue de villoiseau 41000 Blois

RN 152
41000 Saint-Denis-sur-Loire France



Maximilien
ROMERO
Architecte DPLG

1, Rue des Landiers
41350 Saint-Gervais-La-Forêt
Tél: 02 54 42 88 88
Fax: 02 54 50 03 64
bour-esquisse.architecte@bbs.fr



Éditorial

de Benoit SIMONNIN,
Maire de Saint-Denis-sur-Loire
Vice-président d'Agglopolys

Dionysiennes, Dionysiens, mes chers concitoyens,

En ce début d'année 2016, en mon nom personnel et au nom de l'ensemble du Conseil municipal, il me revient l'honneur et le plaisir de vous présenter les vœux de la Municipalité.

Nous vous présentons nos meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite pour vous, vos familles et tous vos proches.

Mon éditorial de l'an dernier à la même époque s'ouvrait sur les attentats du mois de janvier. Après les tragiques massacres du 13 novembre, nous voyons se terminer avec soulagement cette année 2015. Souhaitons pour 2016, une année plus calme, plus apaisée et beaucoup plus sereine. Que les valeurs de solidarité, d'humanité et de fraternité qui auront marqué la fin de 2015 perdurent et se renforcent en 2016.

A Saint-Denis-sur-Loire, comme partout ailleurs, la vie doit continuer. Vous le verrez tout au long de ce Trait-d'Union, les réalisations de 2015 et les projets et réalisations à venir pour 2016 sont nombreux et ambitieux. Je ne les détaillerai pas dans cet éditorial mais les travaux d'extension et de réaménagement de l'école, la relocalisation des ateliers communaux permettant à court terme l'aménagement d'un espace pour nos associations, la création d'une piste de circulation douce entre le Bourg et Macé ouvrant sur un lieu de vie et de rencontre que les dionysiens ne manqueront pas de s'approprier, doivent contribuer à l'amélioration de votre qualité de vie. Ces actions doivent aussi renforcer l'attractivité de notre commune afin d'y accueillir de nouveaux habitants dans le cadre des projets d'habitat actuels et à venir. Ces projets sont indispensables pour confirmer ce qui est sans doute la meilleure nouvelle, pour Saint-Denis-sur-Loire, de ce début d'année : les chiffres officiels de population que publie l'INSEE chaque année nous annoncent, pour la première fois depuis une vingtaine d'années, une augmentation de la population municipale. Tendence assez largement confirmée d'ailleurs par les chiffres du recensement de janvier 2015.

Patrick, Martine, Jean-Pierre et Dominique, mes quatre adjoints, se chargeront dans ce Trait-d'Union de vous expliquer toutes nos réalisations 2015 et les perspectives pour 2016.

Ce bulletin municipal de début d'année se veut également largement ouvert à nos associations. Que la présentation de leurs activités vous donnent envie de rejoindre nombreux les bénévoles qui les font vivre est l'un des souhaits que je formule pour cette nouvelle année.

Enfin, comme toujours à pareille époque, nous avons souhaité qu'Agglopolys soit aussi présente dans ce bulletin qu'elle l'est dans votre vie quotidienne. Vous trouverez donc dans *La Dépêche de l'Agglo* des informations pratiques et toute l'actualité de la Communauté d'agglomération de Blois.

Chers dionysiens, j'espère que vous prendrez autant de plaisir à lire ce Trait-d'Union que nous en avons pris à le concevoir pour vous.

Bonne année 2016.



Merci aux dionysiens et aux personnalités invitées d'avoir répondu présents en si grand nombre lors de la cérémonie des vœux du 16 janvier 2016.



Bulletin n° 89

Saint-Denis-sur-Loire, Commune membre de

Saint-Denis-sur-Loire, Commune inscrite

Éditorial.....	3
Comptes-rendus des conseils municipaux	4
Composition des commissions communales..	13
Infos pratiques 1	16
Les commissions communales	17
Chiffres officiels de population	39
Recensement à 16 ans	40
La parole est aux associations	41
Associations : Fiche pratique	54
Dionysiens à la Une	55
La page citoyenne	56
État civil	57
Démarches administratives	58
Prévention des risques	59
La Dépêche de l'Agglo	60
Le Pays des Château	76
Val-Eco & SIDELC.....	77
Infos pratiques 2	79
Contacts utiles	81
Calendrier des manifestations	82

Comptes-rendus des réunions du conseil municipal

VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

PRÉSENTS : Benoit SIMONNIN – Patrick MENON – Martine CIRET – Jean-Pierre MOREAU – Dominique RICHOMME – Isabelle CALLIGARO – Christine MAUVISSEAU – Emmanuelle LE GALL – Patrick BOULET – Philippe VIGIÉ DU CAYLA – Odile JOUET – Jean-Marc TRAZERES – Christophe ROCHEREAU – Loïc FONTAINE

Ordre du jour :

Au vu de l'ordre du jour très dense, le Maire propose que le « Rapport d'activité d'Agglopolys 2014 » soit reporté au prochain conseil municipal et que soit ajouté quatre points à l'ordre du jour :

- personnel : embauche en contrat aidé par l'État
- participation au feu d'artifice de Ménars
- cimetièrre : Tarif des concessions doubles
Rachat d'une concession

Délibération n°2015-041 – Modification des statuts d'Agglopolys – Transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme (PLU) – document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »

A travers la loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) du 12 juillet 2010, l'État a promu les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi). En effet, la réalité du fonctionnement et de l'organisation des territoires fait de l'intercommunalité l'échelle la plus pertinente pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements. De plus, l'intercommunalité, territoire large, cohérent et équilibré, est l'échelle qui permet une mutualisation des moyens et des compétences et exprime la solidarité entre les territoires.

La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové, dite loi ALUR, a modifié l'article L. 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) en ajoutant, dans le champ de la compétence obligatoire « Aménagement de l'espace communautaire » des communautés d'agglomération, « le plan local d'urbanisme, les documents d'urbanisme en tenant lieu et la carte communale », cette terminologie correspond à la compétence « Plan Local d'Urbanisme intercommunal » (PLUi).

La loi ALUR, indique que les communautés d'agglomération sont automatiquement compétentes en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale dès l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la loi ALUR, soit le 27 mars 2017.

Toutefois, la loi ALUR prévoit aussi la possibilité pour les communautés d'agglomération, de prendre volontairement la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale, avant le 27 mars 2017.

Cette dernière solution a l'avantage, si l'engagement d'une procédure d'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal est réalisée avant le 31 décembre 2015, de suspendre les dates et les délais, pour la mise en compatibilité des documents d'urbanisme communaux avec la loi Grenelle II et avec le Schéma de Cohérence Territorial, actuellement en révision et qui devrait être approuvé à l'été 2016. Elle évite également l'obligation de transformation des POS en PLU (avec pour sanction le retour au RNU au 31 décembre 2015), ceci sous réserve que le débat sur le PADD (Projet d'Aménagement et Développement Durable) ait pu se tenir avant le 27 mars 2017 et que le PLUi soit approuvé par l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) avant le 31 décembre 2019.

De plus, au-delà du Schéma de Cohérence Territorial en cours de révision, le contexte local incite la communauté d'agglomération de Blois à se doter de la compétence PLUi. En effet, la réalisation d'un PLUi sera l'occasion de mettre en cohérence toutes les politiques sectorielles et les documents de référence : projet de territoire, plan d'action pour les paysages, programme local de l'habitat, plan de déplacement urbain, plan climat énergie des territoires... De même, les récents travaux réalisés lors des élaborations ou révisions des PLU communaux serviront de socle à l'élaboration du PLU intercommunal.

Le PLUi constitue un document essentiel de planification et de mise en perspective des différents enjeux du territoire. Il sera élaboré, conformément à la loi, c'est-à-dire en étroite collaboration entre Agglopolys et les communes membres, une délibération relative à l'élaboration du PLUi définira les conditions de cette collaboration.

C'est pourquoi, il est proposé de ne pas attendre mars 2017 et le transfert automatique prévu par la loi ALUR et de transférer au 1^{er} janvier 2016 à la communauté d'agglomération de Blois, la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

Par ailleurs, la loi ALUR précise qu'à compter du transfert de la compétence « *plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale* », l'EPCI exerce de plein droit le droit de préemption urbain (DPU). Il est donc titulaire de ce droit en lieu et place des communes membres.

Toutefois, le code de l'urbanisme permet au titulaire, en l'occurrence l'EPCI, de déléguer une partie du DPU à une ou plusieurs communes dans les conditions qu'il décide (article L.213-3). Agglopolys et les communes décideront ensemble des modalités de cette délégation.

Enfin, l'article 1609 nonies C V du CGI prévoit que l'attribution de compensation versée à chaque commune membre est recalculée lors de chaque transfert de charges. Il appartiendra à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) d'évaluer ces transferts de charges. Cette évaluation, formalisée dans le rapport établi par la CLECT, devra ensuite recueillir l'approbation de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du CGCT.

Les travaux de la CLECT débuteront à l'automne 2015 et devront être achevés en milieu d'année 2016 afin de permettre au conseil communautaire de délibérer sur le rapport de la commission puis aux conseils municipaux de délibérer à leur tour. Le conseil communautaire arrêtera en fin d'année 2016 les montants définitifs des attributions de compensation recalculées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le transfert de la compétence : « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » au titre de la compétence obligatoire « Aménagement de l'espace communautaire » au plus tard le 31 décembre 2015 ;
- d'approuver l'engagement de la procédure de transfert de compétence et de modification statutaire afférente ;
- d'approuver le principe de délégation d'une partie du DPU à une ou plusieurs communes selon les conditions et les modalités qui seront décidées en commun ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à conclure et signer tous actes et/ou documents afférents ;

Délibération n°2015-042 – Demande de dérogation au dispositif Pinel pour favoriser l'investissement locatif sur la commune

Afin de créer une nouvelle offre de logements intermédiaires, le dispositif d'incitation fiscale des particuliers pour l'investissement locatif a été modifié par la loi de finances 2015. Le dispositif Pinel succède à la loi Duflot et n'est applicable que dans certains secteurs géographiques.

Ce dispositif prévoit que tout particulier qui investit dans un logement neuf, BBC, peut bénéficier d'une réduction d'impôt. Le logement doit être loué, même aux ascendants et descendants, comme résidence principale. Le dispositif de défiscalisation peut être conclu pour une durée de 6, 9 ou 12 ans.

Ce dispositif est applicable aux communes situées en zone A, A bis et B1 du classement ministériel pour les aides au logement. Or, ce zonage ne concerne aucune commune d'Agglopolys, qui sont classées en zone B2 et C.

Le territoire de la communauté d'agglomération de Blois, quoiqu'en zone détendue en matière de marché du logement, doit faire face à la baisse de production de logements locatifs privés compte tenu de la restriction des dispositifs de défiscalisation de ces dernières années.

Afin de proposer sur son territoire des logements intermédiaires adaptés aux besoins des ménages et conserver une certaine attractivité auprès des investisseurs privés, la commune souhaite obtenir cet agrément dérogatoire au dispositif d'investissement locatif.

D'autre part, il faut préciser que ce nouveau dispositif de défiscalisation est ouvert également à la réhabilitation de logements considérés comme indécents et à la transformation en logement d'un local affecté à un autre usage que l'habitation. Cette possibilité revêt un intérêt particulier pour remettre sur le marché des logements vacants de centre ville, ou en centre bourg.

Par délibération du 9 juillet 2015, la communauté d'Agglomération de Blois propose de porter, pour les communes du cœur d'agglomération, la demande d'agrément dérogatoire au dispositif d'aide à l'investissement locatif auprès du Préfet de la région Centre – Val de Loire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Émet un avis favorable à la demande d'agrément dérogatoire au dispositif Pinel, pour le cœur d'agglomération de la Communauté d'agglomération de Blois - Agglopolys, auquel appartient la commune de Saint-Denis-sur-Loire,
- Demande à Agglopolys de porter cette demande en son nom auprès du Préfet de région,
- Autorise le Maire ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Délibération n°2015-043 – FPIC et DSR – Virements de crédits

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°2015-020 mettant en place un pacte financier entre la Communauté d'Agglomération et les communes membres pour la période 2015-2019. Celui-ci prévoyait le gel des versements nets du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunale) à la situation de 2014, toutes les augmentations à venir restant au bénéfice d'Agglopolys. Les sommes inscrites au BP 2015 tant en dépenses qu'en recettes anticipaient l'adoption de ce pacte financier.

Compte-tenu de la non-acceptation de ce pacte financier par une commune d'Agglopolys et du maintien de la répartition du FPIC tel qu'il avait été envisagé, les excédents de reversement de FPIC par rapport aux chiffres de l'année 2014 seront prélevés sur la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC).

En conséquence, le BP 2015 doit être ainsi modifié :

- art 7325 Reversement FPIC doit être porté à 11 308 €
- art 73935 Versement FPIC doit être porté à 1 510 €
- art 7322 DSC doit être porté à 18 178 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide des virements de crédits suivants :

- art 7325 Reversement FPIC+ 2 608 €
- art 7322 DSC..... - 1 688 €
- art 73935 Versement FPIC+ 920 €

Délibération n°2015-044 – Fixation du taux en matière de taxe d'aménagement communale

- Vue la délibération du conseil municipal en date du 24 novembre 2011 instituant la taxe d'aménagement au taux de 3% sur le territoire de la commune,
- vue la délibération n°2014-056 reconduisant cette taxe au même taux,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le taux de 3% sur l'ensemble du territoire communal pour une durée minimale de 3 ans reconductible d'année en année.

Délibération n°2015-045 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la recharge des anses de la cloche de l'église

Le Maire rappelle au conseil municipal les travaux de restauration de la cloche de l'Église pour laquelle la DRAC avait attribué une subvention de 7 672 €, ainsi que le Conseil Départemental au titre de la DSR pour un montant de 8 000 €.

A la dépose de la cloche, il s'est avéré que les anses devaient être rechargées, travaux urgents de sécurisation et de consolidation qui n'étaient pas prévus et pour lesquels l'entreprise BODET a établi un devis d'un montant de 3 995 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de demander au titre du patrimoine mobilier auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher, une subvention au taux le plus élevé possible.

Délibération n°2015-046 – Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Le Maire informe le conseil municipal que le receveur municipal nous demande de présenter un état de produits en non-valeur.

Il s'agit d'une créance de 0,03 € pour laquelle le Comptable du Trésor n'a pas pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui, pour la raison suivante : somme trop minime pour faire l'objet d'une poursuite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- prononce l'admission en non-valeur de la créance, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible.
- autorise le Maire à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.
- décide d'ouvrir les crédits à l'article 654 à hauteur de 5 € en prélevant à l'article 61522 une somme de 1 €.

Délibération n°2015-047 – Vente du congélateur de la cantine

La commune a décidé de procéder à la vente du gros congélateur de la cantine, qui n'a plus son utilité

Après sollicitation des agents communaux, seule une employée s'est déclarée intéressée. L'offre de 50 € qu'elle a faite a retenu notre attention.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité accepte de céder le congélateur de la cantine au prix de 50 € à Catherine HOURY.

Délibération n°2015-048 – Création d'un poste d'ouvrier polyvalent des services techniques

Dans le cadre du décret n°2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi – le Maire propose de créer un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 1^{er} décembre 2015.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Le Maire propose de l'autoriser à signer la convention avec Pôle Emploi et le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de créer un poste d'ouvrier polyvalent des services techniques, dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi ».
- précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- précise que la durée de travail est fixée à 20 heures par semaine.
- indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- autorise le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle Emploi pour ce recrutement.

Délibération n°2015-049 – Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Électricité de Loir-et-Cher (SIDELC)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le SIDELC propose par délibération du 3 septembre 2015, de modifier ses statuts afin de les mettre à jour et d'y intégrer de nouvelles compétences. Monsieur le Maire procède à la lecture des statuts modifiés du SIDELC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la modification des statuts du Syndicat Intercommunale de Distribution d'Électricité de Loir-et-Cher, tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

Délibération n°2015-050 – Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'État sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques. Aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'État, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Saint-Denis-sur-Loire rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Saint-Denis-sur-Loire estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Saint-Denis-sur-Loire soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'État sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

Délibération n°2015-051 – Participation au feu d'artifice de Ménars

Le Maire propose que la commune participe au financement du feu d'artifice du 14 juillet de Ménars, compte-tenu de l'intérêt que suscite cette manifestation pour de nombreux dionysiens.

Christophe Rochereau demande l'intérêt que la commune pourrait avoir à le financer, arguant du fait que les dionysiens vont également à La Chaussée-Saint-Victor et à Blois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, de participer financièrement au feu d'artifice de Ménars à hauteur de 50% (dans la limite de 2 000 €) et charge le Maire de mener à bien cette affaire.

Délibération n°2015-052 – Concession funéraire double-tarif

Le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de concession double (2 m de largeur), a été faite en mairie. Il demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le tarif à pratiquer, sachant que l'occupation au sol correspond à deux concessions simples mais sans le passe-pied de 0,30 m situé entre deux tombes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le prix des concessions doubles à 260 € pour 30 ans et 400 € pour 50 ans.

Délibération n°2015-053 – Rétrocession de la concession funéraire N°32 – Emplacement D7

Considérant que Mme ARMANET Marie-Agnès sollicite la rétrocession à la commune de la concession funéraire trentenaire n°32 – emplacement D7, accordée le 4 juillet 2007 pour un montant de 153 €, pour une surface de 2 m²,

Considérant que celle-ci n'a pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouve donc vide de toute sépulture,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte le rachat de la concession n°32 – emplacement D7 afin de pouvoir en disposer,
- fixe le montant du remboursement au prorata temporis de détention par Mme ARMANET Marie-Agnès, soit 107,10 €.

Délibération n°2015-054 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la réfection des marches de l'Église

Le Maire informe le conseil municipal que les marches d'accès à la place de l'Église sont en mauvais état et que certaines pierres ont disparu. Les murs de soutènement de la place sont également à revoir.

Il présente au conseil municipal plusieurs devis et propose de solliciter le conseil départemental afin d'obtenir une subvention au titre du patrimoine rural non protégé pour des travaux s'élevant à 23 415 € HT, soit 28 098,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter au titre du patrimoine rural non protégé auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher, une subvention au taux le plus élevé possible.

Délibération n°2015-055 – Projet d'extension de l'école maternelle

Conformément au plan pluriannuel d'investissement validé, par délibération, en conseil municipal le 30 mars 2015, le Maire présente le projet d'extension de l'école maternelle et énonce les caractéristiques essentielles de ce programme :

Il s'agit de travaux de construction d'une salle supplémentaire en prolongement de l'école maternelle, sur un terrain appartenant à la commune. Cette nouvelle construction permettra de mieux dissocier les activités scolaires et périscolaires et d'avoir une entrée dans les bâtiments qui ne passe pas par les salles d'enseignement.

Le Maire indique que le coût prévisionnel des travaux, d'après une première estimation, est de 300 000 € HT.

Par ailleurs, le conseil municipal, compte-tenu des exigences d'accessibilité dans les salles de classe et notamment la mise aux normes des sanitaires de la classe primaire estimée à 50 000 € HT, le conseil demande au Maire d'étudier la possibilité de construire en prolongement de la maternelle, mais à l'autre extrémité de l'extension envisagée, une classe primaire et des sanitaires. Ils permettront l'accueil des primaires dans de meilleures conditions et l'extension de la mairie dans le local libéré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- des travaux d'extension de l'école maternelle,
- d'autoriser le Maire à engager la procédure de passation du marché public de maîtrise d'œuvre et à le signer,
- de charger le Maire d'étudier un projet de construction d'une classe élémentaire et des sanitaires en prolongement de l'école maternelle dans la cour existante.

Délibération n°2015-056 – Piste de circulation douce entre Les Ouches et La Martinière

Conformément au plan pluriannuel d'investissement, le Maire présente des devis pour l'aménagement d'une piste de circulation douce qui reliera le lotissement Les Ouches à celui de La Martinière, favorisant ainsi l'accès à l'école, la mairie, le centre bourg et l'espace public et les équipements sportifs qui les séparent.

Le chemin envisagé d'une largeur de 3 mètres, serait en calcaire avec des bordures en ciment et arboré dans la partie entre le lotissement Les Ouches et le terrain de sport. Le montant estimatif s'élève à 40 000 € HT pour la création du chemin et à 3 175 € HT pour l'aménagement paysager. Une demande de subvention sera faite auprès du Conseil Départemental au titre de la DSR et auprès du député pour la réserve parlementaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- des travaux de création de la piste de circulation douce entre les Ouches et la Martinière,
- d'autoriser le Maire à engager la procédure de passation du marché public de maîtrise d'œuvre et à le signer,
- d'autoriser le Maire à faire les demandes de subvention auprès du Conseil départemental et du Député Robiliard.

Points sur les dossiers d'urbanisme :

3 DP
1 PC

Tour des commissions :

Commission Urbanisme : rapporteur Patrick MENON

- Lotissement La Martinière : les travaux de finition du lotissement sont en cours (trottoirs, éclairage public, jardin public...);
- Lotissement Les Ouches : la rétrocession de la voirie est en cours ;
- PLU de Ménars : un projet de ZAC est en cours pour la création de 160 logements. Une enquête publique est à venir.

Commission Affaires sociales et aide à la personne : rapporteur Martine CIRET

- Une sortie est envisagée à la « maison bleue » pour les personnes âgées, maison témoin aménagée pour l'accessibilité.
- Une réunion à thème sera organisée sur les accidents domestiques, les droits de succession ou tout autre proposition.

Commission Bâtiments communaux : rapporteur Dominique RICHOMME

- Cloche de l'église : les travaux sont terminés. Les subventions représentent 80% du montant HT des travaux. Les échelles d'accès à la cloche ont également été changées.
- Dossier Ad'AP : la rampe PMR à la mairie est presque terminée. Le garde-corps devrait être posé rapidement. Une rampe à la cantine a également été faite.

QUESTIONS DIVERSES :

- Un bureau pour les Adjointes sera aménagé au premier étage de la Mairie. Des armoires ont été achetées.
- Concession eau potable : elle devra être renouvelée en juin 2017. Mais en 2020, la distribution de l'eau deviendra une compétence obligatoire des intercommunalités. Contact a été pris avec la commune de La Chaussée Saint-Victor qui est dans la même situation avec le même prestataire.
- Messe de la Saint-Denis dimanche 11 octobre : Dominique Richomme propose qu'un vin d'honneur soit offert par la commune à la sortie de la messe. Accord du conseil.
- Martine Ciret propose l'achat de guirlandes lumineuses pour les rues de la commune. Le Maire demande de patienter : une entreprise de maintenance de l'éclairage public, pourrait proposer à la location ce genre de matériel.
- École de musique : Emmanuelle Le Gall demande si le concert de printemps pourrait se faire à l'église. Le conseil accepte mais le Maire préconise que le programme soit adapté au lieu pour éviter tout refus du diocèse.
- Les poteaux électriques entreposés sur un terrain communal ont été emmenés chez BSTP pour destruction.

JEUDI 5 NOVEMBRE 2015

PRÉSENTS : Benoit SIMONNIN – Patrick MENON – Martine CIRET – Jean-Pierre MOREAU – Dominique RICHOMME – Christine MAUVISSEAU – Emmanuelle LE GALL – Patrick BOULET – Philippe VIGIÉ DU CAYLA – Odile JOUET – Jean-Marc TRAZERES – Christophe ROCHEREAU – Loïc FONTAINE

ABSENTS EXCUSÉS : Isabelle CALLIGARO ayant donné pouvoir à Jean-Marc TRAZÈRES

Ordre du jour :

Avant l'ordre du jour, le Maire propose au conseil municipal d'ajouter une délibération pour acter la rétrocession de la voirie et des parties communes du lotissement Les Ouches à la commune de Saint-Denis-sur-Loire : **accord du conseil.**

Délibération n°2015-058 – Agglopolys - Rapport d'activité 2014

En vertu de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président d'AGGLOPOLYS adresse, chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné d'un compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal ce rapport 2014 pour la Communauté d'Agglomération de Blois, comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales.

Entendu l'exposé du Maire, le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2014 de la Communauté d'Agglomération de Blois, AGGLOPOLYS.

Délibération n°2015-059 – Agglopolys - Passation d'une convention constitutive de groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération de Blois, et les communes de moins de 3 000 habitants dans le cadre d'un marché à bons de commandes pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les aménagements d'espaces et d'équipements publics communaux et communautaires.

Considérant que les communes dépourvues d'ingénierie technique (moins de 3 000 habitants) ont exprimé le souhait de constituer un groupement de commandes pour les aider dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de leurs espaces et équipements publics.

Considérant que la Communauté a un intérêt à ce que les communes réalisent des aménagements de qualités qui contribueraient à une cohérence territoriale sur son territoire.

Considérant que l'article 8 VII 2 du Code des marchés publics permet la constitution de groupements de commandes entre collectivités territoriales et établissements publics locaux.

La présente convention fixe les modalités de constitution et de fonctionnement ainsi que son objet (réalisation des études préalables nécessaires à la définition du besoin permettant la consultation du maître d'œuvre).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité,

- la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération de Blois et les communes de moins de 3 000 habitants pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les aménagements d'espaces et des équipements publics communaux et communautaires,
- les termes de la convention constitutive dudit groupement,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Délibération n°2015-060 – Projet d'extension de l'école

Le Maire rappelle la délibération 2015-055 concernant le projet d'extension de l'école maternelle.

Conformément au vœu du conseil municipal, le Maire a également fait chiffrer une classe primaire et des sanitaires. Le coût global de l'ensemble du nouveau projet est estimé à 515 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de l'extension de l'école maternelle par une salle supplémentaire et par une classe de primaire avec sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite,
- d'autoriser le Maire à engager la procédure de consultation pour la maîtrise d'œuvre,
- d'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Délibération n°- 2015-061 – Extension de l'école maternelle avec la création d'une salle pour les Temps d'Activités Périscolaires – Demande de DETR 2016

Le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'extension de l'école maternelle, incluant une salle pour la garderie et les TAP, et la construction d'une classe primaire et de sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite. Le montant estimatif est de 515 000 € HT.

Le Maire indique que ces travaux peuvent entrer dans le cadre de la DETR 2016, au titre d'une extension de bâtiments incluant les temps d'activités périscolaires.

Le coût des travaux (hors aménagements extérieurs) est estimé à 515 000 € HT soit 618 000 € TTC.

Le plan de financement est le suivant :

<i>DEPENSES</i>				<i>TOTAL</i>
	Travaux	515 000 € H.T	TVA 103 000 €	618 000 €
<i>RECETTES</i>				
	D.E.T.R.		30 %	185 400 €
	Réserve parlementaire			10 000 €
	F.C.T.V.A.		15,761 %	97 402 €
	Reste à la charge de la commune			325 198 €

Les travaux débiteront en 2016 pour une durée d'un an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, pour un coût estimatif des travaux de 515 000 € HT soit 618 000 € TTC.
- d'approuver le plan de financement de l'opération,
- d'autoriser le Maire à signer toute pièce à venir.

Délibération n°2015-062 – Rétrocession des parties communes du lotissement Les Ouches

Le Maire rappelle la convention de rétrocession du lotissement des Ouches en date du 22 janvier 2010, définissant les modalités de contrôle et d'exécution des travaux relatifs aux équipements communs du lotissement.

Les travaux de voirie étant achevés et tous les contrôles réalisés, le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir accepter la rétrocession.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- confirme la délibération du 22/01/2010 portant sur la rétrocession des parties communes du lotissement des Ouches par la SAFIM,
- autorise le Maire à signer toutes pièces à venir.

Délibération n°2015-063 – Repas des Aînés – Encaissement des chèques des invités

Le Maire rappelle au conseil municipal les critères de participation au repas offert par la commune aux habitants de plus de 75 ans. Néanmoins, les personnes ne correspondant pas à ces critères mais souhaitant participer au repas, peuvent le faire en contrepartie du paiement du montant du repas. Les chèques seront établis à l'ordre du Trésor Public, la commune se chargeant de payer au traiteur les repas correspondants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité cette proposition.

Délibération n°2015-064 – Modification de la durée du temps de travail de Mme Émilie ROGER, assistante d'enseignement artistique principale de 1^{ère} classe intercommunale à temps non complet 2/20ème

Le Maire informe le conseil municipal que la rémunération de Mme Émilie ROGER, assistante d'enseignement artistique principale de 1^{ère} classe, est actuellement de 1,86/20^{ème} toute l'année pour deux heures d'enseignement pendant les semaines scolaires. Or, cette annualisation n'est pas prévue dans les textes pour les assistants d'enseignement artistique.

Il convient donc de régulariser cette situation

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de rémunérer Mme Émile ROGER 2/20^{ème} chaque mois de l'année à compter du 1^{er} novembre 2015,
- autorise le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

Délibération n°2015-065 – Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016

Le Maire rappelle qu'avant le vote du budget primitif 2016, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2015.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2016, le conseil municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2015, soit :

- Chapitre 20 en 2015 : 27 123 € X 25% = 6 780,75 €
- Chapitre 21 en 2015 : 304 730 € X 25% = 76 182,50 €
- Chapitre 23 en 2015 : 80 000 € X 25% = 20 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2016 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif 2016.

Points sur les dossiers d'urbanisme :

1 DP & 1 PC

Tour des commissions :**Commission Affaires scolaires :** rapporteur Martine CIRET

- Depuis la fermeture de la boulangerie de La Chaussée Saint-Victor, le pain pour la cantine est pris à Ménars.
- 45 colis de Noël pour les personnes âgées de plus de 75 ans sont en préparation. Il sera servi 36 repas à la salle des associations pour celles ayant opté pour le repas.
- CIAS : une opération « échange de savoirs » est mise en place.

Commission Bâtiments communaux : rapporteur Dominique RICHOMME

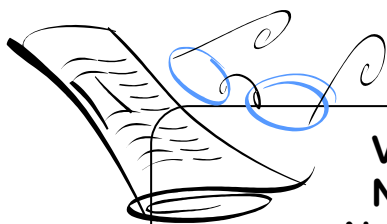
- la pose du garde corps de la Mairie est prévue la semaine prochaine.
- organisation des nouveaux ateliers municipaux : un agrandissement sera à prévoir pour y inclure l'atelier, des sanitaires et des vestiaires. Le projet est à l'étude. Une convention d'occupation à titre gracieux du bâtiment actuel jusqu'au 31 décembre 2015 a été signée avec l'entreprise qui l'occupe actuellement.

Commission Voirie : rapporteur Jean-Pierre MOREAU

- travaux d'entretien de voirie terminés.
- marquage au sol réalisé.
- le parking de Macé sera refait.

QUESTIONS DIVERSES :

- Christophe ROCHEREAU réitère sa demande concernant la pose de vitrines d'affichage dans les hameaux. Elle sera étudiée par la commission voirie (implantation, nombre de vitrines...).
- Le Maire fait part d'une demande de soutien financier de la part d'une jeune étudiante de Saint-Denis-sur Loire, pour un projet humanitaire au Maroc. Le conseil municipal décide de fixer le montant à 300 €.



**Vous lisez difficilement les pages de ce bulletin ?
N'hésitez pas à nous le dire.**

Nous pouvons vous en proposer une édition en gros caractères.

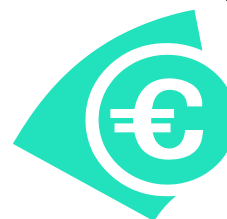
Merci de bien vouloir en faire la demande auprès du secrétariat de mairie.

Information :

Vous ne trouverez pas dans ce Bulletin Municipal d'informations détaillées sur les finances de la commune.

Un point précis sur l'exercice 2015 et le budget primitif 2016 (voté probablement en mars) sera fait dans un prochain Trait-d'Union.

Sachez néanmoins que les finances sont saines et que notre commune est, à ce jour, très peu endettée.



Ce bulletin municipal sera prochainement disponible sur le site Internet de la commune *saintdenissurloire.fr* en version pdf téléchargeable.

N'hésitez pas à diffuser largement le lien vers ce Trait-d'Union pour mieux faire connaître notre commune.



COMPOSITION DES COMMISSIONS

Sous la responsabilité de Benoit SIMONNIN, Maire

➤ BUREAU DES MAIRE-ADJOINTS (BMA)

- Benoit SIMONNIN Maire
- Patrick MENON 1^{er} Adjoint
- Martine CIRET 2^{ème} Adjoint
- Jean-Pierre MOREAU 3^{ème} Adjoint
- Dominique RICHOMME 4^{ème} Adjoint

➤ COMMUNICATION

- Benoit SIMONNIN, Président
- Patrick MENON
- Martine CIRET
- Jean-Pierre MOREAU
- Dominique RICHOMME
- Emmanuelle LE GALL
- Patrick BOULET
- Jean-Marc TRAZÈRES

➤ APPEL D'OFFRES ET DÉLÉGATION DE SERVICES PUBLICS

- Benoit SIMONNIN, Président
- Patrick MENON
- Jean-Pierre MOREAU
- Isabelle CALLIGARO

➤ COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Titulaires

- Benoit SIMONNIN, Président
- Patrick MENON
- Martine CIRET
- Jean-Pierre MOREAU
- Dominique RICHOMME
- Patrick PINEAU (hors commune)

➤ CIMETIÈRE

- Benoit SIMONNIN, Président
- Martine CIRET
- Jean-Pierre MOREAU
- Christine MAUVISSEAU
- Emmanuelle LE GALL
- Odile JOUET

➤ FINANCES

- Benoit SIMONNIN, Président
- Patrick MENON
- Martine CIRET
- Jean-Pierre MOREAU
- Dominique RICHOMME
- Odile JOUET
- Philippe VIGIÉ DU CAYLA

- Dominique RICHOMME
- Philippe VIGIÉ DU CAYLA
- Loïc FONTAINE

Suppléants

- Loïc FONTAINE
- Emmanuelle LE GALL
- Odile JOUET
- Christine MAUVISSEAU
- Patricia RICHAUDEAU (hors commune)

**Sous la responsabilité de Patrick MENON, Premier adjoint,
en charge de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de la vie associative.**

➤ URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Benoit SIMONNIN, Président
- Patrick MENON, Vice-président
- Jean-Pierre MOREAU
- Dominique RICHOMME
- Christine MAUVISSEAU
- Patrick BOULET
- Philippe VIGIÉ DU CAYLA
- Jean-Marc TRAZÈRES
- Christophe ROCHEREAU
- Loïc FONTAINE

➤ VIE ASSOCIATIVE

- Benoit SIMONNIN, Président
- Patrick MENON, Vice-président
- Martine CIRET
- Jean-Pierre MOREAU
- Emmanuelle LE GALL
- Patrick BOULET
- Jean-Marc TRAZÈRES
- Loïc FONTAINE

Sous la responsabilité de Martine CIRET, Deuxième adjointe, en charge des affaires sociales et des affaires scolaires

➤ **AFFAIRES SCOLAIRES**

- **Benoit SIMONNIN, Président**
- **Martine CIRET, Vice-présidente**
- Patrick MENON
- Christine MAUVISSEAU
- Emmanuelle LE GALL

L'Adjointe responsable et le Maire participent au conseil d'école.

➤ **AIDE À LA PERSONNE ET AFFAIRES SOCIALES**

- **Benoit SIMONNIN, Président**
- **Martine CIRET, Vice-présidente**
- Isabelle CALLIGARO
- Emmanuelle LE GALL
- Odile JOUET
- Jean-Marc TRAZÈRES

Sous la responsabilité de Jean-Pierre MOREAU, Troisième adjoint, en charge de la voirie, du développement durable et des affaires agricoles

➤ **VOIRIE**

- **Benoit SIMONNIN, Président**
- **Jean-Pierre MOREAU, Vice-président**
- Patrick MENON
- Isabelle CALLIGARO
- Dominique RICHOMME
- Patrick BOULET
- Jean-Marc TRAZÈRES
- Christophe ROCHEREAU
- Loïc FONTAINE
- Philippe VIGIÉ DU CAYLA

➤ **DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AFFAIRES AGRICOLES**

- **Benoit SIMONNIN, Président**
- **Jean-Pierre MOREAU, Vice-président**
- Christine MAUVISSEAU
- Odile JOUET
- Emmanuelle LE GALL
- Patrick BOULET
- Philippe VIGIÉ DU CAYLA
- Jean-Marc TRAZÈRES
- Christophe ROCHEREAU

Sous la responsabilité de Dominique RICHOMME, Quatrième adjoint, en charge des bâtiments communaux, du tourisme et du patrimoine

➤ **BÂTIMENTS COMMUNAUX**


- **Benoit SIMONNIN, Président**
- **Dominique RICHOMME, Vice-président**
- Patrick MENON
- Martine CIRET
- Jean-Pierre MOREAU
- Christine MAUVISSEAU
- Odile JOUET
- Loïc FONTAINE
- Christophe ROCHEREAU
- Philippe VIGIÉ DU CAYLA

➤ **PATRIMOINE, TOURISME**

- **Benoit SIMONNIN, Président**
- **Dominique RICHOMME, Vice-président**
- Martine CIRET
- Christine MAUVISSEAU
- Emmanuelle LE GALL
- Philippe VIGIÉ DU CAYLA
- Jean-Marc TRAZÈRES

Représentations de la Commune par ses élus

Représentations à Agglopolys

Instance	Titulaire	Suppléant	
Exécutif Communautaire	Benoit SIMONNIN	Patrick MENON	
Bureau Communautaire			
Conseil Communautaire			
Commission Assainissement, Infrastructures, Voirie	Jean-Pierre MOREAU	<p>Le Maire est membre de droit de toutes les commissions communautaires d'Agglopolys</p> 	
Commission Tourisme, Culture, Sports	Dominique RICHOMME		
Commission Développement durable, cadre de vie, déchets...	Emmanuelle LE GALL		
Commission Stratégie économique, Enseignement supérieur, Emploi	Benoit SIMONNIN, <i>Vice-président</i> Philippe VIGIÉ DU CAYLA		
Commission Finances, Personnel	Odile JOUET		
Commission Habitat, Agriculture, Transports	Patrick MENON		
Commission Solidarité Intercommunale	Martine CIRET		
Commission Solidarité et Innovation Sociale	Martine CIRET		
Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC)	Benoit SIMONNIN, <i>Président</i>		
Comité de pilotage - Projet d'urbanisme commercial	Benoit SIMONNIN		
Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)	Philippe VIGIÉ DU CAYLA		Benoit SIMONNIN

Autres représentations de la Commune au titre d'Agglopolys

Organisme ou instance	Titulaire	Suppléant
Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise (SIAB)	Patrick MENON, <i>Membre du bureau</i>	
Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)	Martine CIRET, <i>Membre du CA</i>	
Syndicat du Pays des Châteaux	Dominique RICHOMME	Emmanuelle LE GALL
Observatoire Loire	Benoit SIMONNIN, <i>Vice-président</i>	
Syndicat Val-Eco	Jean-Pierre MOREAU	Jean-Marc TRAZERES

Autres représentations des élus

Organisme ou instance	Titulaire	Suppléant
Syndicat Intercommunal de Distribution d'Électricité de Loir-et-Cher (SIDELC)	Jean-Pierre MOREAU	Christophe ROCHEREAU
Correspondant Défense	Loïc FONTAINE	
Comité National d'Action Sociale (CNAS)	Martine CIRET, <i>Déleguée des élus</i> Odile PICHOT-DUCLOS, <i>Déleguée du personnel</i>	
Association des Maires de Loir-et-Cher (AMF)	Benoit SIMONNIN	
Association des Maires Ruraux (AMRF)	Benoit SIMONNIN	
École intercommunale de musique	Emmanuelle LE GALL	

Informations diverses et pratiques

SAINT DENIS
SUR LOIRE



LE PATRIMOINE DE NOTRE COMMUNE !



PATRIMOINE DANS
VOTRE COMMUNE
N°21

Beaucoup d'entre vous connaissent déjà cet ouvrage.

Pour ceux qui le souhaiteraient, le Comité Départemental du Patrimoine et de l'Archéologie en Loir-et-Cher vous propose cet ouvrage de recensement du patrimoine existant sur notre commune.

Vous pouvez vous le procurer auprès du Secrétariat de Mairie moyennant la somme de 17 €.

HORAIRES DES MESSES - SECTEUR FOSSÉ – VILLERBON

Une seule messe par week-end, célébrée chaque dimanche à 10h30 à VILLEBAROU.

Tous les deux ans, chacune des 11 autres paroisses accueille une messe **un dimanche à 10h30**.
En 2016, ces messes auront lieu le **7 février à Saint-Bohaire**, le **15 mai à Villerbon**, le **15 août à Marolles**, le **2 octobre à Saint-Lubin en Vergonnois**.

Il n'y aura donc pas de messe dominicale en 2016 à Saint-Denis-sur-Loire.

RAPPEL

Une possibilité est offerte à chaque association de présenter ses activités et le calendrier de ses manifestations par le biais du «Trait-d'Union» et aussi sur le site Internet www.saintdenissurloire.fr



Nous rappelons également que la Commune signe chaque année une convention avec la **radio locale PLUS FM** (fréquence à Blois : 89,4 Mhz) qui permet à chaque association d'annoncer gratuitement ses évènements et manifestations sur cette antenne.



SERVICE DE TRANSPORT À LA DEMANDE

Vous souhaitez aller en ville, à Leclerc, à Auchan, à Cora, à la gare SNCF... Vos ados veulent aller à l'Ag'l'eau, à Cap'Ciné... N'hésitez pas à utiliser le service **RESAGO**, transport à la demande d'Agglopolys.

Ce service fonctionne tous les jours de la semaine et de l'année et vous transporte de votre domicile vers 16 points d'arrêt différents. Ensuite, vous pouvez terminer votre déplacement en utilisant gratuitement la navette Centre-ville.

Vous pouvez ainsi vous déplacer pour 1,20 € par trajet.

Jeunes et moins jeunes, vous pouvez tous utiliser ce service en appelant le 09 693 693 41 ou en vous rendant sur le www.azalys-blois.fr.

Plaquette d'information disponible en Mairie.

N'hésitez plus !

Davantage d'informations en pages 70 & 71



LES COMMISSIONS COMMUNALES

COMMUNICATION

Responsable : Benoit SIMONNIN

Retrouvez l'actualité de la commune sur <http://www.saintdenissurloire.fr>



Notre **site Internet** est toujours un outil complémentaire au Trait-d'Union, le bulletin d'informations municipales que vous recevez régulièrement.

N'hésitez pas à nous faire part de vos observations constructives et à nous proposer des actualités pouvant intéresser l'ensemble des dionysiens et, bien sûr, les nombreux internautes non dionysiens.

Pour des raisons diverses, peu de manifestations sous la responsabilité de la Municipalité ont eu lieu cette année.

Évidemment, les cérémonies commémoratives des 8 mai et 11 novembre ont rassemblé leur cortège de dionysiens, des habitués pour la plupart. Le moment de convivialité à la Maison des associations qui suit le caractère solennel du dépôt de gerbe et du discours au Monument aux morts est toujours fort apprécié et l'occasion d'échanges entre les dionysiens et leurs élus.



11 novembre 2015

Puis, comme nous le faisons désormais chaque année, les membres du conseil municipal ont invité le 10 décembre, le personnel communal, les enseignantes et les bénévoles. Tous les conjoints étaient bien sûr conviés à cette soirée. Nous nous sommes tous retrouvés autour d'un apéritif dînatoire, préparé et servi par les élus, pour partager un moment chaleureux et de grande convivialité.

Chaque employé et bénévole a reçu à cette occasion des chèques-cadeaux de la part de la Municipalité (et donc de tous les dionysiens) et Fabrice LUÇON, nouvel employé communal depuis le 1^{er} décembre, a été présenté à tous (*Voir en page 27*).



Comme toujours, nous restons à votre écoute car nous souhaitons que l'information et la communication se fassent dans l'échange.

Le Trait-d'Union est un espace que nous voulons ouvert, pensez-y.

AFFAIRES SOCIALES & AIDE À LA PERSONNE

Responsable : **Martine CIRET**

LE NOËL DE NOS AINÉS

Comme chaque année, la municipalité a proposé aux personnes de 75 ans et plus, de choisir entre un colis composé de produits locaux ou un repas servi à la Maison des associations.

Cette année le colis était composé d'un médaillon de foie gras et d'un pâté de canard au poivre vert (Ferme de la Bastrie de Cangey), de quenelles de brochet sauce écrevisse (La Bourriche aux Appétits de Vineuil), d'un sachet de sablés (M. Sire des Grouëts), d'un sachet de chocolats (boulangerie de Ménars), d'un pot de miel (M. Parent de La Chapelle Vendômoise) et d'une bouteille de Cheverny (M. Morin de Mont-près-Chambord).



Le 15 décembre le repas a été préparé et servi par M. Lefort, traiteur et restaurateur à l'auberge du pressoir de Rhodon. Une quarantaine de personnes y ont participé dans une ambiance très conviviale. Plusieurs élus du conseil municipal étaient présents, entourés de Marie-Hélène MILLET et de Stéphane BAUDU, conseillers départementaux. La qualité du repas servi a été appréciée de tous.

Au cours du repas, les enfants de primaire, accompagnés de leur enseignante, sont venus chanter plusieurs chansons pour le plus grand plaisir des personnes présentes.

Pour terminer cette bonne journée, des jeux de société se sont organisés jusqu'en fin d'après-midi.

Menu

Rosé pétillant et sa verrine d'accueil
 Salade Rhodonnaise
 (Mesculun de salade, foie gras de canard
 et sa cassolette de gésier lardé)
 Souris d'agneau à la crème d'ail
 Assortiment de légumes
 Plateau de fromages et sa salade
 Bouche au grand Marnier
 Café
 Vins : Muscadet et Bordeaux



*Les membres de la commission
 Aide à la personne vous souhaitent
 une très bonne année*

Le premier opérateur de téléassistance vous apporte la tranquillité : pour vous et votre entourage



DISPOSITIF PRÉSENCE VERTE

Vous êtes seul(e), âgé(e) ou handicapé(e), vous craignez la solitude, n'hésitez pas à vous équiper du système de téléassistance «Présence verte ».

C'est un système simple d'assistance à distance. En cas de problème, il suffit d'appuyer sur le bouton d'une télécommande qui peut être portée autour du cou ou en bracelet, pour être mis en relation avec une centrale d'écoute. Cette centrale est dirigée par du personnel qualifié qui fera le nécessaire pour vous venir en aide rapidement.

Votre assistance immédiate

Comment ça marche ?

1 Appel



D'une simple pression sur le bouton du déclencheur (pendentif ou bracelet) votre appel est envoyé à notre centrale d'écoute.

2 Dialogue

L'opérateur dialogue avec vous et apporte la réponse adaptée.



3 Intervention et secours



Présence Verte prévient votre réseau de solidarité et si nécessaire votre médecin ou les services d'urgence.



En signant une convention avec Présence verte-Touraine, la Municipalité de Saint-Denis-sur-Loire s'engage à diffuser l'information, vous assister dans l'établissement du dossier d'inscription et à le transmettre au service pour permettre votre adhésion. Cette convention vous permet de bénéficier d'une remise de 20 € sur les frais d'installation du dispositif (30 € au lieu de 50 €).

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Martine CIRET au 02 54 46 82 39 ou appeler le secrétariat de mairie pour prendre rendez-vous.



« La sécurité, ce sont d'abord des équipements sur lesquels on peut compter »

- Notre centrale d'écoute est une plate-forme informatisée de haute performance.

Dédiée au service de téléassistance Présence Verte, elle répond aux normes de sécurité les plus exigeantes.

- Grâce à notre gamme de matériels d'alarme sociale étendue et agréée France Telecom, nous vous proposons un équipement simple et fiable en fonction de vos besoins. De la sécurité des personnes isolées ou fragilisées à l'assistance des personnes handicapées à faible capacité motrice, nous offrons une solution adaptée à chacun.



Octobre 2015



Le CIAS du Blaisois

de multiples services pour les habitants de
Saint-Denis-sur-Loire

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Blaisois anime une action générale de prévention et de développement social sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Blois-Agglolopolys.

Il développe plusieurs actions et services :

- ▶ Accompagnement social et aides financières
- Logement, hébergement
- ◆ Aide à la vie quotidienne, accompagnement, soins
- Animations

Vous trouverez ci-dessous les prestations proposées dans votre commune.

▶ Accompagnement social et aides financières

Le CIAS du Blaisois accompagne les personnes en difficulté, seules ou en couple, sans enfant mineur à charge (le Conseil Général recevant les personnes avec enfant mineur).

- ▶ Accompagnement par des travailleurs sociaux : aide aux démarches, recherche de logement, accès aux soins, secours financiers, etc.
- ▶ Ouverture de droits au Revenu de Solidarité Active (RSA) et accompagnement des allocataires dans leur démarche d'insertion.
- ▶ Mise à disposition d'hébergements d'insertion et d'urgence et interventions auprès des sans-abri.

Les permanences de Blandine Viaud, assistante sociale, près de chez vous :

- À La Chaussée-St-Victor : les 1er jeudi du mois de 9h30 à 12h, à la mairie.
- À Villebarou : les 1er et 3e mardis du mois de 9h30 à 12h, à la mairie.
- Dans ma commune de résidence : en mairie ou à mon domicile, sur rendez-vous.
- À Blois : au CIAS du Blaisois, 4 rue des Cordeliers.

→ Vous pouvez la contacter au 02 54 57 41 84 ou sur www.ciasdublaisois.fr

● Logement, hébergement

● Le logement social

Le CIAS du Blaisois dispose de 31 logements proposés en sous-location aux personnes démunies. Il propose également 3 chambres meublées et des nuitées d'hôtel, pour l'hébergement d'urgence.

→ Pour en savoir plus : 02 54 57 41 20 ou sur www.ciasdublaisois.fr

● Les foyers-résidences

Les foyers-résidences sont des établissements d'habitat collectif réservés aux personnes âgées autonomes et valides. Le CIAS du Blaisois gère deux foyers-résidences situés à Blois : le foyer-résidence Mosnier et le foyer-résidence Lumière.

→ Foyer-résidence Lumière : 02 54 43 35 55 ou www.ciasdublaisois.fr

→ Foyer-résidence Mosnier : 02 54 78 10 99 ou www.ciasdublaisois.fr

Le CIAS du Blaisois

de multiples services pour les habitants de Saint-Denis-sur-Loire

◆ Aide à la vie quotidienne, accompagnement, soins



◆ L'aide à domicile

Le CIAS du Blaisois accompagne et aide les seniors et/ou personnes en situation de handicap dans les actes essentiels de la vie quotidienne (se lever, s'alimenter...), les activités domestiques (entretien du linge, du logement...) et la vie sociale (loisirs, démarches administratives...).

→ Pour en savoir plus : 02 54 57 41 23 ou sur www.ciasdublaisois.fr



◆ Les repas à domicile

Ce service permet aux personnes âgées, sortant d'hospitalisation ou en situation de handicap, de bénéficier de repas équilibrés soit régulièrement, à un rythme choisi, soit ponctuellement.

→ Pour en savoir plus : 02 54 57 41 23 ou sur www.ciasdublaisois.fr



◆ Le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile, financé par l'ARS*, assure, 7 jours sur 7 et sur prescription médicale, des soins d'hygiène corporelle auprès de personnes âgées malades ou dépendantes, ainsi qu'auprès de personnes en situation de handicap.

→ Pour en savoir plus : 02 54 57 41 23 ou sur www.ciasdublaisois.fr



◆ L'Accueil de jour Alzheimer

L'accueil de jour Alzheimer La Chrysalide est un établissement qui accueille les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés, vivant à domicile, une ou plusieurs journée(s) par semaine et sans condition d'âge. Ce lieu d'accueil, situé hors milieu hospitalier, dispose d'une salle de vie et d'activités conviviales, d'une cuisine ouverte, d'une terrasse extérieure et d'une salle de repos.

→ Pour en savoir plus : 02 54 45 54 60 ou sur www.ciasdublaisois.fr



◆ L'espace Snoezelen

L'espace Snoezelen est une salle multisensorielle au service d'une approche différente de la personne âgée et/ou en situation de handicap. Dans cet espace propice aux sensations corporelles, aux émotions et à la créativité, la personne laisse émerger une relation au monde différente.

→ Pour en savoir plus : 02 54 57 41 82 ou sur www.ciasdublaisois.fr

Le CIAS du Blaisois

de multiples services pour les habitants de Saint-Denis-sur-Loire

■ Animations



■ Les animations spécifiques "seniors"

Le CIAS du Blaisois développe des actions spécifiques pour les seniors afin de lutter contre l'isolement et la solitude en créant des liens sociaux entre les générations et avec leurs pairs dans un esprit de convivialité.

→ Pour en savoir plus : 02 54 45 54 70 ou sur www.ciasdublaisois.fr



■ Le centre social La Chrysalide

Le centre social est un lieu d'accueil ouvert à tous, propice à créer de la convivialité et qui permet l'écoute, le partage de compétences, d'expériences, de savoirs et d'idées. C'est un équipement de mixité sociale et générationnelle qui permet la rencontre dans les différences et qui favorise les initiatives portées par des habitants afin de donner du sens au "faire ensemble".

→ Pour en savoir plus : 02 54 45 54 70 ou sur www.ciasdublaisois.fr



■ Le Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs

Chaque personne a des savoirs qu'elle peut transmettre et tout le monde peut apprendre de l'autre, s'enrichir. Le RERS est une façon de mettre en relation ces différentes personnes, toutes à la fois offreuses et demandeuses de savoirs.

Les savoirs peuvent être intellectuels, manuels, être des expériences de vie, des passions, des astuces.... Le réseau est gratuit et ouvert à tous !

→ Pour en savoir plus : 02 54 45 54 70 ou sur www.ciasdublaisois.fr



■ Les actions collectives d'insertion

Les travailleurs sociaux du service "Action sociale et Insertion" mettent en place depuis plusieurs années des actions collectives, réponse complémentaire aux accompagnements individuels. Ce mode d'intervention répond à plusieurs objectifs : tisser des liens pour rompre l'isolement, favoriser l'implication des personnes, développer des compétences et l'estime de soi.

→ Pour en savoir plus : 02 54 57 41 20 ou sur www.ciasdublaisois.fr

Vous pouvez aussi venir rencontrer Martine CIRET, Maire-adjointe en charge de l'aide à la personne

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES

Responsable : Martine CIRET

L'école Lorjou



- 🏠 L'école Lorjou accueille cette année 50 enfants :
 - 26 en maternelle (13 en petite section et 13 en grande section),
 - 24 en primaire (12 en CE 2 et 12 en CM 1).

🏠 Sophie MOHR est la directrice et l'enseignante de la classe de maternelle.

🏠 Dolorès GARREAU est l'enseignante de la classe de primaire.

🏠 Nous poursuivons les activités périscolaires sous la même forme que l'année dernière. Avec les deux autres écoles du RPI, Ménars et Villerbon, nous avons décidé de recruter à nouveau des intervenants sport, musique, arts plastiques et anglais. Les enfants des trois communes bénéficient gratuitement de chacune de ces prestations.

🏠 Céline FONTAINE et Catherine HOURY animent également une partie des TAP et font avec les enfants des petits chefs-d'œuvre qui décorent l'école. N'hésitez pas à vous arrêter de temps en temps sur le parking de la maternelle pour admirer leurs travaux, souvent exposés sur le grillage.



🏠 Cette année encore, nous avons la chance de bénéficier de l'aide très précieuse de deux bénévoles : Marie-Madeleine RÉGNIER et Marie-Pierre VINCEDEAU. Nous leur adressons nos chaleureux remerciements.

- 🏠 Les horaires de classe sont les suivants :
 - Lundi et jeudi de 9h00 à 12h15 et de 13h45 à 15h30
 - Mardi et vendredi de 9h00 à 12h15 et de 13h45 à 16h00
 - Mercredi de 9h00 à 12h00

🏠 Une garderie communale est mise en place de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi et de 7h30 à 8h50 et de 12h00 à 13h00 le mercredi.


🏠 Le transport scolaire, financé et organisé par Agglopolys, est assuré entre les communes de Ménars, Saint-Denis-sur-Loire et Villerbon, matin et soir les lundi, mardi, jeudi et vendredi, matin et midi le mercredi.

🏠 Un repas chaud est servi les lundi, mardi, jeudi et vendredi. La préparation et la livraison en liaison froide sont assurées par la société API de la Chaussée Saint-Victor.

🏠 Le 15 décembre les enfants, le personnel communal, les représentants des parents d'élèves et les membres de la commission scolaire ont été invités par la municipalité à participer au traditionnel repas de Noël. Chaque enfant a reçu un père Noël en chocolat.



Malheureusement, cette année, la date étant choisie par API, ce repas se déroulait le même jour que le repas des aînés et les membres de la commission scolaire du Conseil n'ont pas pu y assister.

 Les études pour l'agrandissement de l'école se poursuivent. Il est prévu la construction d'une nouvelle salle de motricité pour la maternelle, la réorganisation des actuels locaux de la maternelle et la construction d'une classe et de sanitaires pour la classe primaire.

Très bonne année à tous



Les primaires ont la parole

Par les élèves de CE2-CM1 de Dolorès GARREAU

Le vendredi 4 décembre, nous sommes allés visiter Le Grand Théâtre de Tours.

Notre classe de CE2-CM1 participe à un projet avec l'Opéra, grâce à notre professeur de musique, Émilie Roger.



Nous avons été accueillis dans le péristyle, hall d'entrée, puis nous sommes montés par l'escalier d'honneur pour aller voir et écouter une répétition d'un orchestre qui jouait *Le Boléro* de Maurice Ravel.

Nous nous sommes installés au balcon, qui était en forme de fer à cheval.

Les musiciens étaient disposés en arc de cercle. Devant le chef d'orchestre qui nous tournait le dos, se tenait une trentaine de violonistes. Derrière eux, à droite, se trouvaient deux harpistes et à gauche, les contrebassistes. Toute cette partie qui faisait face au chef d'orchestre appartient à la famille des cordes.

Ensuite, il y avait les instruments à vent : les cuivres et les bois comme les clarinettes, les cors d'harmonie, les flûtes, les contrebassons, les trombones à

coulisse, un tuba et des trompettes.

Tout au fond sur une estrade, plus haute que la scène, étaient placées les percussions : un métallophone, les timbales, les cymbales, une grosse caisse, un triangle...

Le chef d'orchestre indique avec sa baguette le tempo, le rythme aux musiciens pour qu'ils jouent parfaitement ensemble. Il les guide, leur donne la mesure et la hauteur (piano ou forte) à laquelle ils doivent jouer.



Ensuite, nous avons rencontré le chef d'orchestre dans le foyer du public et un des contrebassistes nous a rejoints. Ils nous ont présenté leur métier et Samuel, son instrument et son archer qu'il a dévissé pour nous montrer les deux cents crins de cheval.



A midi, nous sommes allés au Collège Anatole France, pour pique-niquer dans le foyer des élèves. Puis nous nous sommes dégourdis les jambes et les bras dans un parc juste à côté. Ensuite, nous sommes retournés visiter le Théâtre.

Nous avons commencé, par le péristyle : au sol, se trouvait une grande mosaïque ronde au centre de laquelle on peut voir trois tours et trois étoiles, les symboles de la ville.

Trois couleurs dominent dans cette première pièce :

- ♫ le blanc qui représente la lumière, la pureté,
- ♫ Le rouge, la couleur du sang, du drame et de la passion,
- ♫ Le doré, le symbole de la richesse et du luxe.

Nous avons ensuite emprunté l'escalier d'honneur, dans lesquels se trouvent deux lampadophores (personnages qui portent des lampes) qui représentent, l'un la tragédie et l'autre la comédie.

Ce double escalier de pierre est très large et servait aux personnes riches et importantes, ainsi elles pouvaient se montrer et se faire admirer. Cet escalier est décoré d'un



triptyque, une peinture de Georges Clairin, en trois tableaux représentant une scène au centre de laquelle se trouve François 1^{er} et quelques autres personnages célèbres de Tours et de sa région.



Nous sommes ensuite montés au poulailler, tout en haut de l'opéra, là où s'installait la population, qui elle n'empruntait

pas l'escalier d'honneur mais un escalier de service. Elle assistait au spectacle tout en mangeant et en parlant d'où son nom. C'est pourtant dans cette partie la plus haute de l'opéra que les sons sont les plus beaux.



Notre visite s'est terminée par le grenier où sont stockés des centaines de costumes réalisés par la couturière du théâtre.

Pour finir, nous sommes retournés au foyer avec Guillaume, un corniste. Il nous a présenté son instrument en détail, il l'a démonté.

Il nous a montré qu'il y avait différentes façon de faire de la musique, même sans instrument mais avec des bouteilles, de l'eau, des gamel-

les... en créant des vibrations.

Nous avons ensuite chanté une chanson qu'Émilie nous a apprise, en deux groupes dont un frappait le rythme avec des tubes en plastique creux. C'est ainsi que nous avons terminé notre journée à Tours.

Nous y retournerons en mars pour y voir un spectacle...



ba TimeNTS Communaux

Responsable : Dominique RICHOMME

Après la restauration de la cloche de l'église et la création de rampes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite à la mairie et au restaurant scolaire durant l'été, l'activité de la commission bâtiments a été consacrée aux études de l'extension de l'école et de l'aménagement des futurs ateliers communaux.



La rampe PMR de la Mairie équipée de son garde-corps

Bâtiments scolaires

Comme nous l'avons évoqué dans le Trait-d'Union de juin, une consultation des élus, réalisée avant le vote du budget au mois de mars, a révélé qu'à une large majorité, le conseil municipal considérait l'agrandissement et la restructuration de l'école communale comme la première priorité en matière d'investissement.

Les commissions scolaires et bâtiments communaux, en concertation avec les enseignantes, ont établi un programme avant les vacances d'été. L'agence BOUR-ESQUISSE, de Saint-

Gervais-la-Forêt, a été retenue pour la maîtrise d'œuvre de ce projet.

La présentation de plusieurs avant-projets proposant des organisations différentes a permis la création d'un plan qui convient aux élus, aux enseignantes et aux employées communales chargées des services périscolaires.

Une nouvelle salle de motricité et son local de rangement seront construits entre le bâtiment existant et la rue de la Loire.

Dans les locaux existants, une entrée sera créée pour permettre la desserte des espaces scolaire et périscolaire sans passer, comme actuellement, par une salle dédiée à un autre usage. L'espace destiné à la garderie et aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sera aménagé dans l'actuelle salle de motricité (qui sert aussi, à l'occasion, de bureau de vote). Un bureau pour la Directrice, une bibliothèque, un sanitaire accessible aux handicapés et des locaux de rangements plus vastes sont également prévus dans le bâtiment de l'actuelle maternelle.

En prolongement du pignon sud-ouest de la classe maternelle, un nouveau bâtiment destiné à la classe de l'école élémentaire sera construit. La mise aux normes PMR nécessitant des travaux importants et onéreux dans les sanitaires de la cour de la mairie, il a été décidé de créer un sanitaire à proximité de la nouvelle classe avec une liaison couverte qui servira de préau.

Le permis de construire devrait être déposé en début d'année afin de pouvoir envisager la réalisation d'une partie des travaux au cours de l'année 2016 lorsque les consultations d'entreprises auront été faites et les subventions obtenues.

☞ Nous vous proposons un plan d'ensemble du projet d'agrandissement et de restructuration de nos écoles en page 28.

Ateliers communaux

Au cours de l'été, la commune a usé de son droit de préemption pour acquérir le bâtiment de l'ex-Écobois dans la zone d'activité des Sarrazinières, rue des Boulonnières. Depuis le mois d'octobre, elle est donc propriétaire de ce bâtiment de 150 m² sur un terrain d'environ 1 700 m².

Cette opération permettra de relocaliser les ateliers communaux actuels. Cet équipement sera mieux situé géographiquement, plus spacieux et beaucoup plus adapté à l'activité des employés communaux.

Il sera nécessaire d'adjoindre au bâtiment actuel des locaux sociaux réglementaires (sanitaires, vestiaires) ainsi qu'un bureau et un atelier. Cette extension sera construite entre le bâtiment existant et la carrosserie sur une surface d'environ 160 m². L'entrepôt initial sera utilisé pour le stockage du matériel et le stationnement des véhicules.

Une station de lavage des véhicules sera aménagée aux normes en vigueur et un système de récupération des eaux pluviales mis en place.

✍ Nous vous proposons un plan d'ensemble du projet d'aménagement des futurs ateliers municipaux en page 29.

Et ensuite ?

Lorsque les actuels ateliers communaux seront libérés, nous réfléchirons aux adaptations nécessaires pour que cet équipement devienne un lieu de vie et des locaux de rangement pour nos associations. Nous les solliciterons très prochainement pour que nous bâtissons ensemble ce projet.

Lorsque la classe de primaire, actuellement à côté de la Mairie, aura rejoint ses nouveaux locaux, nous réfléchirons à un réaménagement du rez-de-chaussée des services administratifs de la Mairie.

Pour les autres bâtiments de la commune, nous poursuivrons cette année les travaux d'entretien :

- L'installation de chauffage de la cantine scolaire est obsolète et énergivore. Elle sera remplacée par un équipement plus économique, plus performant et... moins bruyant.
- Lorsque les subventions sollicitées seront notifiées à la commune, nous entreprendrons la réparation des marches d'accès au parvis de l'église.
- Bien sûr, l'entretien courant de tous les bâtiments communaux continuera à être fait régulièrement.

A la lecture de ce bilan, vous pourrez constater que les projets progressent et souhaitons que 2016 en concrétise bon nombre.



Fabrice LUÇON a rejoint l'équipe des agents communaux depuis le 1^{er} décembre.



Il a été embauché, sous forme d'un contrat aidé par l'État de 20 heures hebdomadaires, pour une durée d'un an, reconductible une fois.

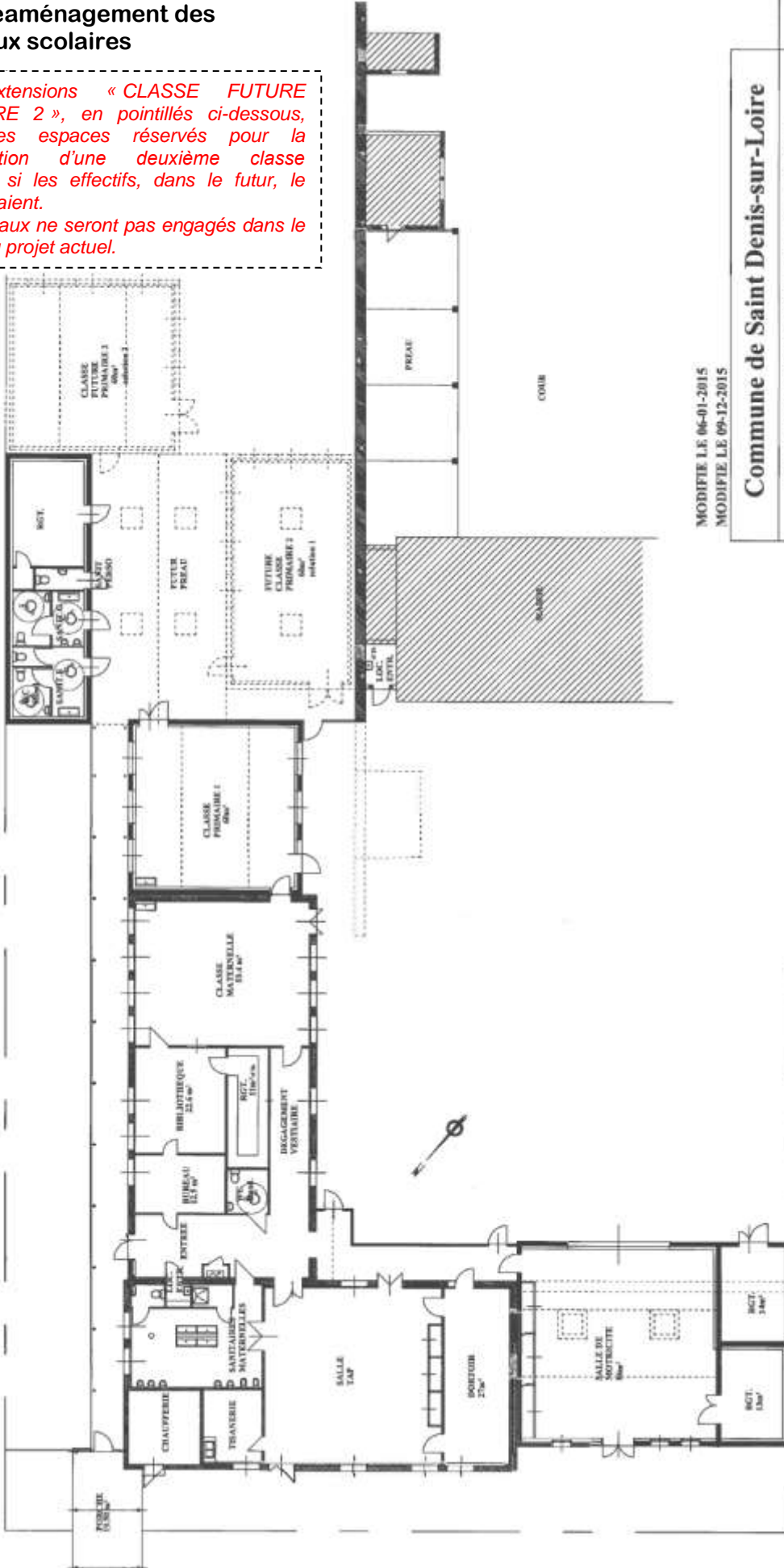
Fabrice, nous le connaissons déjà puisqu'à plusieurs reprises ces dernières années, il avait fait des remplacements dans nos services. Nous avons alors apprécié son dévouement, sa sympathie et ses compétences.

La prochaine rétrocession des parties communes des deux lotissements apportera un surcroît de travail qui nécessitait l'apport d'une troisième paire de bras !

Nous vous remercions de réserver le meilleur accueil à Fabrice.

Plan du projet d'extension et de réaménagement des locaux scolaires

Les extensions « **CLASSE FUTURE PRIMAIRE 2** », en pointillés ci-dessous, sont des espaces réservés pour la construction d'une deuxième classe primaire si les effectifs, dans le futur, le nécessitaient. Ces travaux ne seront pas engagés dans le cadre du projet actuel.

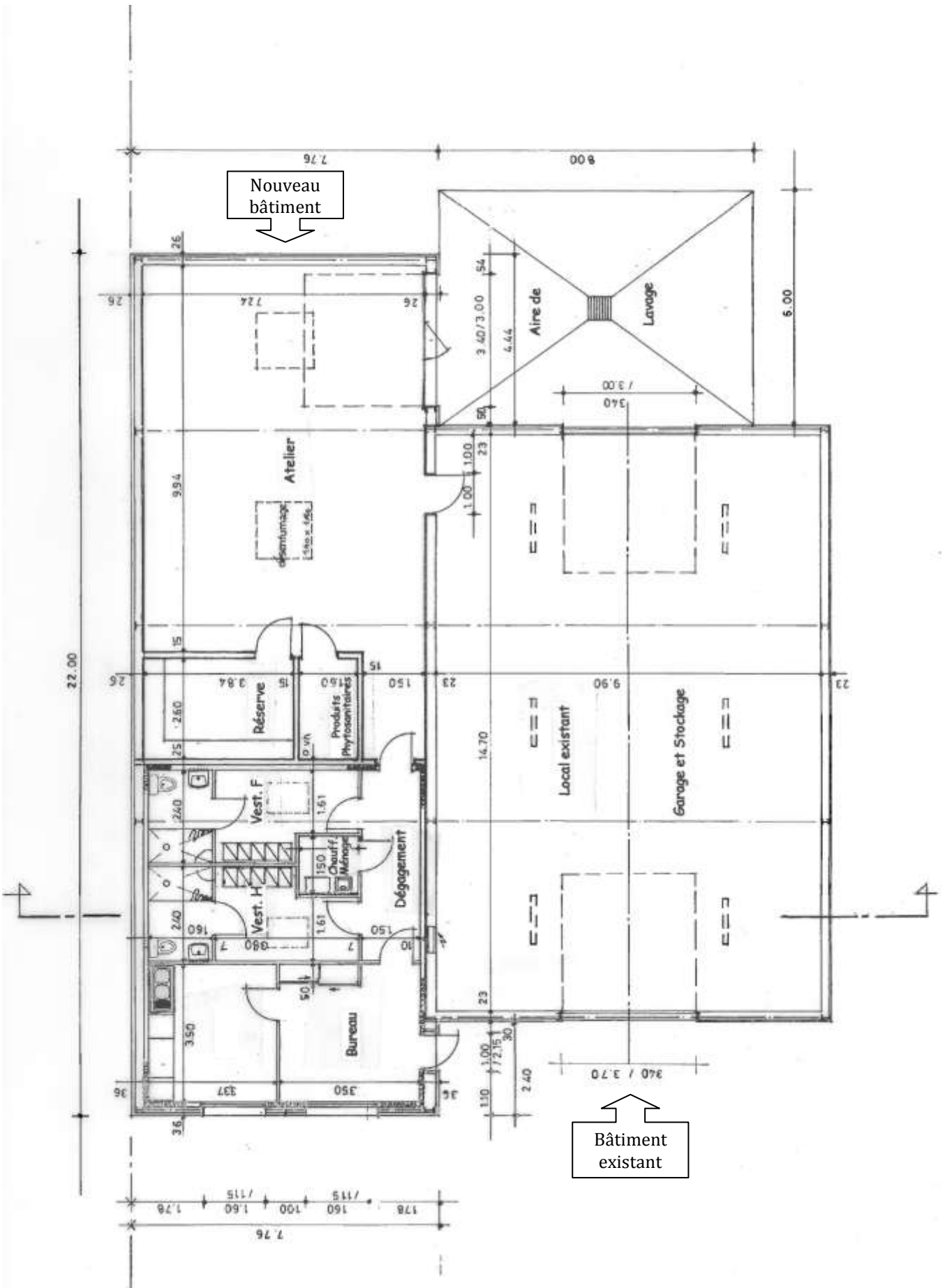


MODIFIE LE 06-01-2015
MODIFIE LE 09-12-2015

Commune de Saint Denis-sur-Loire	
EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE L'ECOLE SAINT DENIS-SUR-LOIRE - 41000	
Echelle: 1/200ème	PLAN GENERAL
Date: 08-12-2015	
APD	
Agence d'architectes BOUILLON-ESQUIVIER Maître d'œuvre HENRIEUR - Architecte	
100r-equipement.architecte@bhsa.fr Tel: 02 54 43 88 88	

01

Plan des futurs ateliers communaux, rue des Boulonnères



URBANISME

Responsable : Patrick MENON

Les déclarations d'urbanisme à Saint-Denis-sur-Loire :

	2014	2015
Permis de construire	11	9
- Maison d'habitation	6	6
- Aménagement maison	1	1
- Aménagement grange	1	0
- Changement destination	0	1
- Extension bâtiment prof	2	0
- Maison des associations	1	0
- Véranda	0	1
<i>Permis refusés</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<i>Permis abandonnés</i>	<i>1</i>	<i>0</i>

	2014	2015
Déclarations préalables (déclarations de travaux exemptés de permis de construire)	19	19
- Clôture et portail	6	4
- Abri de jardin	4	2
- Rampe PMR Mairie	0	1
- Châssis de toit	1	4
- Extension maison	2	0
- Ravalement de façade	2	2
- Ouverture porte ou fenêtre	0	1
- Toiture	1	1
- Équipement public	0	1
- Panneaux solaires photovoltaïques	0	1
- Changement porte ou fenêtre	0	1
- Division parcellaire	4	1
<i>Déclarations refusées</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<i>Déclarations abandonnées</i>	<i>1</i>	<i>0</i>

Commentaires :

En 2015, nous enregistrons seulement deux permis de construire de moins qu'en 2014, malgré un contexte de transactions immobilières très difficile. Ce n'est pas 3 Vals Aménagement, en charge de la commercialisation des terrains de la Martinière, qui nous contredira. Pourtant, l'accent a été mis sur la communication, comme vous avez pu le remarquer, avec les différents grands panneaux publicitaires notamment.

Sur les six permis pour maisons d'habitation, quatre concernent tout de même le **Lotissement de la Martinière** et deux complètent « des dents creuses » dans **la rue du Château d'eau** à Villeneuve. Ces quatre PC portent à 19 le nombre octroyé dans ce lotissement depuis 2012. Il reste aujourd'hui 15 parcelles à commercialiser à la Martinière.

Concernant les déclarations de travaux, le niveau reste le même, nous pouvons donc dire que nous notons toujours sur notre Commune, une volonté d'amélioration de l'habitat.

Autre information en matière d'urbanisme : Depuis le 1^{er} juillet 2015, c'est désormais Agglopolys qui instruit nos Autorisations du Droit des Sols (ADS) suite au désengagement de l'État et des services de la DDT. La prestation mise en place par Agglopolys offre les mêmes services mais avec la différence très significative qu'ils se font désormais à titre onéreux. La facturation de ce service couvrira au budget de la Commune environ 3 000 € par an.

Rappel : Toute modification extérieure de votre maison ou toute construction sur votre terrain doit donner lieu à déclaration préalable ou permis de construire à déposer en mairie. L'instruction de votre demande peut conduire à un refus ou à une demande d'aménagement ou de modifications. **Nous vous conseillons donc vivement de ne pas acheter vos matériels, matériaux ou, par exemple, abris de jardin avant d'avoir l'avis favorable à votre demande.**

Le CAUE : conseiller, former, informer, sensibiliser.

Le **C**onseil d'**A**rchitecture, d'**U**rbanisme et d'**E**nvironnement du Loir-et-Cher assure des missions de service public pour promouvoir la qualité de notre cadre de vie dans trois domaines : architecture, urbanisme et environnement.

Il peut :

- nous accompagner dans l'élaboration de projet,
- explorer les différentes hypothèses d'aménagement,
- nous assister dans la phase de programmation et l'étude de faisabilité,
- mettre à disposition un fonds documentaire.

Le saviez-vous ?

Les particuliers peuvent s'adresser gratuitement au CAUE pour étudier leurs projets, conseiller et orienter leurs démarches.

C.A.U.E. du Loir et Cher

34 avenue Maunoury 41000 BLOIS

Tél : 02.54.51.56.50

Fax : 02.54.51.56.51

E-mail : caue41@fncaue.asso.fr



Point d'information sur les lotissements des Ouches et de la Martinière

Les travaux d'aménagement de nos deux lotissements étant soit terminés, soit bien avancés, nous voulions porter quelques informations à votre connaissance.

En premier lieu, nous souhaitons vous préciser que les Ouches et la Martinière n'ont pas été réalisés au détriment d'autres investissements, que chacun d'entre nous auraient peut-être pu juger préférables :

- D'un point de vue financier, ces deux lotissements n'ont pas coûté un centime au budget communal :
 - Les Ouches est un lotissement 100% privé et, à ce titre, n'a donc mobilisé aucun argent public ;
 - La Martinière, lotissement à l'initiative de la municipalité, fait l'objet d'une concession à la SEM 3 Vals Aménagement. Le plan de financement prévoit que le prix de cession des terrains aux particuliers et aux bailleurs sociaux couvre les dépenses d'acquisition des parcelles et d'aménagement engagées. Nous verrons en fin de concession si cet équilibre financier est réalisé. Seulement dans le cas contraire, le budget communal devra engager des dépenses afin d'équilibrer l'opération. Le cas échéant, c'est dans des proportions peu importantes au regard des investissements réalisés que cela se ferait.
- Ensuite, un programme ambitieux d'habitats nouveaux était, et nous nous en sommes souvent expliqués, indispensables pour redonner à notre commune une courbe démographique ascendante et tous les avantages liés à l'augmentation et au rajeunissement de sa population. C'est chose faite, officiellement, depuis cette année (*voir en page 39*).

- Les Ouches

- Toutes les parcelles sont construites et habitées.
- La rétrocession à titre gracieux des parties communes (voiries et espaces verts) se fera début 2016. La commune en sera alors propriétaire et devra bien sûr en assurer l'entretien et la pérennité.

- La Martinière

- La commercialisation, au point mort pendant 18 mois, est enfin repartie. Trois nouvelles parcelles ont été ou sont en voie d'être vendues.
- La première tranche des travaux de finition s'est achevée début décembre. Nous ne pouvons que nous satisfaire de la qualité des infrastructures, de l'aspect général de ce lotissement dans son aménagement de l'espace public, de la touche très sympathique et colorée qu'apporte le petit square de jeux...
 
- L'éclairage public a illuminé le lotissement pour la première fois le jeudi 17 décembre, évidemment à la grande satisfaction des habitants et de la nôtre.
- Nous attendons avec impatience la décision du Préfet de Région sur notre demande de dérogation, par l'intermédiaire d'Agglopolys, au dispositif Pinel. Nous sommes convaincus qu'une éligibilité à ce dispositif, qui permet de réaliser des économies d'impôts en cas de construction pour faire du locatif privé, sera un moteur important pour boucler la commercialisation des parcelles disponibles.

Pour compléter ces informations propres à chaque lotissement, nous souhaitons apporter les éléments complémentaires suivants :

- Pour commencer, préciser qu'évidemment, nous avons respecté les réglementations en matière d'urbanisme (plan de composition, exigences architecturales dues, en partie, au classement ABF...), de circulation routière (voiries), de circulation piétonnière (trottoirs), d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite...
- Nous avons aussi souhaité, de manière tout aussi évidente, soigner le cadre de vie des habitants par l'aménagement d'espaces verts, gérer les écoulements d'eaux pluviales du domaine public par la réalisation de caniveaux, de tranchées drainantes et de noues, accroître l'attractivité du lotissement de la Martinière par la création d'un espace public de jeux pour les jeunes enfants...
- Nous avons donc voulu que nos lotissements soient la vitrine de ce que Saint-Denis-sur-Loire devra être demain, une commune moderne, vivante, accueillante, où il fait bon vivre. Les nouveaux espaces de vie que nous avons aménagés, comme ceux que nous amènerons à l'avenir, le sont dans cet esprit. Nous sommes convaincus que Saint-Denis-sur-Loire saura concilier sa volonté d'ouverture en accueillant des populations nouvelles dans un environnement adapté aux règles et contraintes de vie d'aujourd'hui et son impératif devoir de mémoire en conservant et entretenant son patrimoine historique.

Il nous paraissait utile de vous apporter ces informations pour vous justifier les choix que nous avons faits. Certaines rues de notre belle commune ont vocation à conserver leur cachet patrimonial qui fait son intérêt et notre fierté, mais d'autres, porteuses d'avenir pour Saint-Denis-sur-Loire et ses habitants, doivent être adaptées aux contraintes actuelles, notamment en matière de déplacements.

COMMISSION VOIRIE

Responsable : Jean-Pierre MOREAU

TRAVAUX DE VOIRIE RÉALISÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2015

C'est en septembre et octobre que nos travaux d'entretien de voirie ont été réalisés, cette année, dans de bonnes conditions climatiques.

En 2015, l'entretien de nos routes, faïencées par endroit, a nécessité des travaux d'émulsion gravillonnée. Il était en effet devenu indispensable de renforcer leur étanchéité afin d'éviter la pénétration d'eau dans les fissures occasionnant des dégradations plus importantes à la suite de gel.

Après reprofilage à certains endroits, des travaux d'émulsion gravillonnée bicouche ont été réalisés : rue de la Loire (descente du Château), rue du Vieux Moulin (partie basse), rue de la Borde, ainsi que sur des portions de la rue des Moissons (dit Chemin de Macé), de la rue de la Plaine et de la rue du Lierre.

Par ailleurs, suite à des affaissements de voie provoqués par le passage de véhicules à forte charge (engins agricoles, bus scolaires...) sur le chemin des Renuelles, chemin Fleuri, en bordure de la RD 140, et rue Gabriel Charrier, des travaux de terrassements ont été effectués, suivis d'un dépôt de calcaire et d'un enrobé sur environ 200 m² pour l'ensemble.



Gravillonnage rue de la Borde



Travaux de décaissement Chemin Fleuri

Suite à un trafic important de camions chemin de Pissevin, en raison de l'approvisionnement en matériaux des pavillons en construction sur le lotissement de la Martinière, cette voie s'est détériorée par endroits et une remise à niveau par un enrobé s'avérait nécessaire. Des travaux identiques ont été réalisés rue du Château d'Eau suite à des affaissements de traversées de route.

Tous ces travaux d'entretien ont été réalisés par l'entreprise COLAS pour un montant proche de 50 000 € TTC.

Par ailleurs, une signalisation horizontale (marquage au sol) et verticale (panneaux) a été effectuée à divers endroits de la commune.

Une extension du réseau d'assainissement a été réalisée Rue des Grèves aux Mées. Certains habitants ayant jusqu'ici un assainissement individuel ont pu être

raccordés au réseau collectif. Ces travaux ont été programmés et financés par Agglopolys, l'assainissement étant une des compétences de la Communauté d'agglomération de Blois.

AUTRES TRAVAUX :

Piste de circulation douce

Pour permettre une liaison entre le lotissement des Ouches et celui de la Martinière, une allée de deux mètres de large sera réalisée. Cette voie à circulation douce, réservée exclusivement aux piétons et cyclistes, viendra en prolongement de celle existante du lotissement des Ouches, passera entre le terrain de basket et le terrain de foot et aboutira rue Camille Favier. Plusieurs autres petites allées viendront desservir, à partir de la voie principale, les différents équipements sportifs et le parking de la Martinière. Cet axe permettra également aux enfants de la Martinière de rejoindre l'école en toute sécurité. Cette piste sera réalisée en calcaire compacté avec bordure.

Le plan d'ensemble de ce projet de piste vous est présenté page suivante.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées, les devis sont à l'étude. Les travaux sont estimés à environ 43 000 € HT, aménagements paysagés compris. Ils devraient débuter au printemps prochain, dès que nous aurons reçu les réponses aux demandes de subventions.

Plan de la piste de circulation douce qui reliera les lotissements des Ouches et de la Martinière



Marie-Hélène MILLET, conseillère départementale, a annoncé lors de la cérémonie des vœux du 16 janvier que le Conseil Départemental de Loir-et-Cher versera en 2016 une subvention de 15 000 € au titre de la dotation de solidarité rurale pour ce projet. Très bonne nouvelle.





PLAN HIVER

Suite aux intempéries de l'hiver 2009, la commission Voirie avait travaillé sur un « Plan Hiver » qui, à défaut de résoudre tous les problèmes dans de telles circonstances, permettait de mieux organiser le travail et de définir les priorités.

Malgré le réchauffement climatique, dont nous avons sans doute subi les conséquences en décembre, l'hiver a fini par arriver... enfin diront certains, malheureusement, diront d'autres. Nous nous permettons donc de réactualiser le « plan hiver » décidé il y a 7 ans.

Deux objectifs avaient guidé son action :

- Faire en sorte que chaque dionysien puisse rejoindre, dans les meilleures conditions possibles, une route départementale (RD 2152 ou RD 140) depuis son domicile.
- Améliorer la sécurité sur certains axes de circulation où de nombreux problèmes étaient survenus lors de cet hiver particulièrement rigoureux.

Nous avons recensé un certain nombre d'axes prioritaires à entretenir, référencé les routes qui pourraient être coupées car non entretenues, modifié temporairement certains sens de circulation...

- **Routes prioritairement traitées dans le Bourg :**
 - Rue de la Loire
 - Chemin de Pissevin
 - Rue du Lierre (jusqu'à la dernière maison)
- **Routes prioritairement traitées aux Mées :**
 - Rue du Bois (à partir des premières maisons)
 - Rue de la Croix (du croisement avec la rue du Bois jusqu'à la RD 2152)
- **Routes prioritairement traitées à Macé :**
 - Rue Médicis
- **Routes prioritairement traitées à Villeneuve :**
 - Rue du Château d'Eau (du pont SNCF à l'embranchement avec la RD 140)
 - Rue de la Plaine (de la RD 2152 à Villefolet)
 - Chemin de l'Organdière



Le sens de circulation dans le secteur Villeneuve-Villefolet est modifié le temps de l'application du « Plan Hiver » (voir plan page suivante).

Liste des routes fermées à la circulation dans le cadre de ce plan :



- **Villefolet** – Rue de la Plaine vers la RD 50 (après la dernière maison)
- **Villefolet** – Rue des Moissons (après la dernière maison)
- **VC n°2** entre la fin de la rue du Lierre, après la dernière maison (le Bourg) et les premières maisons de la rue du Bois aux Mées.

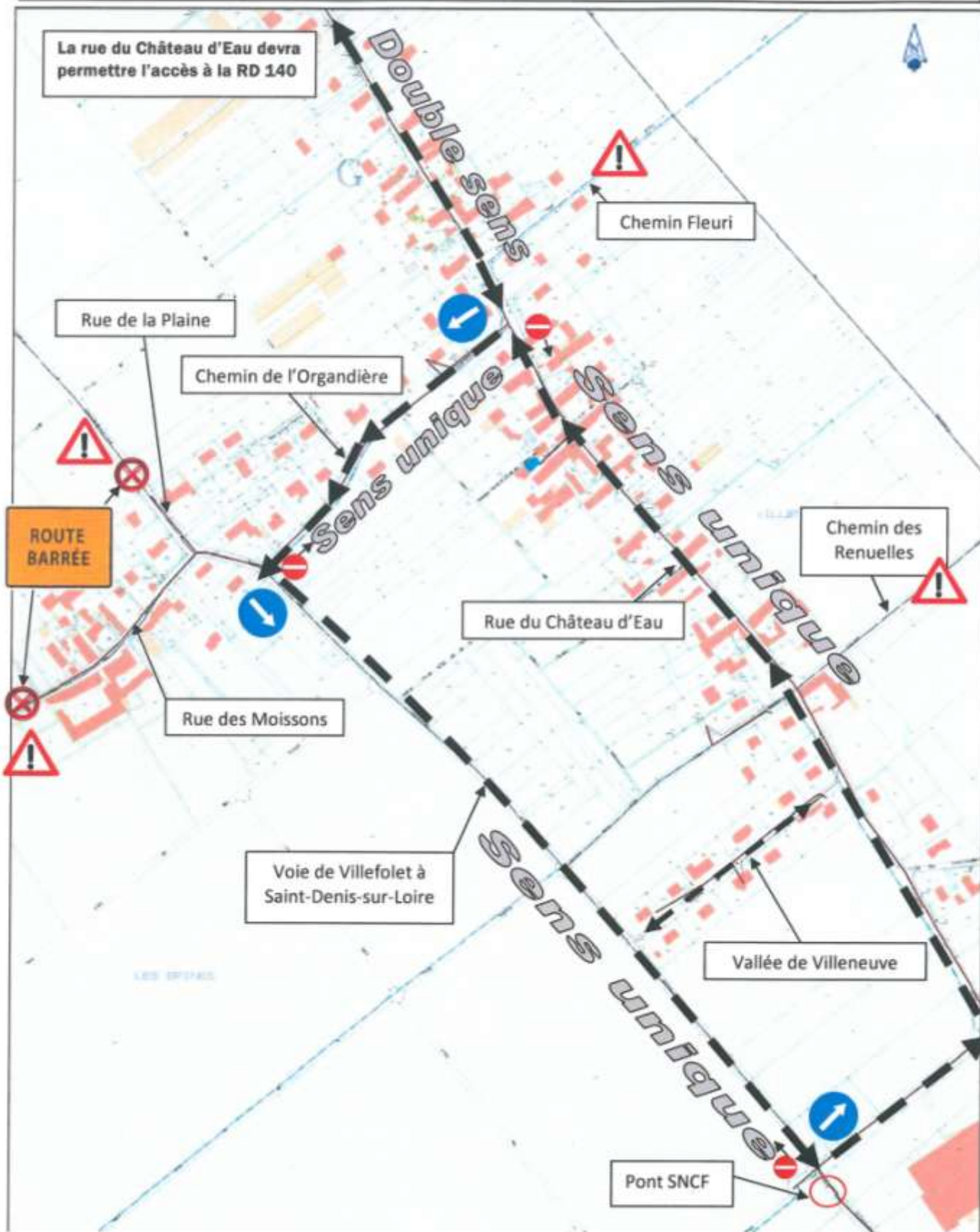
Les routes, voies et chemins qui ne figurent pas sur cette liste ne seront donc pas fermées à la circulation mais ne seront pas prioritairement « dégagées ». Certaines d'entre elles, notamment à cause de leur caractère pentu (rue Muraton, rue de la Borde, par exemple) pourraient s'avérer dangereuses. Il conviendra aux riverains d'être prudents s'ils veulent y accéder en voiture et aux autres automobilistes d'éviter de les emprunter.

Le personnel communal, en cas d'intempéries importantes, sera réquisitionné même, éventuellement, durant le week-end ou leurs congés.

C'est au prix de tous ces efforts, **partagés par tous**, que nous pourrons améliorer la situation.

La commission *Voirie* reste à votre écoute et à votre disposition pour davantage de renseignements. Vous pouvez contacter **Jean-Pierre MOREAU**, responsable de cette commission.

PLAN HIVER - Villeneuve - Villefolet



COMMISSION ENVIRONNEMENT - DÉVELOPPEMENT DURABLE

Responsable : Jean-Pierre MOREAU

☀ Travaux d'élagage



Toilettage des platanes rue de la Loire

Un nettoyage des platanes de la rue de la Loire (allée des platanes) a été effectué l'hiver dernier par la suppression de branches mortes, afin de sécuriser le passage. Une taille sur le prolongement de l'ancienne coupe a été réalisée sur les marronniers place Eugène Leroux, sur les tilleuls de la cour de la mairie et de l'ancienne école, sur les platanes de la place l'Église, ainsi que sur les érables de la grande cour de l'école. Une remise en forme du bouleau de la cour de l'école maternelle a également été réalisée.



Après travaux



L'abattage de deux platanes place de l'Église a été rendu nécessaire en raison de leur état et de la détérioration que leurs racines provoquaient sur le mur de soutènement longeant la route.

Le broyage des branches a été conservé et entreposé près du parking du bord de Loire. Les copeaux étaient mis à la disposition des Dionysiens qui le souhaitent pour une utilisation en couvre-sol autour de plantes et arbustes, ainsi que dans les allées de jardin, afin de limiter l'utilisation de désherbants chimiques.

Ces travaux ont été effectués par l'entreprise Aurélien VINCENT, élagueur de Maves, pour un coût de 12 000 € TTC.

☀ Fleurissement de notre commune

Nos jardinières et parterres garnis de giroflées, pensées à l'automne et géraniums, pétunias, fuchsias au printemps embellissent notre commune durant cet été et une partie de l'automne. Grâce à un couvre-sol de chanvre permettant de maintenir l'humidité, l'arrosage a été réduit et a permis de faire d'importantes économies d'eau.

La commune s'engage, dans le cadre du respect de la biodiversité, à mettre en place au printemps des jachères fleuries, ainsi que des plantations de haies à l'automne sur des parcelles communales. Ces actions sont menées en lien avec la Société de chasse de Saint-Denis-sur-Loire et la commission environnement.

Merci à tous ceux qui participent à nos efforts en fleurissant l'espace public aux abords de leur domicile, nous permettant ainsi de limiter l'usage de pesticides et de désherbants chimiques. Nous tenons également à remercier les agriculteurs qui font l'effort de ne pas traiter les chemins et bordures de route. Le respect de l'environnement est l'affaire de tous.



Après un labour d'hiver et une préparation du sol au printemps, une jachère fleurie sera mise en place sur la parcelle communale de Macé. Merci à Bernard LEROUX pour sa participation active à ces

travaux. Une plantation de haies ou une mise en place de rondineaux en bordure de cette parcelle sera effectuée à l'automne prochain.

Il est également envisagé la plantation d'arbustes sur l'emplacement de l'ancienne décharge communale, au bord de la RD 50.

Rue de la Plaine (face à Emmaüs), une plantation d'essences diversifiées a été mise en place en prolongement de celle qui existait déjà, ainsi qu'une jachère fleurie au niveau du carrefour de la RD 2152.



Après une interruption en 2015, la Maison de la Loire organisera à nouveau en 2016 l'opération « Agissons pour une Loire propre ».



Retenez dès à présent votre matinée du samedi 19 mars 2016.



NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHETTERIES D'AGGLOPOLYS

Matin : 9h - 12h30 / Après-midi : 14h - 17h30

Fermeture dimanche et jours fériés



Derniers entrants acceptés 10 mn avant la fermeture (12h20 / 17h20)

	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samedi	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Blois Nord	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Blois Sud	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Candé-sur-Beuvron	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Cellettes	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Chouzy-sur-Cisse	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Herbault	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
La Chapelle-Vendômoise	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
La Chaussée-Saint-Victor	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Molineuf	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Vineuil	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■



Tous les habitants d'Agglopolys ont accès à toutes les déchetteries du territoire.

Rappel : la déchetterie de La Chaussée Saint-Victor est fermée le vendredi toute la journée.

Seule la déchetterie de Blois Nord (avenue de Châteaudun) est ouverte du lundi au samedi.

Pratiquement tous les déchets sont déposables en déchetteries, dans la limite d'un m³ par jour par foyer.



Institut national de la statistique et des études économiques

CHIFFRES OFFICIELS DE POPULATION

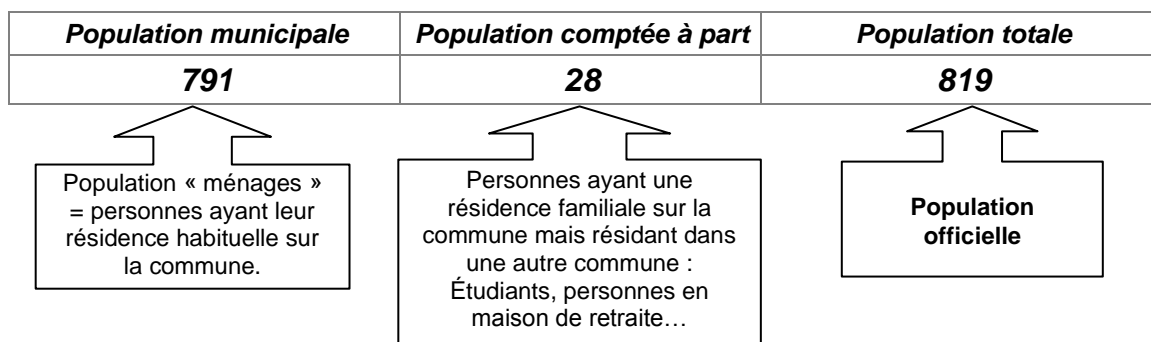
Depuis le 1^{er} janvier 2009, les chiffres des populations légales sont connus tous les ans.

En janvier 2015, la population de Saint-Denis-sur-Loire a été recensée. Cependant, les chiffres réels de la population issus de ce comptage officiel et exhaustif ne sont pas devenus les chiffres officiels de population. En effet, pour assurer l'équité entre toutes les communes, qui ne sont pas toutes recensées la même année, un mode de calcul particulier a été instauré par l'INSEE. Ci-dessous un extrait de la nomenclature officielle expliquant le calcul.

Principes de calcul

Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est réalisé par enquête annuelle. Chaque commune de moins de 10 000 habitants est recensée tous les cinq ans, à raison d'une commune sur cinq chaque année. Afin d'assurer l'égalité de traitement de l'ensemble des communes, il convient de calculer, pour chacune d'elles, des populations à une même date de référence. La méthode retenue consiste à produire, pour chaque commune, des populations prenant effet juridique le 1^{er} janvier 2016 mais calculées en se référant à l'année milieu des cinq années écoulées soit le 1^{er} janvier 2013.

Il résulte donc de cette règle que les chiffres pris en compte pour la **population officielle de la commune au 1^{er} janvier 2016** sont ceux de la **population légale de... 2013** :



Historique des chiffres officiels	Population municipale	Population comptée à part	Population totale
Au 1 ^{er} janvier 2010	859	30	889
Au 1 ^{er} janvier 2011	835	35	870
Au 1 ^{er} janvier 2012	811	34	845
Au 1 ^{er} janvier 2013	787	34	821
Au 1 ^{er} janvier 2014	778	33	811
Au 1 ^{er} janvier 2015	768	33	801

La population **officielle** dionysienne, qui comptait près de 1 000 habitants au début des années 90, est passée depuis 2013 sous la barre des 800 habitants. Saint-Denis-sur-Loire a perdu près de 200 habitants en 20 ans, soit presque 20 % de sa population, un record absolu dans l'Agglomération.

La population dionysienne a repris une courbe ascendante avec 791 habitants résidents, officiellement, à la date d'aujourd'hui.

Bien évidemment, les lotissements des Ouches et de la Martinière et les nombreuses cessions et rénovations de maisons ces dernières années, ont contribué à inverser cette tendance depuis quelques années maintenant. Toutefois, ce n'est que cette année que les modalités de calcul de l'INSEE nous permettent de le constater.

Le recensement complet de la population dionysienne a eu lieu début 2015. Les décomptes de population qui en résultent (**838 habitants**) n'apparaîtront dans les statistiques de population officielle qu'au 1^{er} janvier 2018. D'ici-là, l'inversion de la courbe démographique se sera confirmée et toutes les dotations et subventions assises en partie sur la population en seront impactées.

Informations diverses et pratiques

Tu as
16 ans



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

BUREAU DU SERVICE NATIONAL DE TOURS

LE RECENSEMENT

Fais-toi
recenser!

POPULATION CONCERNÉE

- les Français (filles et garçons) âgés de 16 ans doivent se faire recenser au cours du mois anniversaire des 16 ans ou dans les trois mois qui suivent.
- les personnes devenues françaises entre 16 et 25 ans doivent se faire recenser entre la date à laquelle elles ont acquis la nationalité française, ou celle à laquelle cette nationalité leur a été notifiée, et la fin du mois suivant.
- les Français ayant la faculté de répudier la nationalité française peuvent se faire recenser dès 16 ans ou au plus tard dans le mois qui suit leur 19ème anniversaire.

OÙ SE FAIRE RECENSER

- à la mairie du domicile
- au consulat en cas de résidence habituelle à l'étranger

Conséquences du recensement

Le recensement est indispensable

- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...)
- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
- pour l'inscription d'office sur les listes électorales



EN SAVOIR PLUS : Centre du Service National de Tours - BP 622 - 37206 TOURS CEDEX 3
Tél : 02 47 77 21 71 - Fax : 02 47 77 21 56 - csn-tro@dan.sga.defense.gouv.fr
www.defense.gouv.fr (rubrique « Jeunes et JAPD »)



Vous venez d'effectuer le recensement militaire pour vous-même ou pour votre enfant.

A l'issue de cette inscription, une attestation de recensement vous a été remise.



Cette attestation est à conserver très précieusement

Elle sera nécessaire pour toute inscription aux examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique : CAP, BEP, BAC, mais aussi permis de conduire, de chasse...

AUCUN DUPLICATA NE SERA DELIVRÉ

Ne vous en séparez pas tant que la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) n'a pas été effectuée

Dès maintenant, faites des photocopies ou numérisez le document.

NE DONNEZ JAMAIS L'ORIGINAL MAIS TOUJOURS UNE COPIE

Les Associations Dionysiennes

Association
POur
Les
LOisirs
St Denis sur Loire



Toute l'équipe d'Apollos vous présente ses meilleurs vœux.

UNE TRÈS BONNE ANNÉE 2016

Pour ce bulletin de fin d'année vous découvrirez les nombreuses activités proposées par notre association :
APOLLOS

APOLLOS, c'est une équipe de bénévoles dynamiques et de tous âges. Ci-dessous, tous nos membres. Si vous souhaitez nous rejoindre n'hésitez pas, vous trouverez les coordonnées de notre association à la fin de ce bulletin.

- Présidente : Sylvie Menon
- Vice-Présidente : Inès Méhault
- Trésorière : Monique Vigie du Cayla
- Secrétaire : Joëlle Foucault
- Secrétaire adjointe : Sylviane Coudriau
- Membres actifs : Jacques Michel
- Françoise Debourse
- Marie-Ange Chesneau
- Dominique Fougeroux
- Monique Lelaie
- Sandra Holt
- Laurent Cavarec



LA GYMNASTIQUE ET LE YOGA



Apollos propose tous les mardis matin de 10h00 à 11h15 des séances de Yoga avec Murielle notre professeur. Vous pouvez essayer le Yoga plusieurs fois gratuitement en allant directement aux cours.

Également les mardis soir de 18h45 à 19h45, un cours de gymnastique tonique est animé par Cyril, notre professeur. Et vous pouvez également essayer plusieurs cours gratuitement.



Inscriptions :

- 1 cours à l'année98 €
- 2 cours à l'année155 €

Contacts :

- pour la gymnastique :
Sylvie..... 02 54 74 61 32
- pour le yoga :
Sylviane..... 02 54 74 12 95



Association
POur
 Les
LOisirs
 St Denis sur Loire



FETE DE LA NOUVELLE ANNEE

Le 11 janvier 2015 a eu lieu notre traditionnelle fête de la nouvelle année. Comme chaque année, nous avons proposé aux Dionysiens une marche dans le village, suivie d'un copieux goûter composé de galettes, vin et chocolat chauds, tout en visionnant le diaporama des activités de l'année.



BOUM DES PRIMAIRES

14 Février 2015

Pour la Saint Valentin, Apollos a organisé une boum pour les enfants de primaire (du CP au CM2). Donc, le 14 février 2015 une dizaine de jeunes est venue s'amuser à la Salle des Associations de Saint-Denis-sur-Loire. En fin d'après midi, un goûter attendait les petits danseurs.

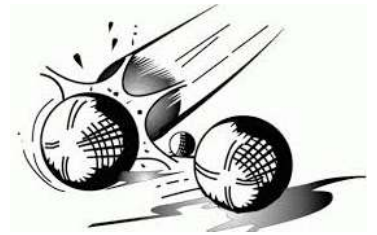


THEATRE

Cette année, le théâtre nous a emmenés dans le supermarché Carchan pour nous faire partager tout le merveilleux monde de la grande distribution, avec une pièce de Stéphane TITECA, Tête de Gondole. Après une escale en Ecosse avec la Douche Ecossoise de Jean-Luc Brochu, où un fantôme Écossais en a fait voir de toutes les couleurs à des bonzes tibétains, et un couple de norvégiens, nous avons eu droit à une dispute entre amies dans Copine et Mari de Pierre Giraudet.



Association
POur
Les
LOisirs
St Denis sur Loire



PÉTANQUE

40 participants sont venus cette année à notre pétanque annuelle le 31 mai 2015. Nous avons pu, grâce à nos sponsors, distribuer des cadeaux à tous.

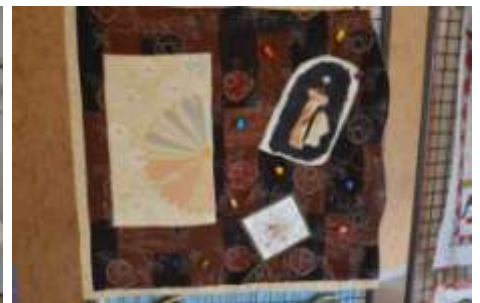


LE PATCHWORK



Le bilan de l'Atelier Patchwork :

Depuis déjà 3 ans, l'Atelier Patchwork a lieu tous les deuxièmes lundis de chaque mois. Il y a entre 18 et 20 adhérentes, toutes très motivées. Il y règne une ambiance agréable. L'année 2014-2015 a été clôturée par une exposition qui a permis à chacun de pouvoir apprécier les travaux réalisés. Cette exposition a eu lieu du 30 au 31 mai 2015. Monique et Dominique tiennent à remercier Monsieur le Maire qui les a honorées de sa présence ainsi que plusieurs conseillers municipaux, lors du vernissage. Une autre exposition est envisagée en 2017. Un grand merci à tous.



- Dominique FOUGEROUX
 - Monique LELAIE
- 02.54.78.69.26 marie.fougerouxdominique@wanadoo.fr

Association
POur
Les
LOisirs
St Denis sur Loire



GUNGUETTE

La Guinguette, que nous organisons avec le Comité des fêtes, a eu une nouvelle fois cette année un grand succès. En effet 169 personnes (dont 18 enfants) étaient venues participer à cette fête dans le village. Le repas entièrement préparé par les deux associations était cette année encore savoureux. Notre DJ, BOB Music a animé la soirée. Nous vous donnons RDV pour notre édition 2016 (le 25 juin prochain à confirmer).



HALLOWEEN



Cette année pour Halloween, nous avons proposé aux 21 petits monstres inscrits, une chasse au trésor. Les enfants devaient retrouver à l'aide d'énigmes, des lieux dans le village, l'école, l'église, le club house. Après ce périple dans les rues de la commune, tous se sont retrouvés à la salle des Associations pour un goûter et des cadeaux.



Association
Pour
Les
Loisirs
St Denis sur Loire



SORTIE AUX NUITS DE SOLOGNE

L'organisation de cette sortie le 5 septembre 2015 a permis à 65 personnes de se rendre sans encombre à Saint-Viâtre et de profiter de la 12^{ème} édition des Nuits de Sologne, jouée à guichets fermés cette année (plus de 15 000 personnes venues de la France entière). En première partie ont été présentés, danses, chants et musiques celtiques, pour laisser place au conte retraçant la célèbre légende de la cité d'Ys, mis en lumière par les feux d'artifice. Après l'entracte, le spectacle s'est enchaîné par la grandiose Symphonie pyrotechnique qui a embrasé le ciel de Sologne de 1 000 feux et illuminé les yeux des spectateurs.

LES CLASSES POUR LE TELETHON 5 décembre 2015

Peu de classes « 5 » pour assurer l'apéritif dinatoire au profit du Téléthon, mais grâce à l'enthousiasme des bénévoles d'Apollos, cette soirée fut cependant une réussite. Nous remercions l'équipe Municipale qui nous a aidés cette année en offrant l'apéritif. La somme de 580 € a ainsi pu être recueillie et arrondie par l'association à 600 €, montant qui a été transféré au Téléthon en faveur de la recherche. **Que les personnes des années en « 6 » se préparent pour l'an prochain**, nous vous attendons nombreux !!!



LA CUISINE



Les cours de cuisine ont toujours autant de succès. Nous devons même cette année proposer deux dates par mois pour pouvoir satisfaire toutes les personnes inscrites.

Inès notre chef assure toujours ces cours avec tout son professionnalisme et sa bonne humeur. Rendez- vous en 2016 pour d'autres cours, Sylvie vous enverra par mail les dates.

PROJETS 2016
Fête de la Nouvelle année : 10 janvier 2016
Théâtre : Vendredi 11 mars 20 H Samedi 12 mars 20 H Samedi 19 mars 20 H Dimanche 20 mars 15 H
Pétanque : Dimanche 22 mai
Guinguette : Le 25 juin (à confirmer avec le Comité des Fêtes)
Sortie : Versailles spectacle grandes eaux le 3 septembre (à confirmer)

NOUS CONTACTER :

<http://www.wix.com/Apollostdenis/APOLLOS-ST-DENIS-SUR-LOIRE>

(ou seulement apollostdenis sur un moteur de recherche)

Notre adresse : Apollos

19 rue de la Loire

41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

Adresse mail : apollostdenis@free.fr

LE COMITÉ DES FÊTES

En ce début d'année, le Comité des Fêtes vous présente ses meilleurs vœux et vous propose :

- Un bilan des manifestations et activités dont il a assuré l'organisation en 2015,
- Son programme pour l'année 2016.

2015 : une année satisfaisante pour nos manifestations

L'année 2015 aura été marquée par une forte participation à notre soirée Guinguette et au concours-expo photo. En retrait par rapport à 2014, la participation reste satisfaisante pour la randonnée pédestre et la brocante. On observe également la poursuite des soirées tarot et la reprise de soirées œnologiques. Merci à tous les participants et à tous les bénévoles.

Dimanche 29 mars 2015 : « randonnée des bords de Loire »

Sous la grisaille, l'édition 2015 de la « randonnée des bords de Loire » a rassemblé 142 participants qui se sont répartis sur les trois parcours proposés (9, 15 et 18 kms). Ce niveau de participation, bien qu'en net repli par rapport au score exceptionnel de 2014, se situe dans la moyenne de ces dernières années. Les parcours proposés empruntaient les chemins et les rues de Saint-Denis-sur-Loire, mais aussi de La Chaussée Saint-Victor, de Ménars et de Cour-sur-Loire. Un copieux ravitaillement était proposé aux participants, en bord de Loire, à La Chaussée-Saint-Victor. A Cour-sur-Loire, un petit complément attendait les 21 courageux partis pour 18 kms.

Samedi 27 juin 2015: soirée Guinguette

Pour la huitième année consécutive, nous proposons une « soirée guinguette » Place Eugène Leroux, en partenariat avec l'association Apollos. Cette soirée a débuté par un repas et s'est poursuivie jusqu'à 2 heures du matin par une soirée dansante.



Le bouche à oreille a bien fonctionné chez les dionysiens et le dîner en plein air a rassemblé 170 convives, record absolu pour cette manifestation. Avec une telle participation, nous atteignons les limites de nos capacités d'accueil.

Le repas, d'excellente qualité, a été entièrement préparé par les bénévoles. Grâce à l'implication d'un dionysien qui a chauffé son four à bois pour la circonstance, la cuisson du pain a été particulièrement réussie et le parmentier de confit de canard servi bien doré. L'animation musicale était assurée, comme ces deux dernières années, par BOB Music Animation.

Week-end des 3 et 4 octobre 2015: Concours-expo photo

Le thème retenu pour cette huitième édition du concours-expo photo, « l'Hiver », a inspiré les photographes amateurs. Ils étaient 22 à participer, dont 4 dionysiens. Les 92 photos présentées constituaient une exposition dont la qualité a été soulignée par tous : organisateurs, membres du jury, visiteurs.

Le jury constitué de Coralie Clavine (Déclic Photo), de Patricia Vernet et de Daniel Lépissier a attribué les prix suivants :

- Premier prix : Jacky Gruson (de Saint-Gervais-la-Forêt) pour « Trio »,
- Deuxième prix : Laurent Bardina (de Blois) pour « Aiguillages »,
- Troisième prix : Dominique Tabouret (d'Orléans) pour « Bonne année 2 »,
- Prix de la meilleure photo présentée par un dionysien : Jean-Claude Dubois pour « Soleil d'Hiver ».

Les 110 visiteurs qui se sont pressés à l'exposition ont décerné le prix du public à Lucien Rion (de Chailles) pour « Coussins ».



*Trio
(Jacky Gruson)*



*Soleil d'hiver
(Jean-Claude Dubois)*

Dimanche 18 octobre 2015 : Brocante

La brocante, dernière manifestation importante organisée par le Comité des Fêtes en 2015, a rassemblé 100 exposants, dont 30 dionysiens, pour une longueur totale d'étals de 643 mètres linéaires.

Quelques fâcheuses bourrasques survenues à la mi-journée ont incité les nombreux visiteurs à ne pas s'attarder dans les rues du Bourg et les clients se sont moins pressés qu'à l'habitude auprès du stand de restauration et de la buvette tenus par le Comité des Fêtes.

Soirées « œnologie »

En 2015, le Comité des Fêtes a organisé trois soirées de dégustation commentée animées par Jacques Relat, intervenant passionné. Les thèmes proposés (Vins d'exception, Vins d'Abbaye, Vins des Iles) ont permis aux participants de découvrir des vins haut de gamme en provenance de tous les continents.

2016 : Le programme des manifestations et activités reconduit

Le programme présenté ci-après est celui arrêté au 18 décembre 2015. Il est susceptible d'être complété dans les prochaines semaines.

Le second et le quatrième vendredi de chaque mois (sauf juillet et août) : soirée Tarot

Ces soirées sont gratuites et ouvertes à tous : il vous suffit de vous présenter à la salle des associations pour 20h30 précises. Il s'agit de permettre à tous ceux qui le souhaitent de se retrouver pour se livrer à leur jeu de cartes favori le temps d'une soirée. Pas de concours : on y vient pour le plaisir de jouer en toute convivialité. Pas de niveau requis : les débutants sont les bienvenus, ils seront initiés par les habitués. Pas d'inscription ni de réservation : chacun y vient selon sa disponibilité et le jeu offre la possibilité de faire jouer tous les présents. Ces soirées ouvertes à tous ont rassemblé jusqu'à présent 10 à 20 personnes et il est possible d'en accueillir davantage. Le jeu de tarot vous intéresse, n'hésitez pas à venir rejoindre ce groupe !

Le vendredi 1^{er} avril 2016, assemblée générale du Comité des Fêtes

Tous les dionysiens sont conviés à l'assemblée générale du Comité des Fêtes qui se tiendra le vendredi 1^{er} avril à 20 heures, à la salle des associations. Cette réunion conviviale vous permettra de mieux connaître le fonctionnement de l'association. C'est aussi le moment opportun pour manifester votre intérêt pour nos manifestations et, pourquoi pas, pour rejoindre l'équipe de bénévoles. Si vous souhaitez obtenir des renseignements, n'hésitez pas à prendre contact avec les responsables de l'association avant la date de la réunion.

Le dimanche 15 mai 2016, randonnée pédestre

Cette manifestation est inscrite au calendrier officiel du Comité Départemental de Randonnée Pédestre. Trois circuits en boucle (9, 15 et 18 kms) seront proposés aux randonneurs. Départ de la Place Eugène Leroux, à partir de 7h30 jusqu'à 10 heures. Ravitaillement assuré sur le parcours et verre de l'amitié au retour. Cette randonnée constitue l'opportunité de redécouvrir, en famille ou entre amis, les différentes facettes d'un patrimoine ligérien exceptionnel, sur la commune et sur les communes limitrophes.

Le samedi 25 juin 2016, soirée guinguette

Soirée organisée conjointement avec l'association Apollos. Au programme, sur la Place Eugène Leroux : un diner (sur réservation) suivi d'une soirée dansante (ouverte à tous) avec animation musicale. Pour l'occasion un parquet sera installé !

Cette soirée guinguette revêt pour les organisateurs une importance particulière : elle est devenue avant tout un moment convivial pour les dionysiens ! Nous ne faisons donc aucune publicité en dehors de la commune afin de conserver ce caractère « local ». En revanche, nous comptons beaucoup sur le bouche à oreille et nous vous incitons à y venir accompagnés de vos proches ou de vos amis, qu'ils soient dionysiens ou pas ! Les réservations pour le repas seront ouvertes en mai.

Les samedi 24 et dimanche 25 septembre 2016, neuvième édition du concours-expo photo

Le concours est réservé aux photographes amateurs. Le thème retenu sera communiqué prochainement. Un jury de photographes professionnels décernera des prix.

L'exposition réalisée à la salle des associations avec les photos remises par les participants sera ouverte au public (entrée gratuite) le samedi 24 septembre après-midi (de 14h à 18h) et le dimanche 25 septembre (de 10h à 12h et de 14h à 18h).

Le dimanche 16 octobre 2016 (traditionnellement le troisième dimanche d'octobre) : brocante

Exposants particuliers et professionnels y trouveront preneurs parmi les 3 000 visiteurs attendus ! Vous avez des trésors dans vos greniers, n'hésitez pas à venir les proposer ! Il vous en coûtera 2,50 € par mètre linéaire d'étal. Les inscriptions sont prises par téléphone, à compter du 15 septembre et jusqu'au 14 octobre inclus, aux numéros suivants :

- 02-54-74-20-97
- 02-54-46-82-39
- 06-50-12-03-44

Les exposants sont attendus, dimanche 16 octobre, dès 6 heures le matin pour installer leur étal Rue de la Loire, Place de l'Église, Chemin de Pissevin ou encore Place Bernard Lorjou. Si vous avez un secteur de préférence, pensez à le signaler au moment de votre inscription.

Et si vous n'avez rien de particulier à vendre, venez chiner dans les rues de Saint-Denis-sur-Loire, vous y trouverez probablement les objets que vous recherchez !

Nous vous attendons nombreux à toutes ces manifestations ! Réservez dès maintenant ces dates sur vos agendas ! Soyez nos ambassadeurs au-delà de la commune : n'est-il pas agréable de participer à ces manifestations en famille ou entre amis ?

Coordonnées et contacts

Comité des Fêtes de Saint-Denis-sur-Loire :

- 19 rue de la Loire (boîte aux lettres située face à la mairie)
- comitedesfetes.stdenis@orange.fr

Le bureau, est composé comme suit :

Président : Alain BOCQUEL (Tél : 02-54-74-20-97)

Vice-président : André CIRET

Secrétaire : Patrick MENON

Trésorière : Marie-Claude DELPIERRE

Secrétaire-Adjoint : Bruno LACH

Trésorière-Adjointe : Josette GOUARD

Membres : Jean-Paul BEAUDOT, Laurent CAVAREC, Jacques CHAVANON, Guy DELABOISSIERE, Gisèle FONTAINE, Michel LAZE, Jean-Pierre MOREAU, Marie-Hélène MOREAU, José POTIN.

Vous souhaitez participer à la vie locale, rejoignez-les ! Les nouveaux arrivants sur la commune sont les bienvenus : participer à la vie associative est un bon moyen de s'intégrer ! Certaines de nos manifestations, notamment la brocante, réclament beaucoup de main-d'œuvre, ce qui nous conduit à faire appel à des « renforts ». C'est l'occasion pour ceux qui le souhaitent de découvrir notre association et de faire connaissance dans une ambiance résolument sympathique. Par ailleurs, nous aurons plaisir à vous rencontrer lors de notre prochaine assemblée générale, le vendredi 1^{er} avril prochain à 20 heures, à la salle des associations.

Le Club du Bel âge

Nous avons eu cette année le plaisir d'accueillir de nouveaux adhérents. C'est un réel bonheur d'agrandir notre cercle et cette opportunité vous est offerte si vous désirez partager un moment de convivialité le jeudi après-midi et toute l'année.

Nos activités s'articulent toujours autour de la belote, du scrabble, du triomino et de la marche, selon les envies.

Nous profitons des événements du calendrier pour donner un thème à nos rencontres.

- *En janvier, c'est autour de la galette qu'a lieu notre Assemblée Générale.*
- *En mars, nous sollicitons nos bénévoles pour la confection des crêpes, roussettes et rondiaux...*
- *En décembre, les pâtisseries confectionnent les bûches ou autres gâteaux festifs.*
- *Tout au long de l'année, les adhérents qui le souhaitent, fêtent leur anniversaire et offrent le goûter.*

Ce sont de bons moments d'échange et de partage.

Notre sortie annuelle s'est effectuée en Champagne.

Nous avons été pris en charge par une représentante de la cave Pascal Lallemand, qui nous a fait découvrir la fabrication du Champagne, de la vigne à la cave. Ce fut une matinée riche d'enseignement pour beaucoup d'entre nous.



Après une dégustation-vente à la cave, nous avons savouré un excellent repas et avons fait une croisière tranquille sur la Marne.

En mars, c'est à Chécy que nous sommes allés voir un spectacle de danses et en novembre nous avons participé à la journée rencontre, organisée par l'agence Simplon, où nous avons assisté à un spectacle musical comique. A voir le sourire réjoui des participants, ce fut une journée réussie.

Puis en novembre, c'est notre banquet annuel qui accueille l'ensemble des adhérents, avant de clôturer l'année avec les bûches.

Nos prévisions 2016 :

- *Assemblée Générale le 07/01/2016*
- *Concours de belote les 23/04/2016 et 10/12/2016*
- *Sortie à Chécy (Folklore Nord Américain) le 21/03/2016*
- *La sortie annuelle fera l'objet d'une étude dès la parution des catalogues des voyagistes.*

Au nom du Club, je souhaite aux Dionysiens une bonne et heureuse année 2016.

Gérard Couette, Président

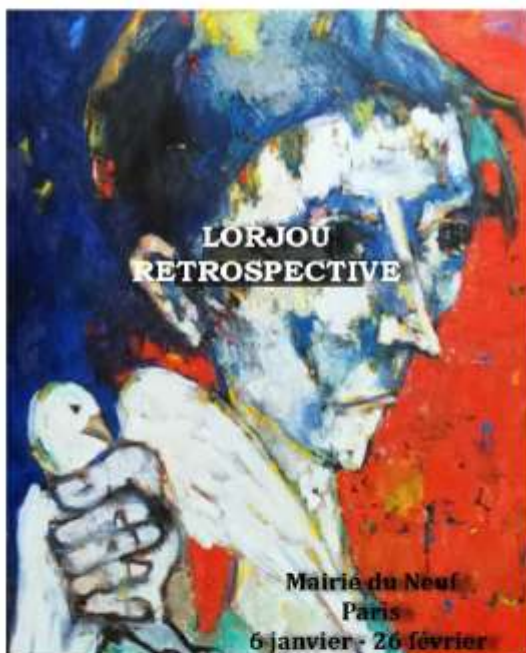
**Vous êtes retraité(e), vous aimez la convivialité, venez nous rejoindre.
Nous serons heureux de vous accueillir au Club du Bel Âge.**

ASSOCIATION BERNARD LORJOU

**L'Association Bernard Lorjou
vous souhaite
une excellente nouvelle année !**

L'année 2016 a commencé pour l'Association Bernard Lorjou par une importante exposition intitulée « LORJOU, rétrospective » organisée à la Mairie du 9^{ème} arrondissement de Paris.

Comme son titre l'indique, elle se compose d'une trentaine de tableaux illustrant les différentes époques de création de l'artiste connu comme défenseur acharné de la peinture figurative, face à celle abstraite. Le peintre ayant été également fervent témoin de son temps à l'instar de Goya, son maître, une dizaine de tracts et affiches pour la plupart lithographiques y prennent place, œuvres illustrant des événements politico-sociaux pris sur le vif par LORJOU.



L'intérêt majeur de ce « manifeste » vient du fait que les œuvres présentées appartiennent pour la plupart, aux amateurs et collectionneurs parisiens de l'artiste. Comprenant l'importance de montrer au public ces tableaux trop souvent au secret dans les collections privées, ces passionnés de LORJOU ont accepté volontiers que leurs « trésors » ornent les cimaises des fabuleux Salons Aguado de la Mairie, à deux pas de l'Hôtel Drouot, haut lieu du marché de l'Art.

Ouverte depuis le 5 janvier, l'exposition durera jusqu'au 26 février. Nous attendons votre visite de pied ferme non seulement à cette exposition, mais également à celle organisée en parallèle par la Galerie Dil (15 rue Miromesnil, Paris 8^e), sous le titre « Bernard BUFFET / Bernard LORJOU ».

En mai, cap à l'ouest à l'invitation de la Galerie Guillaume Brouard de Dinan, qui présentera une exposition LORJOU, une première en Bretagne !

En septembre et aux côtés de l'ARTEC, nous participerons à la Triennale Internationale d'Art contemporain, qui aura lieu au Bastille Design Center de Paris.

Pour ceux et celles qui souhaiteraient nous rejoindre ou être associés à nos activités, merci de contacter :

Association Bernard Lorjou
7, rue de Bellevue, 41000 St. Denis-sur-Loire
je.shibanuma@wanadoo.fr / 02 54 78 62 05

SOCIÉTÉ DE CHASSE

La saison de chasse 2015-2016 étant bien avancée, voici quelques nouvelles de celle-ci.

Le comptage des perdreaux qui s'est déroulé le 8 mars 2015, conjointement avec les sociétés de chasse de La Chaussée Saint-Victor et Ménars, a réuni 42 personnes.

Le comptage s'est effectué sur un total de 433 ha, 64 lièvres et 52 perdrix ont été enregistrés.

Un prélèvement raisonné du lièvre en 2014 nous permet de voir sa population augmenter et de belles compagnies de perdreaux commencent à se reformer.

La Société de chasse poursuit son action engagée depuis 6 ans par la mise en place de haies à gibiers et l'entretien des jachères faune sauvage participant ainsi à la protection de l'environnement préconisé dans le cadre de la COP 21.

Chaque arbre planté contribue à la diminution de CO2.

Une haie sera plantée prochainement sur une partie de l'ancienne décharge communale.

Merci à Bernard LEROUX pour son engagement et sa volonté de voir aboutir nos actions.



*Plantation sur l'ancienne décharge communale
de sapins de Noël récupérés chez Leclerc*

Rappel de la composition du bureau

Bruno LACHPrésident
Jean-Pierre MOREAUVice-président / Secrétaire
Isabelle CALLIGAROTrésorière
Joël AUDEAU.....Membre
Guy DELABOISSIERE.....Membre
Cédric DAUDIN.....Membre

Pour tous renseignements concernant la Société de chasse, vous pouvez contacter l'une de ces personnes.

Dates à retenir : **Comptage à perdreaux le 13 mars 2016**
 Battue aux nuisibles : non retenue
 Assemblée générale : non retenue

Meilleurs vœux à tous les dionysiens pour cette nouvelle année 2016.

Le Bureau



UNC AFN
Anciens Combattants AFN
de Saint-Denis-sur-Loire

Activités de notre section de l'année 2015

Voici que l'année 2015 se termine. Il est temps de faire un point sur nos activités.

Notre **assemblée générale** s'est tenue le 21 janvier 2015. Sur 14 adhérents, 13 étaient présents. Nous les remercions de leur présence.

Nos manifestations et déplacements :

Durant cette année 2015, nous avons fait diverses sorties :

- Le 08/05 Cérémonie aux morts à Saint-Denis-sur-Loire
- Le 17/05 Congrès départemental à Romorantin-Lanthenay
- Le 20/05 Hommage aux fusillés de Pontijou à Maves
- Le 25/10 Hommage aux Harkis
- Le 11/11 Cérémonie aux morts à Saint-Denis-sur-Loire
- Le 26/11 Assemblée générale départementale à Villebarou
- Le 05/12 Hommage aux morts de la guerre d'Algérie, Maroc, Tunisie
- Ainsi que diverses sorties de notre porte drapeau, Jean Rabier, afin d'assister et de représenter notre section aux obsèques de nos camarades décédés.

Nous avons, cette année, organisé trois concours de belote qui ont de nouveau remporté un vif succès ainsi qu'une très belle sortie à Paris :

- **Dîner spectacle au fil de l'eau sur la Seine** le vendredi 25 novembre



Après **la cérémonie du 11 novembre** et le vin d'honneur offert par la Mairie, nous nous sommes tous retrouvés au **Restaurant L'HOTE ANTIQUE** autour d'un très bon repas. Loin d'être fatigués, nous avons terminé la soirée par de belles parties de cartes.


Annonces pour 2016 :

Nos prochains **concours de** belote auront lieu **les mercredis 27 janvier, 11 mai et 12 octobre 2016, à la Maison des Associations.**
Venez nombreux ! Pensez à réserver ces dates.

Les membres du bureau et moi-même vous souhaitons à toutes et tous nos Meilleurs Vœux pour cette nouvelle année 2016. Que celle-ci vous soit douce et riche de bonheurs partagés.

Le Président,
Marcel BOULET

LES ASSOCIATIONS DIONYSIENNES

ASSOCIATION	ACTIVITÉS	PRÉSIDENT(E)	TÉLÉPHONE	ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL
<p>APOLLOS</p>  <p>Apollos</p>	Organisation de manifestations sportives, culturelles et de loisirs	Sylvie MENON	02 54 74 61 32	<p>19 rue de La Loire 41000 Saint-Denis-sur-Loire</p> <p>E-mail : apollosstdenis@free.fr</p> <p>Site internet : http://www.wix.com/Apollostdenis/APOLLOS-ST-DENIS-SUR-LOIRE</p>
COMITÉ DES FÊTES	Organisation de manifestations et activités culturelles, artistiques sur la commune. Animation locale, lien entre les associations locales	Alain BOCQUEL	02 54 74 20 97 06 50 12 03 44	<p>19 rue de la Loire 41000 Saint-Denis-sur-Loire</p> <p>E-mail : comitedesfetes.stdenis@orange.fr</p>
CLUB DU BEL ÂGE	Rencontres amicales pour les personnes de plus de 60 ans et organisation d'événements	Gérard COUETTE	02 54 78 87 47	<p>5 La Vallée de Villeneuve 41000 Saint-Denis-sur-Loire</p>
ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE MÉNARS, SAINT-DENIS-SUR-LOIRE, VILLERBON	Organisation de manifestations permettant de récolter des fonds pour l'organisation d'activités scolaires et extrascolaires pour les enfants scolarisés dans les trois communes.	Lucie CHANDIVERT	09 79 71 21 92	<p>55 rue du Moulin 41000 VILLERBON</p> <p>E-mail : ape.medevil@gmail.com</p>
UNC - AFN	Participation aux commémorations	Marcel BOULET	02 54 74 58 93	<p>3 rue de la Borde 41000 Saint-Denis-sur-Loire</p>
SOCIÉTÉ DE CHASSE	Groupement des propriétaires et des habitants de la commune en vue du développement du gibier, par la protection, le repeuplement, l'élevage, la destruction des nuisibles, la répression du braconnage et l'exploitation rationnelle de la chasse	Bruno LACH	02 54 74 07 05 06 61 08 00 51	<p>Mairie 19 rue de la Loire 41000 Saint-Denis-sur-Loire</p>
ASSOCIATION BERNARD LORJOU	Promotion de l'œuvre du peintre Bernard Lorjou	Junko SHIBANUMA	02 54 78 62 05	<p>7 rue de Bellevue 41000 Saint-Denis-sur-Loire</p> <p>E-mail : asso.lorjou@gmail.com</p>
VOGINANT	Sauvegarde du site de Saint-Denis-sur-Loire	Brigitte AYGUESPARSSE	02 54 78 31 02	<p>1 rue de la Loire 41000 Saint-Denis-sur-Loire</p>
ASSOCIATION pour la Sauvegarde et la Défense du Cadre de Vie et de l'Environnement en LOIR-ET-CHER	Assurer la sauvegarde et la défense du cadre de vie et de l'environnement en Loir-et-Cher	Guillaume DE FERRON	02 54 78 85 03	<p>1, rue Médicis 41000 Saint-Denis-sur-Loire</p>

DIONYSIENS A LA UNE !

Un sonneur à SAINT-DENIS-SUR-LOIRE



Pendant de nombreuses années nous avons pris beaucoup de plaisir à écouter sonner sur les bords de Loire le cor des Alpes de Charles CONORD. Aujourd'hui, José POTIN, habitant des Mées, perpétue cette très agréable tradition dionysienne.

José joue de cet instrument depuis une dizaine d'années.

Il en sonne régulièrement avec des amis à Vineuil et a rejoint récemment un groupe à Bracieux. Il est aussi toujours prêt à venir jouer un morceau

lors d'une manifestation.

C'est ainsi que la fête des voisins aux Mées est toujours agrémentée d'un petit air de cor de chasse.

Merci José

Article dans O'Centre de septembre 2015.
Félicitations à Marie-Ange et Marc CHESNEAU-CHAURIN



Un gîte tout confort, au top des normes énergétiques

Le gîte bioclimatique Harmonies de Saint-Denis-sur-Loire (41) a remporté en juin le trophée des sites touristiques labellisés Tourisme et Handicap dans la catégorie « Hébergements individuels ». Cet endroit insolite, premier site Minergie (label d'efficacité énergétique) de la région, affiche une performance énergétique en neuf de 38 kWh/m² par an, ce qui va au-delà des exigences de la réglementation thermique pour 2020. Les matériaux naturels et perspirants utilisés pour la construction du bâtiment concourent au bien-être du lieu.

Infos : giteetchambresdhotels.harmonies.com

INFORMATION LOCALE



Entre Loire et Châteaux Une nouvelle épreuve de course à pied de passage dans notre commune

Toute l'équipe de l'ASJ Running, La Chaussée Saint-Victor, autour de son nouveau président, Didier BRIANT, ont le plaisir de vous annoncer la date du premier **semi-marathon «Entre Loire et Châteaux»** et **«le 10 km des Mées»** le **dimanche 6 mars 2016 à 9h30**. Ces deux courses permettront de satisfaire un plus large public et seront l'occasion de promouvoir notre patrimoine ligérien.

Le village départ et arrivée sera installé au stade de la Chaussée Saint-Victor pour un parcours (21 km) qui empruntera le circuit Loire à Vélo et passera par Vineuil, Blois, le Parc des Mées, la Chaussée, **Saint-Denis-sur-Loire** et Ménars, cinq communes de notre agglomération. Cette épreuve sera le support du championnat départemental 2016 des courses hors stade.

Durant tout le parcours vous pourrez également profiter des ravitaillements sportifs et gastronomiques mais aussi de différentes animations musicales.

Avant l'arrivée du printemps et après les bonnes résolutions des fêtes de fin d'années, quoi de mieux qu'une sortie aux abords de notre fleuve royal.

Des informations précises sur le parcours et les impacts sur la circulation seront transmis aux riverains dans les semaines précédant l'épreuve.

Pour plus d'informations et inscriptions : www.asj41.fr

Renseignements : d.briant@asj41.fr (06.84.80.51.45) ou t.herve@asj41.fr (06.64.49.75.11)

Pour les passionnés non sportifs, nous recrutons avec plaisir et dans la convivialité des bénévoles pour le Jour J. Contact j.martel@asj41.fr (06.31.35.55.92)



La page citoyenne

Les quelques informations et recommandations ci-dessous sont pleines de bon sens mais, de toute évidence, comme chacun de nous ne pense pas forcément à la gêne qu'il peut occasionner à autrui dans ses gestes quotidiens, nous nous permettons régulièrement de faire une petite piqûre de rappel.

Stop aux coups de klaxon intempestifs

Certains dionysiens sont excédés, et le mot n'est pas trop fort, par les coups de klaxon d'automobilistes qui préfèrent se signaler ainsi plutôt que de ralentir pour davantage de prudence.

Quelques secteurs de notre commune sont plus spécialement concernés :

- Le virage de la rue du Vieux Moulin à Macé ;
- La rue des Perce-Neige aux Mées ;
- Le pont SNCF vers Villeneuve-Villefolet, rue du Château d'Eau.



Les riverains vous seront très reconnaissants de penser à eux !

LES CHIENS SONT NOS AMIS...

...MAIS ILS
NE DOIVENT
PAS...

- divaguer sur la voie publique ;
- laisser leurs déjections n'importe où ;
- gêner le voisinage par des aboiements trop fréquents voire parfois quasi permanents.

Nous n'avons de cesse à vous encourager à trier vos déchets ménagers dans la plupart des Trait-d'Union que nous rédigeons. Cependant, nous tenons à vous rappeler quelques règles à respecter pour le bien-être de tous :

- Les conteneurs de tri sélectif ne sont pas destinés à recevoir tous vos déchets. Tout ce qui n'entre pas dans les conteneurs doit être soit emmené par vos soins en déchetterie, soit déposé dans votre poubelle domestique.

Rien ne doit être déposé à côté des conteneurs et il n'y a aucune exception à cette règle.



- Pour la tranquillité des riverains**, nous vous demandons de ne rien déposer dans les conteneurs de tri sélectif en dehors des heures « ouvrables » (8h00-20h00 par exemple).

Un **troisième point d'apport volontaire** sera installé courant 2016 rue des Cartes, à Macé.



Si le mercredi, jour de collecte des ordures ménagères, est férié, la collecte est effectuée par les services d'Agglopolys le mardi, veille du jour férié.

Nous vous rappelons que les agents d'Agglopolys chargés de la collecte ont pour consigne de ne pas ramasser les sacs en dehors des conteneurs. Si la poubelle mise à votre disposition est trop petite, vous pouvez la faire changer. Adressez-vous au service *Collecte des ordures ménagères* d'Agglopolys.



Les conteneurs à ordures ménagères ne sont pas forcément les attributs de mobilier urbain les plus esthétiques et les plus hygiéniques. Merci donc de ne les sortir que le mardi soir pour les rentrer le plus rapidement possible le mercredi. Si vous vous absentez pour une période plus longue, ne laissez pas votre conteneur devant chez vous le temps de votre absence ; arrangez-vous avec un voisin.

Les conteneurs sur la place Eugène Leroux sont **exclusivement** réservés aux utilisateurs de la Maison des Associations et au restaurant scolaire. Il est strictement interdit aux particuliers de venir y déposer leurs propres ordures. Toute infraction constatée sera verbalisée.

Vous ne produisez pas suffisamment de déchets pour remplir votre conteneur ? N'hésitez pas à ne le sortir qu'une semaine sur deux.

ÉTAT CIVIL – ANNÉE 2015

NAISSANCES

Ilann GROISIL.....	24 janvier
Alice VALETTE	03 février
Tristan LEROUX LEGUEVEL	15 février
Elisa ROYER	15 juillet
Naïm AFTAB MARIONNET	18 juillet
Rose LADURÉE	4 novembre
Agathe CAVAREC	23 novembre



MARIAGES

Stéphane PERCHERON et Céline ROUVELIN	27 juin
Richard DELPIERRE et Marine BARRE	5 septembre




DÉCÈS

DELABOISSIÈRE Marie-Madeleine.....	19 janvier
Paul MALEGAT	8 avril
Sylvie LAUDIC	21 avril
Michel DOUBLET	25 septembre
Eiji SHIBANUMA.....	28 octobre
Jean TYLISZ	25 novembre
Jacques PROD'HOMME	13 décembre



Les listes ci-dessus ne sont pas forcément exhaustives. Certaines familles ayant manifesté la volonté de ne pas apparaître dans le Trait-d'Union, nous avons respecté leur souhait.

MÉMENTO DE VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Objet de la demande	Où s'adresser	Pièces à fournir-Conditions	Commentaires
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ	Mairie	<ul style="list-style-type: none"> - une copie du livret de famille, - 2 photographies aux normes, récentes, identiques et non-découpées, faites chez un photographe, - un extrait d'acte de naissance si votre ancienne carte a expiré depuis plus de 2 ans (à demander dans la commune de votre lieu de naissance), - un justificatif de domicile <u>de moins de 3 mois</u> (facture EDF, eau...), - <u>l'ancienne carte d'identité</u>, - le cas échéant, déclaration de perte ou de vol <p>La carte nationale d'identité reste gratuite. Cependant, depuis le 1^{er} janvier 2009, lorsque la précédente carte ne peut être présentée en mairie (perte ou vol), tout renouvellement est soumis à un droit de timbre de <u>25 €</u>. Depuis le 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est de 15 ans.</p>	<p>L'extrait d'acte de naissance n'est pas exigé pour un renouvellement de CNI (sauf en cas de perte ou de vol).</p> <p>Présence obligatoire du demandeur.</p>
PASSEPORT	 <p>S'adresser aux mairies « station » : Blois, Vineuil... aux jours et heures d'ouverture</p>	<p style="text-align: center; color: red;">Adressez-vous aux mairies disposant du service passeport biométrique.</p> <p style="text-align: center; color: red;">Prenez rendez-vous</p>	Présence obligatoire du demandeur.
DUPLICATA DU PERMIS DE CONDUIRE		S'adresser en Préfecture	
RENOUVELLEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE		S'adresser en Préfecture ou sur servicepublic.gouv.fr	
CERTIFICAT D'IMMATRICULATION (EX CARTE GRISE)		Professionnels de l'automobile habilités (garagiste, concessionnaire) ou Préfecture	
L'AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE EST SUPPRIMÉE DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2013			

DICRiM

Ci-contre la couverture de la plaquette d'information extraite du **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs**.

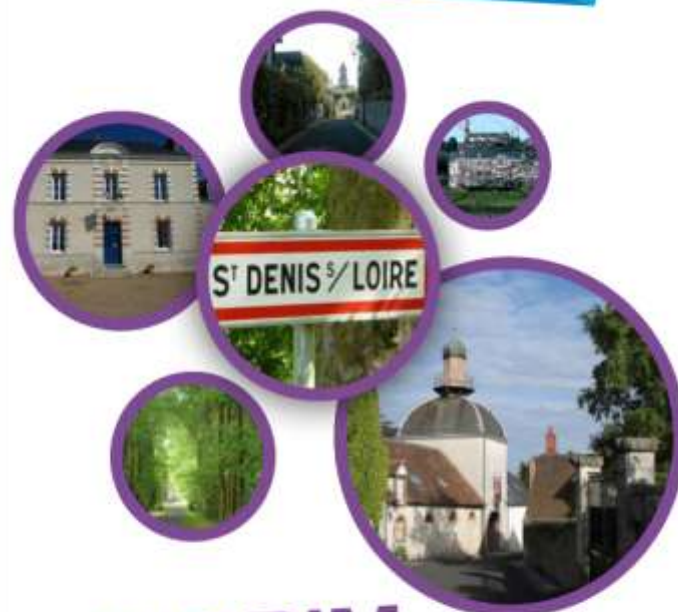
Nous vous rappelons que ce document vous permet de prendre connaissance et d'appréhender la nature des risques existant sur la commune et de vous familiariser avec les consignes de sécurité et les moyens d'alerte définis par les autorités.

Son objectif principal est de permettre à chacun de réagir et de se protéger le plus efficacement possible en cas de nécessité.

Cette plaquette d'information vous a été distribuée en même temps que le Trait-d'Union du mois de janvier 2011 avec la recommandation de la conserver précieusement.

Si vous n'êtes plus en possession de ce document, ou si vous ne l'avez jamais eu (nouveaux arrivants), des exemplaires sont disponibles au secrétariat de mairie.

Commune de Saint-Denis-sur-Loire



DICRiM

Document d'Information
Communal sur
les Risques Majeurs



LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Les événements affectant la population et susceptibles de déstabiliser nos organisations peuvent avoir des causes très variées :

- ⚠ catastrophe majeure,
- ⚠ accident "courant" (transport, incendie...),
- ⚠ phénomènes climatiques,
- ⚠ problèmes sanitaires (canicule, méningite, légionelloses...).

Quel que soit le cas, les réponses apportées doivent être rapides et adaptées pour éviter d'être débordé par les conséquences et ainsi ne pas basculer dans la crise.

L'objectif du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est de se préparer préalablement en se formant, en se dotant de modes d'organisation, d'outils techniques pour pouvoir faire face. Le but est de supprimer au mieux les incertitudes, les actions improvisées en ayant un cadre de référence polyvalent pour gérer des problèmes qui ne sont pas habituels.

Saint-Denis-sur-Loire, comme toutes les communes soumises à un risque majeur, rédige son Plan Communal de Sauvegarde. Avec l'aide des services de l'État, nous poursuivons nos travaux. La population dionysienne est sollicitée afin de trouver des volontaires pour accompagner les élus et les employés communaux dans l'application des mesures visant à informer, assister voire évacuer la population, mises en place par le PCS en cas d'événements graves survenant sur la commune. **Si vous êtes intéressé(e), signalez-vous au secrétariat de Mairie. Merci d'avance.**

Assainissement

Aménagement du territoire

Crématorium

Transports

Développement économique

Loisirs

Collecte des déchets

Culture

Gestion de la voirie

Tourisme

Enseignement supérieur

Action sociale

Environnement



LA DÉPÊCHE

Novembre 2015

D'AGGLOPOLYS

Sommaire

ACTUALITÉS

- Le Parc des châteaux : le nouveau parc d'activités d'Agglopolys 62
- Deux nouveaux itinéraires cyclables 63
- Un nouvel écrin pour l'Observatoire Loire 64
- Du Plan local d'urbanisme (PLU) au Plan local d'urbanisme intercommunal 65

DOSSIERS

- Le Jeu de Paume : un équipement multifonctionnel 66
- Agglopolys, un territoire où entreprendre 67
- Assainissement collectif : besoin d'un raccordement ou d'un débouchage ? 68
- Assainissement non collectif : Agglopolys vous accompagne 68
- Amélioration de l'habitat : Agglopolys vous aide à financer certains travaux 69
- Avec Agglopolys, je me déplace à vélo et à pied ! 70
- Azalys, une offre de transport complète 70
- La collecte des déchets : ordures ménagères, déchetteries, collecte sélective 72
- N'abandonnez plus votre véhicule hors d'usage 73
- La Fourrière animale 73
- Les bibliothèques de Blois/Agglopolys : ouvertes à tous gratuitement 73
- Les piscines d'Agglopolys 74
- Le crématorium du Val de Loire 75



Certaines pages annoncées ci-dessus n'ont été que partiellement insérées dans ce bulletin soit parce qu'elles ne concernent pas directement aujourd'hui les dionysiens, soit parce qu'elles ont déjà été fournies à l'identique dans un bulletin précédent.

Actualité Dernières nouvelles d'Agglopolys

Le Parc des Châteaux : le nouveau parc d'activités d'Agglopolys

Agglopolys aménage un nouveau parc d'activités de 37 hectares sur la commune de La Chaussée-Saint-Victor. Les premières parcelles seront disponibles au 2^e trimestre 2016.

Les fouilles archéologiques de l'été 2015 portant sur deux périodes, Protohistoire et Antiquité, ont laissé depuis mi-septembre 2015 la place aux travaux de viabilisation de la première tranche.

Dans le prolongement du parc d'activités des Gailletrous et bénéficiant d'une proximité immédiate avec l'autoroute A10, ce nouveau parc d'activité est idéalement situé.

Mais ce n'est pas son seul atout. Le cadre paysager qualitatif en est un second. Le parc intègre en effet dès la conception la rationalisation de l'espace, le paysage, l'environnement ainsi que les besoins de fonctionnement des entreprises.

Sur ses 37 hectares, le Parc des Châteaux dispose de 29 hectares cessibles, phasés en trois tranches, selon l'avancement de la commercialisation :

- 15,3 hectares disponibles en 2016
- puis 7,3 hectares (livraison mi 2022)
- et 6,4 hectares (2026)

L'opération, conduite sous la forme d'une Zone d'Aménagement Concertée, a été concédée à la SEM 3 Vals Aménagement.

Le montant total de l'opération s'élève à 12,3 M€ HT d'investissement.

Contact :

Mission Développement économique d'Agglopolys
1, rue Honoré de Balzac-41000 Blois
dev-eco@agglopolys.fr
Tél. 02 54 90 35 85



Développement économique

Sa proximité avec ce nouveau parc d'activités renforcera l'attractivité de notre commune en matière d'habitat.

Quand les trois tranches du Parc des Châteaux seront achevées, le programme actuellement à l'étude de parc d'activités Nord-Est (sur Saint-Denis-sur-Loire, à la sortie de l'échangeur autoroutier) pourra entrer dans une phase plus concrète.

Deux nouveaux itinéraires cyclables

Les boucles 20 et 21 des itinéraires cyclables « Châteaux à vélo » en Vallée de la Cisse viennent d'être réaménagées. Bonne nouvelle pour les touristes qui fréquentent notre territoire, mais aussi pour les habitants d'Agglopolys en quête de balades...

> L'itinéraire n°20

« Entre vignes et coteaux du Touraine-Mesland » (30 km)

Cette boucle permet de relier les communes d'Onzain, Monteaux, Mesland (et le Parc du Val de Loire) et Veuves, soit un parcours de 30 km.

Le parcours est composé de 28,8 km de route à faible circulation et de 0,8 km de chemin.

Ce nouvel itinéraire cyclable est particulièrement intéressant pour découvrir le terroir de l'AOC Touraine-Mesland, les paysages et le patrimoine viticoles ainsi que les prestataires engagés dans le label « Vignobles et Découvertes – Val de Loire-Amboise ».

Connectée à la Loire à vélo au départ de la gare d'Onzain-Chaumont-sur-Loire, cette boucle permettra également à terme une connexion avec le territoire d'Amboise via Cangey, qui travaille à la conception de boucles cyclables touristiques.

À ne pas manquer sur le parcours :

- Onzain : Vignes et caves des vins de Loire, site des Douves (ancien château). Et en face d'Onzain, Chaumont-sur-Loire, son château et son Festival international des jardins.
- Monteaux : Eglise Saint-Pierre / Saint-Paul 1858.
- Mesland : Vignes et cave AOC Touraine Mesland - Prieuré XI^e siècle - Eglise XII^e siècle.
- Veuves : Maison à pans de bois XVI^e siècle.

> L'itinéraire 21 « Entre moulins et lavoirs du Val de Cisse » (35 km avec en variante deux mini-boucles de 21 et 23 km)

Cette boucle permet de relier les communes d'Onzain, Chouzy-sur-Cisse, Orchaise, Seillac, Coulanges et Chambon-sur-Cisse, soit un parcours de 35 km.

L'itinéraire offre également une possibilité de variante, avec deux « mini-boucles » de 21,4 et 23,5 km.

Le parcours est composé de 31,2 km de route à faible circulation et de 3,2 km de chemin.

Ce nouvel itinéraire cyclable est particulièrement intéressant pour découvrir les paysages et le petit patrimoine de la Vallée de la Cisse, notamment les moulins et les lavoirs, ainsi que les nombreux prestataires



touristiques présents sur cette frange du territoire (hébergeurs, restaurateurs, producteurs locaux, jardins, activités de loisirs...).

La possibilité de scinder la boucle en deux offre une alternative intéressante aux attentes des différentes clientèles : le public familial préfère les petites boucles pouvant être parcourues par toute la famille sur une demi-journée ; les couples et jeunes seniors préférant des boucles à la journée.

Connectée à la Loire à vélo au départ de la gare d'Onzain-Chaumont-sur-Loire, cette boucle sera également connectée à Blois en 2016 via le balisage d'une antenne par les Grouëts. Une connexion est également possible par la forêt domaniale de Blois.

À ne pas manquer sur le parcours :

- Chouzy-sur-Cisse : Abbaye de la Guiche et le Moulin Chéry, Safranière, plan d'eau.
- Orchaise : Parc Botanique du Prieuré, moulin et grotte.
- Molineuf : Lavoir du Gué Taureau
- Onzain : Vignes et caves des vins de Loire, site des Douves (ancien château). Et en face d'Onzain, Chaumont-sur-Loire, son château et son Festival international des jardins.
- Seillac : Plan d'eau.
- Coulanges : Lavoir, église Saint Denis XVI^e siècle.

Pour visualiser les parcours : www.chateauxavelo.com

Un nouvel écrin pour l'Observatoire Loire

En juillet 2016, l'Observatoire Loire, association d'éducation à l'environnement actuellement installée dans le centre-ville de Blois, prendra place dans un bâtiment entièrement rénové situé en bordure du parc des Mées. Les travaux ont démarré en septembre dernier.



Ce bâtiment face à la Loire, propriété d'Agglopolys, était vacant depuis plusieurs années.

Disposant de trois niveaux, il bénéficiera d'une rénovation complète pour proposer des espaces dédiés à l'accueil, à l'organisation d'ateliers, à la projection de films, à la tenue d'expositions et à la consultation de supports papier et numériques sur le milieu ligérien.

Le projet de réhabilitation s'appuie sur une architecture simple, aux lignes et proportions dynamiques.

Il se veut exemplaire en matière de performance énergétique avec le choix de l'installation d'une pompe à chaleur géothermique.

Les nouveaux locaux permettront d'accompagner le développement de la mission pédagogique de l'association et d'accroître sa fréquentation.

100 jours d'ouverture annuelle au grand public sont programmés (de mi-avril à mi-octobre pour le grand public, toute l'année pour les groupes sur réservation).

Le montant de cette opération s'élève à 1,125 M€ HT (60% Agglopolys, 40% Région Centre-Val de Loire).



C'est une grande chance pour les dionysiens, et notamment les élèves de notre école, de pouvoir bénéficier prochainement de la proximité de ce superbe équipement. La muséographie qui sera créée permettra au public de tous âges de découvrir la Loire et ses atouts mais aussi ses dangers et les meilleurs moyens de la protéger.

Du Plan local d'urbanisme (PLU) au Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

Agglopolys vient d'adopter le PLUi, Plan local d'urbanisme intercommunal. Mais à quoi sert-il et qu'est-ce qui change par rapport aux PLU, Plans locaux d'urbanisme précédents ?

Le contexte réglementaire

La loi ALUR, loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, impose le transfert automatique des PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) aux intercommunalités, au plus tard le 27 mars 2017.

La Communauté d'agglomération de Blois a souhaité anticiper et opérer ce transfert au 1^{er} janvier 2016 pour limiter les situations critiques auxquelles 19 communes d'Agglopolys seront confrontées (caducité des POS, obligation de grenelliser les PLU) et préparer l'avenir dans les meilleures conditions possibles.

Le transfert et les étapes futures

- Entre juillet et octobre 2015 : délibération des 48 communes d'Agglopolys : 45 communes, représentant 99% de la population, ont voté favorablement au transfert de la compétence.
- A compter de décembre : la compétence PLU est inscrite dans les statuts d'Agglopolys. Lancement de l'élaboration du PLUi.
- En 2016 : élaboration du diagnostic.
- De 2017 à 2018 : zonage et règlement en collaboration étroite avec les communes.
- 2019 : Arrêt de projet. Avis des partenaires et projet soumis à enquête publique avant son approbation.
- 2020 : Le PLUi entre en application pour les 48 communes d'Agglopolys.

En attendant l'approbation du PLUi, les documents d'urbanisme actuellement en vigueur restent les documents de référence.

Qu'est-ce qu'un PLU(i) ?

Le PLU(i) est un document d'urbanisme et de planification. Il permet de définir la stratégie d'aménagement et de développement du territoire pour les 10 à 15 prochaines années. C'est un outil qui permet aux communes et intercommunalités de prendre en main leur développement et de bénéficier de règles adaptées aux réalités et aux besoins locaux.

Son élaboration est un moment privilégié pour imaginer et construire l'avenir du territoire, réfléchir de manière collective aux actions à engager et être en capacité, le

moment venu, d'anticiper pour mieux s'adapter aux évolutions à venir plutôt que de les subir.

Que change la dimension intercommunale ?

Construire une piscine, un équipement sportif, culturel, définir une nouvelle zone d'habitat, créer un réseau de chaleur, une station d'épuration, un réseau de transport collectif, un pôle d'activité, protéger les terres agricoles... Toutes ces actions se déterminent aujourd'hui de plus en plus souvent au niveau intercommunal.

Or, les PLU sont actuellement des documents communaux.

L'évolution vers un PLU Intercommunal répond donc à la nouvelle réalité des niveaux de décision et à la nécessité de mise en cohérence des différents PLU ou POS des communes. Enfin il répond à une nécessité de mutualiser les moyens.

Le PLUi permet de construire une stratégie collective et partagée, en intégrant les questionnements et les problématiques à l'échelle intercommunale : habitat, équipement public, qualité des espaces naturels, mobilité, desserte en transports collectifs, développement économique...

Tout comme le PLU communal, il doit être en cohérence avec les documents élaborés à l'échelle supérieure notamment le SCOT. Ce document élaboré à l'échelle du bassin du Blaisois servira de socle à la rédaction du PLUi.

Concrètement pour moi citoyen, qu'est-ce que cela va changer ?

Le PLUi n'entrera en vigueur qu'en 2020.

Et comme vous deviez respecter les règles du PLU ou du POS de votre commune, vous devrez respecter les règles du PLUi lors de sa mise en place.

Mais pas de changement au quotidien, votre interlocuteur pour les questions d'urbanisme restera votre mairie.

Une fois élaboré, le PLUi sera disponible et consultable dans toutes les communes d'Agglopolys.

Le conseil municipal de Saint-Denis-sur-Loire a voté à l'unanimité le transfert de compétence PLU à Agglopolys. Il a exprimé, à travers ce vote, sa volonté de travailler à un urbanisme qui se réfléchit à plusieurs, dans un souci de cohérence et d'harmonisation, à l'intérieur du secteur Cœur d'Agglomération dans lequel nous sommes avec Blois, Vineuil, La Chaussée Saint-Victor, Saint-Gervais-la-Forêt, Villebarou, Fossé, Saint-Sulpice de Pommeray et Ménars.

LE JEU DE PAUME : UN ÉQUIPEMENT MULTIFONCTIONNEL

Agglopolys, la Communauté d'agglomération de Blois, a souhaité construire, sur son territoire, le Jeu de Paume, un équipement structurant au service de trois grandes fonctions : sportive, culturelle et économique. Les travaux ont débuté en mai 2015. La fin des travaux (sauf aléas) est prévue pour début 2017. L'ouverture interviendra dans les mois suivants.



Une architecture spectaculaire

Le Jeu de Paume, situé avenue de Châteaudun à Blois, sur une ancienne friche industrielle, offre à l'agglomération un équipement structurant et fédérateur dans le quartier de l'îlot Laplace. Cet ouvrage, à faible impact environnemental et sanitaire, s'inscrit comme une figure de proue dans ce quartier en plein développement.

Un équipement au service de 3 grandes fonctions

Vocation sportive

Accueil des pratiques sportives en salle de niveau national : basket-ball, handball, volley-ball, gymnastique, arts martiaux, boxe, tennis de table... Avec une capacité de 2 200 places en configuration basket.

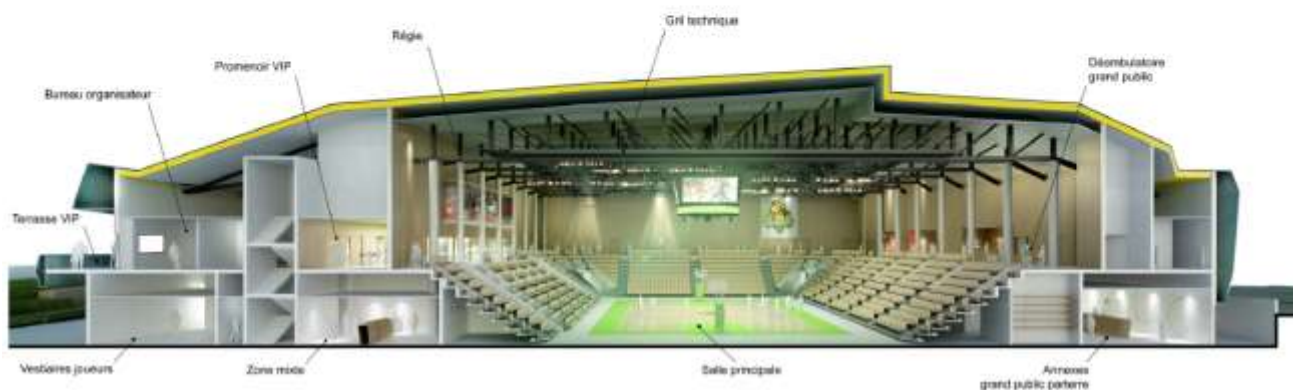
Vocation culturelle

Le Jeu de Paume pourra accueillir tous types de spectacles et d'événements : concerts, représentations, spectacles, galas... Avec des configurations multiples permettant d'accueillir de 1 000 spectateurs en spectacle assis à 3150 personnes en concert assis-debout.

Vocation économique

La conception permettra au Jeu de Paume de répondre aux demandes d'organisation d'événements économiques : séminaires, congrès, salons, forums ou conférences.

Le montant global de cet équipement s'élève à 25,7 M€ TTC.



Dossier Développement économique

AGGLOPOLYS, UN TERRITOIRE OÙ ENTREPRENDRE

Sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Blois, les entreprises bénéficient d'un parcours résidentiel privilégié. Pépinières d'entreprises, hôtels d'entreprises aux bureaux modernes et accueillants, nombreux ateliers relais tout équipés ou à aménager dans des villages d'entreprises, zones d'activités dédiées à l'artisanat, aux PME-PMI ou aux grandes implantations...

L'offre foncière

- 1 000 ha de parcs d'activités
- 46 parcs d'activités sur 22 communes
- 26 ha disponibles
- 60 ha en cours d'aménagement, disponibles d'ici 2 à 5 ans (Parc des Châteaux à La Chaussée-Saint-Victor...)

Prix du foncier au m² : de 10 € (artisanat) à 50 € (commerce)

Carte interactive des parcs d'activités sur agglopolys.fr

Le parc des Châteaux

Situé à proximité immédiate de l'A10, sur la commune de La Chaussée Saint-Victor, le Parc des Châteaux est le nouveau parc d'activités d'Agglopolys. Les travaux de viabilisation engagés en septembre 2015 permettront de livrer une première tranche de 15,3 ha dès 2016. Au total, le parc d'activité couvrira 37 ha.



La reconversion de friches industrielles

Agglopolys investit dans la reconversion des friches industrielles qui constituent de nouvelles opportunités de localisation pour votre entreprise.

Le site Cino Del Duca, après achèvement de la démolition en 2016, sera réaménagé en 2017 pour accueillir de nouvelles entreprises sur 5 ha, au cœur de la zone industrielle de Blois.

Les villages d'entreprise

Agglopolys possède trois villages d'entreprises, soit plus de 8 000 m² de locaux d'activités et tertiaires en location ou vente, dont deux en Zone Franche Urbaine.



Arrou : 6 200 m²

- 1 000 m² de locaux mixtes
- 1 200 m² de bureaux
- 4 000 m² d'ateliers

Bégon (ZFU) : 1 150 m²

- 1 000 m² de bureaux
- 150 m² de rangements

La Pérouse (ZFU) : 1 720 m²

- 330 m² de locaux mixtes
- 340 m² de bureaux
- 1 050 m² d'ateliers

Dossier Assainissement

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : BESOIN D'UN RACCORDEMENT OU D'UN DÉBOUCHAGE ?

Vous êtes concerné par l'assainissement collectif si votre habitation est raccordée à un réseau d'assainissement. Le plus souvent, ces habitations sont situées dans les milieux urbanisés ou d'habitats regroupés.

Pour connaître les tarifs (branchements, redevance et participation pour le financement de l'assainissement collectif) : agglopolys.fr

Contact : Agglopolys - Service Assainissement - Hôtel d'Agglomération - 1 rue Honoré de Balzac - 41000 Blois
Tél. 02 54 90 35 70 – assainissement@agglopolys.fr



Services aux particuliers

*Pour toutes demandes pendant les heures d'ouverture (obstruction de canalisations **sous le domaine public**, demande de raccordement...):*

SAUR 02 45 77 00 00

*En dehors des périodes d'ouverture, et pour toutes demandes urgentes (panne, casse, obstruction **sur le domaine public**):*

SAUR 02 45 77 00 09

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : AGGLOPOLYS VOUS ACCOMPAGNE

L'assainissement non collectif (aussi appelé « autonome » ou « individuel ») est un système qui récupère et traite sur place les eaux usées d'un foyer pour qu'elles ne polluent pas l'environnement. Si votre habitation n'est pas raccordée à un réseau public de collecte des eaux usées (adapté aux zones à forte densité d'habitation et correspondant au traitement des eaux usées dans des stations d'épuration via des réseaux de collecte publics), le SPANC, service public d'assainissement non collectif d'Agglopolys vous accompagne.

Conseil et accompagnement

Le SPANC conseille et accompagne au quotidien les usagers dans la construction et l'entretien de leur assainissement non collectif pour leur permettre de disposer d'une installation durable et adaptée :

Contrôle

Il a également des missions de contrôle des installations, conformément à la réglementation en vigueur : lors du dépôt des permis de construire (maisons neuves) ou en cas de réhabilitation d'assainissements obsolètes, le SPANC, avec les services du Conseil général de Loir-et-Cher, vérifie et valide les projets d'assainissement.

Coût des interventions

Les contrôles de conception et de réalisation, ainsi que le diagnostic de vente (désormais obligatoire lors de la vente d'un bien), sont facturés au propriétaire. Le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien revient à l'occupant. Le coût des interventions est révisé au 1^{er} janvier de chaque année. Pour connaître le tarif en vigueur : agglopolys.fr

Contact : Agglopolys - Service Assainissement - Hôtel d'Agglomération - 1 rue Honoré de Balzac - 41000 Blois
Tél. 02 54 90 35 70 – assainissement@agglopolys.fr



L'assainissement collectif est délégué à la SAUR jusqu'en 2017. Ensuite, la gestion et l'entretien seront assurés en régie par Agglopolys.

En revanche, les quelques foyers dionysiens qui ne sont pas reliés au tout-à-l'égout dépendent déjà directement du SPANC de l'Agglo.

2015 : Une extension de réseau, rue des Grèves aux Mées, a été réalisée par Agglopolys.

AMÉLIORATION DE L'HABITAT

La Communauté d'agglomération de Blois peut apporter des aides financières à l'amélioration de l'habitat (parc de logement privé) aux propriétaires occupants ou aux propriétaires bailleurs.

Trois types d'aide financière peuvent être attribuées :

- **Amélioration énergétique** : travaux d'isolation, changement de menuiseries ou de chaudière pour une solution plus économe...)
- **Adaptation au vieillissement et au handicap** : adaptation de la salle de bain à la mobilité réduite, installations liées à la sécurité (barres d'appui, alerte à distance), aménagement de chambre en rez-de-chaussée...
- **Rénovation de logement vétuste** : travaux de remise aux normes d'habitabilité et d'hygiène pour les logements indignes ou dégradés (fourniture d'eau ou d'électricité, travaux sur la structure du bâti (toiture, menuiseries), ventilation, installation de système de chauffage, élimination de peintures au plomb ou de matériaux contenant de l'amiante...).

Ces aides sont attribuées par l'ANAH, Agence nationale de l'habitat et par la Communauté d'agglomération de Blois.

Contact auprès du guichet unique de l'ADIL-EIE, Agence départementale d'information sur le logement-Espace info énergie : tél. 02 54 42 10 00 ou adileie41@wanadoo.fr



Vous avez un projet de rénovation énergétique ?

Agglopolys et ses partenaires l'ADIL 41 - EIE, la Maison de l'emploi du Blaisois et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat lancent renov'ENERGIE, un nouveau dispositif pour accompagner les propriétaires de logement dans une démarche de réduction de leurs dépenses d'énergie.

Renov'ENERGIE permet :

- d'obtenir des informations auprès du guichet unique de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement Espace Info-Energie (ADIL - EIE) à Blois
- de bénéficier de conseils par une structure spécialisée
- d'optimiser les financements disponibles
- de faire réaliser des travaux par un groupement d'entreprises
- d'être accompagné par un professionnel sur la durée du chantier
- d'identifier les artisans du bâtiment près de chez vous labellisés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Le label RGE permet aux ménages de bénéficier d'aides à la rénovation énergétique :

- depuis le 1^{er} septembre 2014, seuls les travaux réalisés par des entreprises et artisans RGE peuvent être

financés par l'éco-prêt à taux zéro

- depuis le 1^{er} janvier 2015, cette règle s'applique également au crédit d'impôt développement durable.

Renseignements : tél. 02 54 42 10 00.



Dossier Transports

AVEC AGGLOPOLYS, JE ME DÉPLACE À VÉLO ET À PIED !

J'achète un vélo électrique à moindre frais

Dans le réseau de magasins partenaires, 25% du prix du vélo est pris en charge par Agglopolys (soit jusqu'à 400 € remboursés). Deux subventions possibles par foyer.

Contact pour les modalités pratiques :

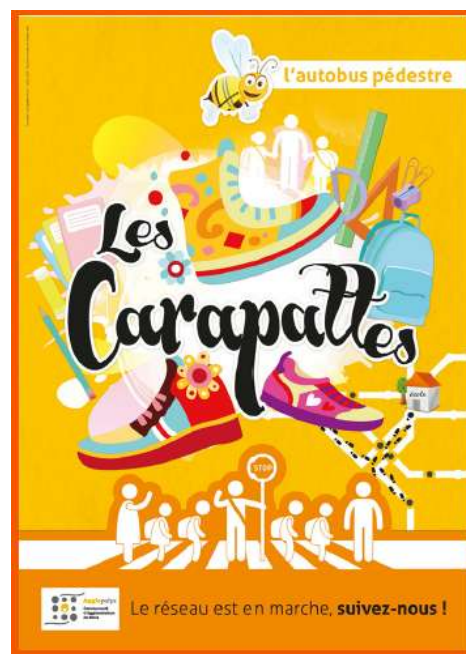
Service développement durable - 34 rue de la Villette à Blois
- Tél. 02 54 56 51 52.



Plaquette disponible en Mairie.



Une ligne « Carapattes » pourra être étudiée quand la piste de circulation douce Le Bourg - Macé sera réalisée.



AZALYS, UNE OFFRE DE TRANSPORT COMPLÈTE

Azalys, ce sont des lignes régulières de bus, mais aussi du transport scolaire, une offre de transport à la demande, des locations de vélo électrique et une offre pour les personnes à mobilité réduite. Le tout, avec des tarifs attractifs. Découvrez-les et laissez-vous séduire !



Seules les offres Azalys vous intéressant directement sont présentées ci-après.

1 navette de centre-ville à Blois

Pratique pour se déplacer dans le centre-ville de Blois, elle est gratuite et circule du lundi au samedi, avec un passage toutes les 12 minutes.

Résago : le transport à la demande

Résago permet d'effectuer des déplacements du domicile (prise en charge sur le domaine public) vers un ensemble de points de destination.

La réservation de Résago

Pour réserver son transport RESAGO, il suffit d'appeler le 09 693 693 41 (prix d'un appel local) ou de remplir le formulaire en ligne sur le site d'Azalys : www.azalys-blois.fr

Le transport peut être réservé d'une semaine à l'avance jusqu'à :

- 12h le jour du transport pour les courses à partir de 14h
- 17h la veille du transport pour les courses avant 14h
- Le samedi jusqu'à 17h pour les courses du dimanche et du lundi matin

10 lignes du réseau Route 41 au tarif du réseau AZALYS



Ligne 16 Blois - Beaugency.

Certaines communes d'Agglopolys sont également desservies par le réseau Route 41 du Conseil départemental de Loir-et-Cher. Ces lignes ne sont pas réservées aux scolaires. Elles peuvent être empruntées avec les tickets et abonnements du réseau AZALYS, sur le périmètre d'Agglopolys.

CALCUL DE VOTRE ITINÉRAIRE

Pour trouver votre trajet personnalisé, rendez-vous sur www.azalys.fr ! Un module vous permet de trouver le trajet le plus rapide, avec le moins de correspondance ou le moins de marche à pied, selon vos souhaits !

Résago : le transport à la demande

Les 16 points de destination :

- Centre-ville de Blois (Denis-Papin, République, centre administratif)
- Gare SNCF de Blois
- Centre hospitalier de Blois
- Polyclinique de La Chaussée Saint-Victor
- Agl'Eau
- Cap'Ciné
- Bowling World
- Le Parc des Mées
- La Chrysalide (Vineuil)
- Centre Commercial «La Salamandre»
- Centre commercial «Blois 2»
- Centre commercial «La Renaissance»
- Gare SNCF d'Onzain
- Centre-ville d'Onzain

Pour terminer votre déplacement, vous avez la possibilité d'emprunter les lignes AZALYS en correspondance gratuite.

Tarifs (lignes régulières Azalys et du réseau Route 41, services du matin et du soir, Résago, Handigo)

Pass 1 heure : 1,20 €

Pass occasionnels

- Pass 2 x 1H : 2,25 €
- Pass 10 x 1H : 10,20 €
- Pass 24 H : 3 €

Abonnements mensuels

- - 26 ans : 22 €
- 26/69 ans : 29 €
- 70 ans et + : 19 €
- Tarification solidaire (quotient familial inférieur à 650) : de 2,90 € à 14,5 €/mois.

Handigo

Handigo est un service de transport sur réservation destiné aux personnes à mobilité réduite. Il permet de se déplacer de porte à porte, grâce à un véhicule adapté, sur tout le territoire d'Agglopolys. Il fonctionne de 7h à 19h du lundi au samedi et de 9h à 19h les dimanches et jours fériés (hors 1^{er} mai).

Handigo, pour qui ?

Handigo est accessible de plein droit aux personnes en fauteuil roulant. Il est également accessible aux personnes semi-valides après validation par une commission d'accès (une journée d'inscription est organisée tous les mois à cette fin).

Réservations

Une fois votre inscription au service validée par la commission d'accès, vous pouvez réserver votre transport au 09 693 693 41 (du lundi au samedi de 7h à 19h) ou sur www.azalys-blois.fr

Le transport peut être réservé d'une semaine à l'avance jusqu'à :

- 12h le jour du transport pour une prise en charge à partir de 14h
- 17h la veille du transport pour une prise en charge avant 14h
- le samedi jusqu'à 17h pour un transport le dimanche ou le lundi matin

Dossier Collecte des déchets

LA COLLECTE DES DÉCHETS : ORDURES MÉNAGÈRES, DÉCHETTERIES, COLLECTE SÉLECTIVE

La collecte des déchets ménagers est assurée sur votre commune par la Communauté d'agglomération de Blois.

La collecte des ordures ménagères Réduisons nos déchets !

Elle s'effectue en porte à porte, le mercredi matin entre 5h00 et 12h30, à l'aide de bacs roulants. Le bac doit être sorti la veille à partir de 19h00. **Une fois collecté, le bac doit être retiré de la voie publique jusqu'à la prochaine collecte, pour ne pas entraver la circulation des piétons et des véhicules.**

Si le mercredi est férié, la collecte se fera la veille, le mardi, dans les mêmes conditions que ci-dessus.

Le bac ne doit pas comporter de déchets verts, de gravats, de déchets toxiques, de déchets électroniques, de déchets liquides, de cendres. **Ces déchets doivent être apportés en déchetterie.**

Pour des raisons d'hygiène, il est conseillé de mettre les déchets dans des sacs fermés avant de les déposer dans le bac.

Les sacs, cartons et autres déchets déposés autour du bac ne seront pas collectés par les agents.

Chaque foyer est doté d'un bac mis à disposition par Agglopolys, qui assure un service gratuit de maintenance en cas de casse ou de détérioration. L'entretien et le nettoyage du bac sont de la responsabilité des habitants.



Ensemble, poursuivons nos efforts et réduisons notre production des déchets en développant le compostage (composteurs en vente au prix de 25 € ou 30€ auprès de VAL-ECO), ou encore en apposant un autocollant Stop Pub sur notre boîte aux lettres, pour ne plus recevoir de publicité (40kg /an/foyer de papiers économisés en moyenne).

Pour les courses, préférons les achats en gros conditionnement et le vrac, faisons le choix du réutilisable plutôt que du jetable. Privilégions aussi la consommation de l'eau du robinet : c'est zéro déchet et jusqu'à 300 fois moins cher que l'eau en bouteille !

Et, pour les fêtes de fin d'année, optons pour des cadeaux durables (carte cadeaux, livre, soin etc...) : ces cadeaux produisent peu, voire aucun déchet. Pour les jeux des enfants, privilégions ceux qui se branchent sur le secteur plutôt que les piles.

Ainsi, par des gestes préventifs simples, chacun d'entre nous peut agir au quotidien afin de limiter sa production de déchets. Pour en savoir plus sur les gestes éco citoyens rendez-vous sur valeco41.fr

Dépôts sauvages : c'est interdit !

Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975.

Abandonner des sacs, des cartons, des matelas, et autres déchets dans la nature, sur le trottoir, en bas des immeubles, et même à côté des conteneurs de tri, est considéré comme un dépôt sauvage. Le Code Pénal prévoit des amendes pouvant aller jusqu'à 1500 € (article R.635-8).



N'ABANDONNEZ PLUS VOTRE VÉHICULE HORS D'USAGE !

La loi oblige les propriétaires de véhicules hors d'usage à les vendre ou les céder à un centre agréé, pour démolition et recyclage, afin de prévenir les risques de pollution des sols et de l'eau. Agglopolys vous accompagne dans cette démarche, en proposant un service d'enlèvement à domicile totalement gratuit.



Plaquette disponible en Mairie ou renseignements sur agglopolys.fr.

Dossier Environnement

LA FOURRIÈRE ANIMALE

Vous avez perdu votre animal ou vous voulez signaler un animal errant ? Ayez le réflexe Agglopolys !



Plaquette disponible en Mairie

ADRESSE DE LA FOURRIÈRE
Rue des Prés d'Amont - 41000 Blois (enceinte de la déchetterie Blois Sud, près du lycée horticole)

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC
Du lundi au vendredi : 9h-10h30 et 16h30-18h
Samedi : 9h-10h30

Dossier Culture

LES BIBLIOTHÈQUES DE BLOIS/AGGLOPOLYS : OUVERTES À TOUS GRATUITEMENT

La Bibliothèque Abbé-Grégoire et la Médiathèque Maurice-Genevoix, situées à Blois, sont ouvertes à tous les habitants d'Agglopolys. Il n'est pas nécessaire d'être abonné pour venir sur place lire, écouter de la musique ou regarder un film, participer à une rencontre, assister à la lecture d'un conte ou à un concert, visiter une exposition...

Horaires d'ouverture

Les horaires changent durant l'été (juillet-août).

Bibliothèque Abbé-Grégoire

4-6 place Jean Jaurès – 41000 Blois - Tél. 02 54 56 27 40
Lundi, mardi, vendredi : 13h-18h30
Mercredi : 10h-18h30 ; samedi : 10h-18h
Jeudi : seule la bibliothèque universitaire est ouverte

La Médiathèque Maurice-Genevoix

Rue Vasco de Gama – 41000 Blois - Tél. 02 54 43 31 13.
Lundi : fermeture
Mardi, jeudi, vendredi : 14h-18h
Mercredi et samedi : 10h-13h et 14h-18h

Tarifs

Abonnement simple : 13,50 € - Gratuit*

(12 imprimés + 1 liseuse + 1 CD + 1 DVD + 1 jeu vidéo + accès internet)

Abonnement plus : 32 € - 17,50 €*

(12 imprimés + 1 liseuse + 10 CD + 5 DVD + 1 jeu vidéo + accès internet)

Abonnement internet : gratuit

* Tarifs réduits pour les personnes de moins de 25 ans, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA, de l'allocation d'adulte handicapé, de la pension d'invalidité, de la carte d'invalidité, du passeport culturel étudiant et du Fonds National de Solidarité.

Dossier Loisirs

LES PISCINES D'AGGLOPOLYS

Animations, apprentissage, détente...
Les piscines d'Agglopolys offrent tous les plaisirs de l'eau !

La piscine Tournesol

Animations : à l'année, au trimestre ou à la séance !
Consultez le programme des animations (agglopolys.fr) : certaines activités sont possibles à la séance ou au trimestre (aquabike, aquaphobie, perfectionnement adulte..).

Horaires d'ouverture

Fermeture de la caisse 30 minutes avant l'évacuation des bassins.

Période scolaire

- Lundi : 11h30-13h45
- Mardi et jeudi : 11h30-13h45 / 17h30-19h45
- Mercredi : 11h30-13h45 / 15h-18h15
- Vendredi : 11h30-13h45 / 19h-21h45
- Samedi : 14h30-19h45
- Dimanche : 9h-12h45 / 15h-17h45

Vacances scolaires

Petites vacances (Toussaint-Noël-Hiver-Pâques) :

Du lundi au vendredi : 10h-19h45

Samedi : 14h30-19h45

Dimanche : 9h-12h45 / 15h-17h45

Grandes vacances (juillet-août)

Du lundi au vendredi : 12h-19h45

Samedi - dimanche : 10h-19h45

Jours fériés

9h-12h45 / 15h-17h45

Fermé les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre.

Tarifs

Entrée gratuite pour les moins de 6 ans et pour les personnes bénéficiant d'une carte d'invalidité.

Tarifs pour les habitants de l'agglomération* :

Une entrée plein tarif	2,75 €
Carte de 10 entrées	24,35 €
Une entrée tarif réduit Enfants - 16 ans, lycéens, apprentis, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA et du fond national de solidarité (FNS)	1,95 €

*Tarifs valables jusqu'au 31 août 2016. Se renseigner pour les autres tarifs (CE, groupes).

Contact - Piscine Tournesol - Rue Samuel de Champlain - 41000 Blois – Tél. 02 54 52 01 30



Photo JP Thibault

Le Centre aquatique Agl'eau

Univers aquatique

	Période scolaire	Petites vacances	Grandes vacances
Lundi	11h45-14h15 17h15-21h	10h-21h	10h-21h
Mardi	11h45-14h15 17h15-21h	10h-22h	10h-22h
Mercredi	10h-21h	10h-21h	10h-21h
Jeudi	11h45-14h15 17h15-21h	10h-21h	10h-21h
Vendredi	11h45-14h15 17h15-22h	10h-22h	10h-22h
Samedi	9h-21h	9h-21h	9h-21h
Dimanche et fériés	9h-19h	9h-19h	9h-20h

Univers balnéo

Du lundi au samedi : 10h - 21h

Dimanche : 10h - 19h

Tarifs

Univers aquatique - adulte plein tarif : 5,40 €

Univers aquatique - enfant (3 à 13 ans) : 4,15 €

Univers balnéo et aquatique : 13,80 €

Tous les tarifs sont consultables sur www.agl-eau.fr

Contact : Centre aquatique Agl'eau - 30 avenue Pierre Brossolette - 41000 Blois - Tél. 02 54 79 70 30.

Les équipements saisonniers

Trois équipements sont également ouverts à la belle saison : la piscine d'Herbault, la piscine du Lac de Loire à Vineuil et la pataugeoire du Parc des Mées à La Chaussée Saint-Victor. Périodes et heures d'ouverture sur agglopolys.fr !



Depuis l'ouverture du centre nautique Agl'eau, les enfants des classes de primaire des 48 communes de l'Agglo suivent tous les ans un cycle d'apprentissage de la natation. Les enfants de Saint-Denis-sur-Loire en profitent évidemment aussi.

Dossier
Crématorium

LE CRÉMATORIUM DU VAL DE LOIRE

Qualité de l'accompagnement des proches et sérénité des lieux caractérisent cet équipement.



Un accueil personnalisé des familles

Le personnel de la Société des Crématoriums de France à qui a été confiée la gestion de cet établissement par contrat de délégation de service public, est à la disposition des familles pour les accompagner dans leur démarche et préparer avec elles, selon leurs souhaits et dans le plus grand respect, le moment de recueillement.

Lieu de calme et de recueillement

Le bâtiment a été conçu pour inviter au calme et à la sérénité. Ses teintes sont chaleureuses et apaisantes, le hall d'accueil est spacieux et très lumineux. Les façades disposent de nombreuses ouvertures vitrées qui donnent sur la nature

environnante. L'organisation des différents espaces permet de préserver l'intimité de chaque famille.

Horaires d'accueil : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30. Le samedi sur réservation de 9h à 12h30 et de 14h à 16h.

Contact : Crématorium - 85, rue de la Picardière - 41 000 Blois - Tél. 02 18 54 11 00 - valdeloire@crematoriums.fr



Le Pays des Châteaux, c'est quoi ?

Créé en 1997, le Syndicat Mixte du Pays des Châteaux réunit la Communauté d'Agglomération de Blois (48 communes) et la Communauté de communes du Grand Chambord (17 communes).

Il sert à quoi ?

Le Pays des Châteaux est la structure d'échanges et de partenariat entre ces différentes Communautés. Grâce à son projet de territoire, il structure le développement local et favorise l'émergence des projets locaux, qu'ils soient publics, privés ou associatifs. Il établit une programmation des projets qui figurent dans le Contrat régional du Blaisois - Pays des Châteaux conclu avec la Région Centre, pour fixer les modalités du partenariat financier entre la Région, les Communautés et les porteurs de projets privés.

Pour cela, il assure le lien avec les services de l'Etat, de la Région Centre – Val de Loire, du Département de Loir-et-Cher et des différents organismes consulaires.

Le Pays des Châteaux assume par ailleurs la compétence accueil, promotion et commercialisation touristique dans le cadre de sa convention avec l'Office de Tourisme Intercommunal Blois I Chambord.

Il conduit aussi diverses missions prospective et de conseils dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de l'agriculture ou encore des services à la population.

Les 5 missions du Pays des Châteaux :

1. Coordonner les acteurs publics et privés, en faveur d'un développement local partagé

Il organise et anime les stratégies de développement local et veille à la cohérence et la pertinence à long terme des actions menées sur le territoire.

2. Contractualiser avec la Région Centre



Signature du Contrat Régional à Chambord

En septembre 2013, le Pays des Châteaux a signé avec la Région Centre et pour 5 ans un nouveau Contrat régional. Il a obtenu une enveloppe régionale de 17,8 millions d'euros dédiée au soutien de projets publics et privés concourant au développement et à la structuration de notre territoire.

Quelques exemples de projets soutenus : la construction du centre nautique intercommunal de St-Laurent-Nouan, la réalisation de la salle multifonctionnelle du « Jeu de paume » à Blois, la création de boucles cyclables par Agglopolys dans la vallée de la Cisse, la finalisation du Plan de Rénovation Urbaine à Blois, plusieurs projets agricoles (transformation à la ferme, diversification touristique...)

Le contrat régional est disponible sur notre site
www.paysdeschateaux.fr

3. Organiser un pôle d'excellence touristique

Les réalisations majeures portées par le Pays sont la création et le suivi des 400 km d'itinéraires cyclables balisés « Les Châteaux à vélo », la création et le soutien de l'Office de Tourisme Intercommunal de Blois-Chambord, la perception de la taxe de séjour permettant le financement de la promotion de notre destination ainsi que du fonds de soutien annuel aux manifestations touristiques. Le



En bord de Loire

Pays des Châteaux accompagne par ailleurs ses collectivités membres dans la mise en œuvre de leurs actions de développement touristique, telles la mise en place d'une nouvelle signalisation touristique pour les hébergements, la création de nouvelles pistes cyclables, la mise en tourisme de la randonnée pédestre, ou encore l'amélioration de la qualité et de la visibilité de l'offre « Loire ».

Sites internet à découvrir :

www.chateauxavelo.com et www.bloischambord.com

4. Soutenir le développement du monde rural par le programme européen LEADER

Depuis 2008, le Pays bénéficie de financements européens destinés à soutenir des projets privés ou publics innovants en milieu rural. Pour la période 2016-2020, le territoire a de nouveau été sélectionné avec une enveloppe d'1,3 million d'euros. Ce dispositif pourra financer des projets pilotes sur l'alimentation locale, le tourisme durable, la valorisation du patrimoine, les filières énergétiques (énergies renouvelables, biomatériaux...) ou la mobilité.

Bac sur la Loire
(Marins de Chambord - Monlivault)



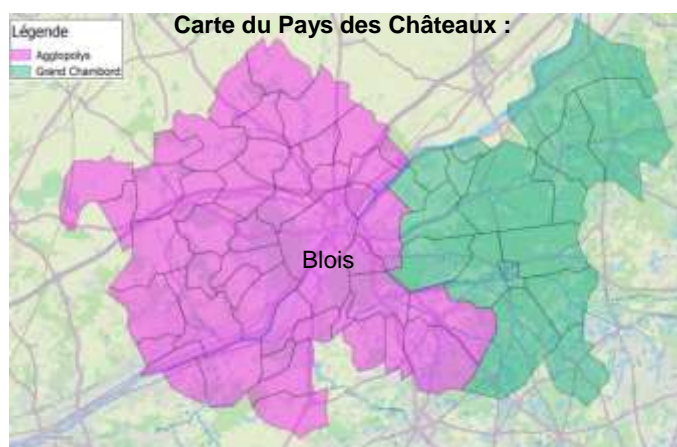
5. Assurer une mission de conseil et d'assistance aux porteurs de projets

Le Pays des Châteaux accompagne les acteurs privés et les collectivités membres dans la définition et le montage de leurs projets, quel que soit le domaine d'activité (tourisme, urbanisme...). Il les informe sur les diverses aides potentielles, sur les partenaires à solliciter...

Son équipe se compose d'un agent de développement, d'une chargée de mission tourisme, d'un animateur Leader et d'une assistante. Tous les quatre sont à votre disposition pour vous aider dans vos projets.

Téléphone : 02 54 46 09 30

Courriel : pays-des-chateaux@wanadoo.fr





Notre production de déchets a doublé en 40 ans. Nos poubelles débordent, et cette situation n'est plus tenable.

Depuis plusieurs années, nous prenons l'habitude de trier nos déchets. Ce geste éco citoyen est indispensable afin de préserver les ressources naturelles, mais il n'est plus suffisant. Actuellement, tous les déchets ne sont pas concernés par le recyclage, aussi nous devons absolument éviter de générer des déchets. Il faut réduire nos déchets à la source.

La prévention des déchets : qu'est-ce que c'est ?

La prévention est complémentaire du recyclage. Tandis que le recyclage permet de gérer au mieux les déchets existants du quotidien, la prévention des déchets vise à éviter de les produire.



Réduisons nos déchets

Ensemble, poursuivons nos efforts et réduisons notre production des déchets en développant le compostage, ou encore en apposant un autocollant *Stop Pub* sur notre boîte aux lettres pour ne plus recevoir de publicité (40kg/an/foyer de papiers économisés en moyenne). Pour retirer votre *Stop Pub* présentez-vous à VAL-ECO. Pour obtenir un composteur : téléchargez le bon de commande sur le site valeco41.fr.

Pour les courses, préférons les achats en gros conditionnement et le vrac.

Au quotidien, buvons l'eau du robinet plutôt que l'eau en bouteille (10 kg/an/personne de déchets économisés). Consommer l'eau du robinet, c'est pratique et économique (jusqu'à 300 fois moins cher que l'eau en bouteille).

Si vous avez des objets qui ne vous servent plus, VAL-ECO vous conseille de déposer gratuitement votre annonce sur sa bourse d'échange en ligne sur valeco41.fr. Pensez-y, ces objets peuvent sûrement intéresser d'autres personnes et donc avoir une seconde vie !

Nouveau : VAL-ECO a créé un annuaire gratuit de la réparation, du réemploi et de la location d'objets. Pour connaître quelques bonnes adresses près de chez vous, et trouver des solutions concrètes pour réduire vos déchets par le réemploi, consultez l'annuaire en ligne sur valeco41.fr.

Pour en savoir plus sur les gestes de la prévention des déchets :

Rendez-vous sur le site internet valeco41.fr

VAL-ECO – 5 rue de la Vallée Maillard 41000 Blois – Tél. 02 54 74 62 53



Des autocollants Stop Pub à coller sur vos boîtes à lettres sont disponibles en Mairie



*Représentants de la Commune au Syndicat Val-Éco :
Jean-Pierre MOREAU (titulaire) et Jean-Marc TRAZÈRES (suppléant)*



Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir-et-Cher (SIDELC)

15 rue Franciade - CS 63414 - 41034 Blois Cedex
Téléphone : 02.54.55.18.50 - Télécopie : 02.54.56.18.04 - contact@sidelc.com

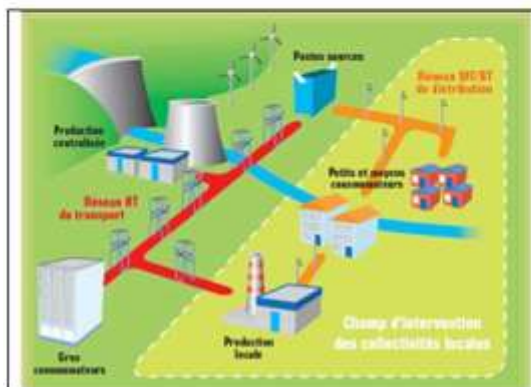
Depuis sa création en 1978 le SIDELC est l'autorité organisatrice des services publics de l'électricité en Loir-et-Cher.

Le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité du Loir-et-Cher (SIDELC) est administré par le Comité syndical, installé le 25 juin 2014, organe délibérant composé de 58 délégués issus de l'ensemble des 291 conseils municipaux du département de Loir-et-Cher.	Le SIDELC en quelques chiffres : 291 communes 331 656 habitants 198 678 usagers 13 539 km de réseaux basse et moyenne tension 9 194 postes de transformation
--	--

Les acteurs de la distribution d'électricité en Loir-et-Cher :



	Nature et objet des travaux	Communes rurales	Communes urbaines
Extension	Extension de réseau	SIDELC	ERDF
	Extension de réseau puissance > 250 kVA ou alimentation privée HTA	ERDF	ERDF
Lotissement	Lotissement public	SIDELC	ERDF
	Lotissement privé	ERDF	ERDF
Effacement	Effacement des réseaux pour les collectivités publiques	SIDELC	SIDELC
	Effacement des réseaux pour les privés	ERDF	ERDF
Renforcement	Renforcement réseaux BT existants	SIDELC	ERDF
	Renforcement réseaux HTA existants	ERDF	ERDF
Renouvellement	Renouvellement réseaux BT et HTA existants	ERDF	ERDF
Branchement	Branchements BT	ERDF	ERDF
Mise en conformité et déplacement d'ouvrage	Mise en conformité	ERDF	ERDF
	Déplacement d'ouvrage	ERDF	ERDF



Le SIDELC, gestionnaire des réseaux basse et moyenne tension qui ont pour fonction de desservir les consommateurs, a délégué leur exploitation à Electricité Réseau Distribution France Loir-et-Cher et a défini avec lui les règles du service public.

Le syndicat est un partenaire privilégié des communes du département de Loir-et-Cher. En effet, pour assurer une qualité de desserte toujours plus performante, il réalise dans sa zone d'intervention des travaux de Renforcement, d'Extension, de Sécurisation et d'Enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité (9 587 500 € TTC en 2014).



Représentants de la Commune au SIDELC :
Jean-Pierre MOREAU (titulaire) et Christophe ROCHEREAU (suppléant)

INFORMATIONS PRATIQUES



CHIENS DANGEREUX

Information du Ministère de l'Intérieur sur les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux :

Si vous êtes propriétaire d'un chien de première catégorie (chien d'attaque) ou de deuxième catégorie (chien de garde et de défense) ou si vous vous destinez à le devenir, merci de vous mettre en règle avec la législation.



Interdiction de brûlage des déchets végétaux par les particuliers

La circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts stipule que tous les déchets végétaux, quelle qu'en soit l'origine, doivent être déposés en déchetterie s'ils ne sont pas utilisés localement sous forme de paillage ou de compost.

Il est depuis cette date strictement interdit aux particuliers de brûler leurs végétaux.

De fait, inutile de venir déclarer en mairie vos opérations de brûlages puisqu'elles sont désormais interdites !!!



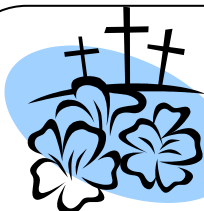
Cette règle s'applique à toutes et tous... Sans exception.



STOP PUB

Si vous n'êtes pas intéressé par les publicités que vous recevez en nombre dans vos boîtes à lettres, vous avez la possibilité d'apposer un autocollant qui en limite la distribution.

Agglopolys et Val-Eco distribuent des autocollants STOP PUB. Des exemplaires sont disponibles en Mairie.



Cimetière : Avis à la population

Plusieurs concessions trentenaires ou cinquantenaires du nouveau cimetière de Saint-Denis-sur-Loire sont échues.

Nous vous serions reconnaissants de vérifier la date d'échéance de votre concession familiale. Si cette date est dépassée, merci de venir au secrétariat de mairie pour régulariser la situation.

Nous vous en remercions par avance.

Élagage et taille des haies et arbres dépassant sur le domaine public

La Municipalité s'efforce d'entretenir le domaine public pour que notre Commune soit la plus agréable possible à vivre. Bien sûr, tout n'est pas parfait et beaucoup reste à faire mais nous mettons en œuvre nos moyens humains et matériels pour nous acquitter au mieux de cette mission.

Cependant, à plusieurs reprises, les employés communaux ont été confrontés dans leur travail à des gênes occasionnées par l'empiètement, pour ne pas dire l'envahissement parfois, du domaine public par des branches, haies, broussailles... venant de propriétés privées voisines.

Dans certains cas, cette situation peut même s'avérer dangereuse car, par exemple, la visibilité des automobilistes peut être limitée. Il peut arriver aussi que des branches dépassent sur la route au risque d'endommager des véhicules voire de blesser un cycliste ou un piéton.

En conséquence, nous attirons l'attention de chacun d'entre vous sur la responsabilité qu'il a d'entretenir ses arbres et haies pour que ceux-ci ne dépassent pas sur le domaine public. A défaut, nous serons dans l'obligation de mettre en demeure les propriétaires de réaliser les travaux ou, si nécessaire, de les faire réaliser par une entreprise privée ou les employés communaux, le tout bien sûr à la charge du propriétaire. Nous avons mis cette pratique en application en 2015 et nous n'hésiterons pas à y recourir à nouveau.



MAISON DES ASSOCIATIONS

Cette salle, d'une capacité d'accueil **maximum de 80 personnes**, est à votre disposition pour vos banquets, repas de famille, vins d'honneur, réunions...

Par délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2014, les tarifs, depuis le 1^{er} juillet 2014, sont les suivants :



<i>Du 1^{er} octobre au 30 avril</i>	<i>Habitants de la commune</i>	<i>Hors commune</i>
Une demi-journée	80 €	105 €
Une journée	150 €	245 €
Deux jours	255 €	390 €

<i>Du 1^{er} mai au 30 septembre</i>	<i>Habitants de la commune</i>	<i>Hors commune</i>
Une demi-journée	65 €	90 €
Une journée	125 €	220 €
Deux jours	205 €	340 €

Le montant du chèque de caution demandé à la réservation est fixé à 500 € par location.

Cette salle est mise à disposition gratuitement pour les associations dionysiennes, sous réserve que la convention de mise à disposition ait été signée préalablement.



La salle étant située dans le centre Bourg à proximité d'habitations, la sonorisation intérieure et les activités extérieures ne sont autorisées que jusqu'à 22 heures, quelles que soient les circonstances.

Pour vos réservations, contactez Martine CIRET au 02 54 46 82 39



Coordonnées de la Mairie

19, rue de la Loire
41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE
☎ 02 54 78 68 66
Fax 02 54 74 40 12
www.saintdenissurloire.fr
contact@saintdenissurloire.fr

Horaires d'ouverture du Secrétariat de MAIRIE

- Lundi de 16h30 à 18h30
- Mardi **Fermé au public**
- Mercredi de 16h30 à 19h00
- Jeudi de 09h00 à 12h00
- Vendredi de 16h30 à 18h30
- Samedi * de 09h00 à 11h30

* Un samedi matin sur deux : ceux des semaines impaires

Le Maire et ses Adjoints reçoivent sur rendez-vous

15

SAMU

17

Police
Gendarmerie

18

Pompiers

112

Toutes
urgences

SECURITE :

Gendarmerie de MER ☎ 02 54 81 41 20

SANTE :

- Centre Hospitalier de Blois ☎ 02 54 55 66 33
- C.S.A.P.A. Centre Soins, Accompagnement et Prévention en Addictologie ☎ 02 54 56 15 16
- Drogues Info Service ☎ 0 800 23 13 13
- Écoute Cannabis ☎ 0 811 91 20 20
- Écoute Alcool ☎ 0 811 91 30 30

ADMINISTRATIF :

- Agglopolys ☎ 02 54 90 35 35
- Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) ☎ 02 54 57 41 20
- Conseil Départemental de Loir-et-Cher ☎ 02 54 58 41 41
- Centre des Impôts de BLOIS ☎ 0 820 32 42 52

SOCIAL :

- Allô Enfance Maltraitée ☎ 119
- Violences Conjugales ☎ 3919
- Allô Maltraiteance Personnes Âgées et Handicapées ☎ 0 892 680 118

DROITS :

- Maison de la Justice et du Droit de BLOIS ☎ 02 54 45 16 16
- Conciliateur de Justice - Tribunal d'instance de BLOIS ☎ 02 54 56 26 62

DEPANNAGE (24h/24h et 7J/7J) :

- Service des eaux et d'assainissement - SAUR ☎ 02 45 77 00 09
- EDF dépannage ☎ 09 726 750 41
- Urgence Sécurité Gaz ☎ 0 800 47 33 33

Calendrier des manifestations 2016

2^{ème} et 4^{ème} vendredis de chaque mois à 20h30

Soirée Tarot à la Maison des associations,
organisée par le Comité des Fêtes

2^{ème} lundi de chaque mois de 14h et 17h

Patchwork à la Maison des associations,
organisé par Apollos

Tous les mardis, hors vacances scolaires, à la
Maison des associations, proposés par Apollos :

10h00 – 11h15 Yoga

18h45 – 19h45 Gymnastique volontaire

2
0
1
6

⑥ Juin

Le 25 : Soirée Guinguette sur
la place E. Leroux, organisée
par Apollos et le Comité des
Fêtes

**Le 26 après-midi : Fête des
écoles** à Villerbon, organisée
par l'APE

① Janvier

**Le 10 à 14h : Fête de la
nouvelle année** à la Maison
des associations, organisée par
Apollos

**Le 27 après-midi : Concours
de belote** à la Maison des
associations, organisé par les
AFN

④ Avril

**Le 1^{er} à 20h30 : Assemblée
générale** du Comité des Fêtes
à la Maison des associations

**Le 23 après-midi : Concours
de belote** à la Maison des
associations, organisé par le
Club du Bel Âge

⑨ Septembre

**Le 3 (à confirmer) : Sortie
Spectacle des Grandes Eaux** à
Versailles, organisé par Apollos

Les 24 et 25 : Concours photos
à la Maison des associations,
organisé par Comité des Fêtes

② Février

Le 6 : Loto à Villerbon,
organisé par l'APE

⑤ Mai

**Le 8 à 11h00 : cérémonie
commémorative** du 8 mai 1945

**Le 11 après-midi : Concours
de belote** à la Maison des
associations, organisé par les
AFN.

① ① Octobre

**Le 12 après-midi : Concours
de belote** à la Maison des
associations, organisé par les
AFN.

Le 16 : Brocante dans le bourg,
organisée par le Comité des
Fêtes

③ Mars

Les 11 et 12 à 20h :
Théâtre à la Maison des
associations, organisé par
Apollos

**Le 13 à 14h : Concours de
belote** à Villerbon, organisé
par l'APE

**Le 19 de 9h à 12h : Agissons
pour une Loire propre.** RDV
sur le Parking du bord de Loire

Le 19 à 20h et le 20 à 15h :
Théâtre à la Maison des
associations, organisé par
Apollos

Le 15 à partir de 8h :
Randonnée pédestre à la
place E. Leroux, organisée par
le Comité des Fêtes

Le 22 après-midi : Pétanque
au Complexe sportif organisée
par Apollos

**Le 26 à 20h00 : Concert de la
chorale des enfants du RPI de
la Vallée Saint-Jean** au Centre
Intergénérationnel de Fossé

① ① Novembre


**Le 11 : à 11h00 : cérémonie
commémorative** du 11
novembre


① ② Décembre

**Le 10 après-midi : Concours
de belote** du Club du Bel Âge à
la Maison des associations

Pour les manifestations ponctuelles dont la date n'est pas encore arrêtée, surveillez vos boîtes à lettres, les prochains Trait-d'Union ou consultez le site Internet de la commune saintdenissurloire.fr

Florilys
Artisan
Flouriste



17, Route Nationale
L'Hermitage
41260 La Chaussée- Saint- Victor
☎ 02 54 74 17 14
Commandez par  et réglez par 

Menuiserie
Ets PARENT
BOIS - PVC - ALU

- Fenêtre
- Porte d'Entrée de Garage
- Volet Battant Roulant
- Escalier
- Agencement
- Portail



41190 ORCHaise

www.ets-parent.fr **02 54 70 04 48**


41
FAÇADE

"La solution pour rénover, isoler et protéger tout en valorisant votre patrimoine"



RECONNU GRENELLE ENVIRONNEMENT

- Ravalement technique
- Isolation façade extérieure
- Tâches d'humidité
- Traitement fissures
- Traitement de toiture
- Fermeture menuiserie (P.V.C./Alu/Bois)
- Dessous de toiture
- Isolation intérieur mur et toiture
- Aménagement extérieur



FACADE 41
Z.A. Les Sarrazinières
Rue des boulonnières
41000 Saint-Denis-sur-Loire

- e-mail : facade41@wanadoo.fr
- tél. : 02 54 58 92 12
- web : www.facade41.fr

ALPHA MICRO
L'informatique professionnelle

ZI des Gailletrous
1 rue Descartes
41260 La Chaussée Saint Victor
02 54 55 51 50
commercial@alpha-micro.fr

Depuis 25 ans
9 techniciens attitrés
accompagnent
entreprises & particuliers
dans leur solution informatique

Matériels & solutions PC - MAC
Réseaux et Sécurité
Gestion & applicatifs métiers
Infogérance - Maintenance
Sauvegarde locale et externalisée
Systèmes d'impression
Vente ou location

S LPL Saint-Denis-sur-Loire
Simon Location

Tel: 02 54 74 05 76

Location Véhicules

- ▼ Utilitaires et industriels courte et longue durée
- ▼ Professionnels
- ▼ Particuliers



Axe Blois-Orléans RD2152 (ex RN152) 800m après Jardiland

HOME BOX

HOMEBOX BLOIS

Les Sarrazinières
RN 152
41000 Saint-Denis-sur-Loire

**BOX à LOUER
AU MEILLEUR PRIX !**

 **DE 2 À 30M²**

 **ACCÈS
24H/24 - 7J/7**

 **SÉCURITÉ
OPTIMALE**

 **02 54 74 10 30**

Merci à tous les acteurs de la vie économique qui ont accepté de figurer dans ce bulletin.

Grâce à leur soutien, cette version tout en couleurs a pu être réalisée.



**Laurent
CALLIGARO**

- CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
- CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE
- SERRURERIE - MÉTALLERIE - FERRONNERIE

02 54 78 91 84
Fax : 02 54 74 87 20

ZA des Sarrazinières - 10 rue des Boulonniers - 41000 ST-DENIS/LOIRE - E-mail : calligarolaurent@orange.fr • www.construction-calligaro.fr

